



UTILITÉ

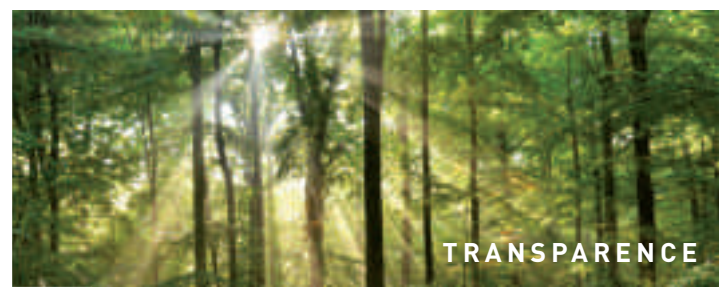


RÉGION

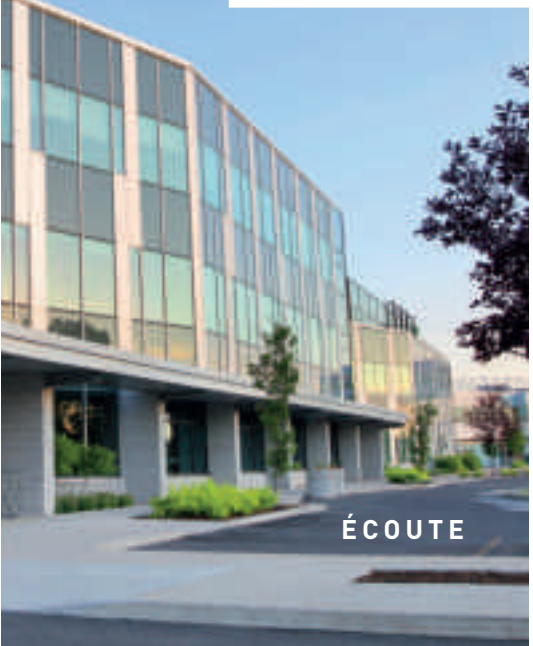
CRÉDIT AGRICOLE D'AQUITAINE
RAPPORT ANNUEL 2013



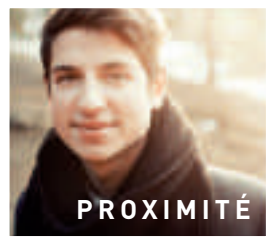
PARTAGE



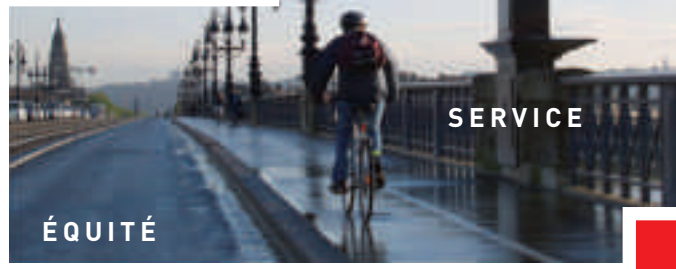
TRANSPARENCE



ÉCOUTE



PROXIMITÉ



SERVICE



ÉQUITÉ



SOMMAIRE

Rapport de Gestion	P 5
Eléments relatifs à la Responsabilité Sociale et Environnementale	P 33
Attestation des Commissaires aux Comptes relatif au rapport RSE	P 45
Comptes Individuels et Annexes	P 47
Rapport des Commissaires aux Comptes relatif aux comptes individuels	P 103
Rapport des Commissaires aux Comptes relatif sur les conventions et Engagements Réglementés	P 107
Comptes Consolidés et Annexes	P 113
Rapport des Commissaires aux Comptes relatif aux comptes consolidés	P 215
Résolutions proposées à l'Assemblée Générale	P 219
Résultats Financiers sur les 5 derniers exercices	P 223

RAPPORT DE GESTION 2013

1. Environnement économique et financier

a. Conjoncture économique

Amorcé en 2011, le ralentissement de la croissance mondiale a continué en 2012 et 2013 (estimée à 2.6% en 2013 ; 3% en 2012).

A noter, l'amorçage d'un rééquilibrage entre les économies développées (soutenues par les politiques monétaires) et les économies émergentes (pénalisées par la faiblesse du commerce mondial, les prix bas des matières premières, le risque inflationniste).

En Europe, le PIB de la zone euro enregistre à nouveau une baisse (-0.5% : estimé 2013 ; -0.6% en 2012), mais la croissance en rythme trimestriel est redevenue positive au T2-2013 (politiques budgétaires moins restrictives, désinflation donc hausse du pouvoir d'achat, ajustement des balances courantes).

A noter, également en Europe, la finalisation de l'union bancaire : la BCE sera le superviseur unique des 130 plus grandes banques de la zone euro. Malgré les avancées concernant la recapitalisation des banques en cas de difficultés, le lien entre banques et Etats n'est pas pour l'instant complètement rompu.

Aux Etats-Unis, l'effet négatif de la « falaise budgétaire » (réduction des dépenses et hausse des impôts) a pesé sur la croissance américaine (estimée à 1.8% en 2013 ; 2.8% en 2012). Toutefois, l'expansionnisme de la politique monétaire de la Fed a permis à l'économie américaine de résister au choc fiscal : le marché de la construction est reparti grâce à la faiblesse des taux d'intérêt, le taux de chômage est passé à 7% en novembre 2013. Le défaut sur la dette a été évité au dernier moment grâce à un accord entre les 2 partis politiques sur l'augmentation du plafond de la dette.

b. L'évolution des taux d'intérêts

Amorcée mi-2012, l'amélioration de l'environnement financier de la zone euro s'est poursuivie en 2013 avec la détente des taux des pays périphériques et la hausse des indices boursiers.

Côté BCE, deux nouvelles baisses de taux directeurs ont été décidées en 2013 pour faire face au ralentissement économique et au risque de déflation : le principal taux directeur de la BCE est désormais ramené à 0.25%. La BCE reste pour l'instant à l'écart d'une politique monétaire à taux négatif, mais l'application de cette option reste possible si le contexte économique et financier venait à se dégrader à nouveau.

La BCE a ainsi indiqué aux marchés que les taux resteraient bas pour une période prolongée et, pour gérer la fin des opérations de refinancements à 3 ans (VLTRO) début 2015, qu'elle continuerait à allouer la liquidité de façon illimitée jusqu'à la mi-2015.

Les taux courts d'intérêts demeurent donc campés sur des niveaux particulièrement bas, reflétant l'excès de liquidité et la baisse du risque bancaire.

Sur les taux longs européens, avec l'amélioration de la situation économique (balances courantes positives, retour de la croissance et baisse du chômage en Espagne et Portugal), les rendements des signatures souveraines européennes ont baissé de façon significative.

A noter la performance de l'Espagne dont le taux à 10 ans a baissé de plus de 100bp sur l'exercice. Signe du retour de la confiance, les rendements espagnols sont redescendus sur le même niveau que les rendements italiens.

La dégradation de la France par S&P (de AA+ à AA) et par Fitch (de AAA à AA+) n'a pas eu d'impact sur les rendements de la signature française.

Aux Etats-Unis, lancée à la fin 2012, la troisième vague de politique quantitative (QE3) de la Fed consistant à acheter 85Md\$ titres par mois s'est poursuivie toute l'année 2013. Une réduction des achats de titres a été décidée en décembre de 10Mds par mois. L'arrêt total du programme devrait intervenir en 2014 mais le rythme de sa réduction n'est pas connu. Pour compenser l'effet de cette réduction, la Fed s'est engagée à ne pas remonter ses taux courts avant que le taux de chômage ne passe sous 6.5%.

c. L'évolution des marchés actions

Comme en 2012, les bourses actions américaines et européennes ont connu une année 2013 faste dans un contexte de retour de la croissance aux Etats Unis (progression de l'indice Dow Jones de 26.5 %) et de politiques budgétaires moins restrictives en Europe.

L'indice phare de la bourse Allemande (DAX) affiche ainsi une belle performance (+25.5%). Un mouvement haussier qui a entraîné l'ensemble des bourses européennes y compris celles des pays périphériques sanctionnées les années précédentes. Les indices des bourses espagnole, portugaise, italienne et grecque terminent respectivement sur des progressions de +21.4%, +15%, +16.6% et +28.1%.

Quant au CAC40, il affiche une progression de +18%, (à 4.296 pts fin 2013). Progression identique pour l'indice Eurostoxx 50 qui termine l'année sur un niveau de 3109 points.

Au-delà de la zone Euro, l'indice NIKKEI signe une performance remarquable en 2013 : +56.7% alors que les bourses des pays asiatiques marquent le pas (Shanghai composite : -6.7%) tout comme les indices boursiers du Brésil (-15.5%), de la Russie (-8.7%)

2. L'année 2013 du Crédit Agricole d'Aquitaine

a. Faits marquants

Pour le Crédit Agricole d'Aquitaine, l'année 2013 a été marquée par le changement de son système d'informations pour une « Nouvelle Informatique Convergente et Evolutive » (NICE), commune aux 39 caisses régionales de Crédit Agricole. Ce projet a notamment donné lieu à la migration et la fiabilisation des données, la préparation de la bascule par des répétitions et des formations au nouvel outil, puis l'accompagnement post-bascule des conseillers en agence et des clients. Cette bascule informatique a été une pleine réussite grâce à la mobilisation de tous les salariés.

Poursuivant son projet vers l'excellence relationnelle avec ses clients, le Crédit Agricole a mis l'accent en 2013 sur la formation de ses conseillers notamment pour « l'Entretien Epargne », en adaptant l'expertise des conseillers. Grâce aux nouveaux supports de dépôts à terme, comptes rémunérés, comptes à composer et au contrat Aquitaine Gestion Conseillée, l'entreprise a connu une progression des flux confiés par ses clients.

Dans le domaine international, elle a accompagné la clientèle pour se préparer au nouveau format de virement international (SEPA) et développé un service pour les anglophones en coopération avec la Caisse régionale de Charente-Périgord.

L'entreprise a lancé sa nouvelle vitrine internet avec notamment des ventes flash et ventes privées pour les clients sociétaires et un nouveau service en ligne : E-Immo qui permet de réaliser une demande de financement immobilier à distance.

En terme de distribution, la caisse d'Aquitaine a ouvert à Bordeaux, l'Espace Grandes Entreprises dédié aux entreprises de taille intermédiaire et aux pôles d'excellence du groupe, un Espace Grandes Entreprises du Vin à Libourne, un Club des Entrepreneurs à Artigues, une nouvelle agence à St-Paul-les-Dax, et l'agence Patrimoine Bouscat Barrière à Bordeaux. Parallèlement, elle a procédé à la rénovation d'une dizaine d'agences et poursuit son programme de modernisation des automates.

En matière d'assurances, la Caisse régionale assure la moitié de ses clients avec, en 2013, près de 65.000 nouveaux contrats d'assurances de biens et de personnes, grâce à l'attractivité de la gamme de produits régulièrement revue. 2013 a également été une année dense en événements climatiques et a révélé à nouveau la qualité de gestion des sinistres du Crédit Agricole (94% de taux de satisfaction des assurés)

En matière de politique de ressources humaines, les accords d'intéressement/participation et Plan Epargne Entreprise ont été renouvelés permettant de répondre au souhait des salariés de mieux gérer leur épargne en vue de la retraite et conjuguer sécurité et optimisation du rendement des placements. En 2013, 92 recrutements ont été réalisés en CDI toujours dans le respect de la politique de diversité du Crédit Agricole d'Aquitaine.

Concernant le développement de ses salariés, la Caisse régionale met l'accent sur la préparation et l'accompagnement des collaborateurs, avec la création d'une école managériale assurant un vivier de managers pour les 2 prochaines années, la mise en ligne d'une plateforme interne "Mouv'Avenir" pour accompagner la réflexion des salariés sur leur parcours et projet professionnel et un plan de formation ambitieux (outre Nice), notamment pour les métiers du réseau avec de nouveaux moyens d'accès à la formation.

Le Crédit Agricole d'Aquitaine engagé en Responsabilité Sociale et Environnementale a diffusé son premier rapport annuel en 2013.

b. Activité 2013

Le fonds de commerce, les produits et les services

Dans une année marquée par la bascule de son système d'information et un territoire plus dynamique que la moyenne nationale (investissements, démographie), la Caisse d'Aquitaine a significativement développé son fonds de commerce, avec la conquête de près de 44.000 nouveaux clients en 2013. Ce développement du fonds de commerce s'accompagne également du renforcement de la fidélité clients, avec:

- +39.000 nouveaux sociétaires,
- l'ouverture de plus de 64.000 produits d'épargne
- un stock de contrats assurances des biens en hausse à +4,3%
- un stock de contrats assurances des personnes en hausse à +1,7%

Le crédit

Dans un marché très dynamique (+4% sur un an), les réalisations de crédits de la Caisse Régionale s'affichent en record en 2013 à 2,74 milliards d'euros (+13,6% par rapport à 2012). Les encours de Crédits progressent ainsi de +2,2% sur un an, à 14 850 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Le financement du logement des Aquitains reste l'un des principaux moteurs de l'activité crédit. En 2013, ce sont ainsi 1 426 millions d'euros de projets que la Caisse régionale a financé sur son territoire (+26,9% par rapport à 2012) avec un encours Habitat qui progresse de +3,5% sur un an. Ce soutien du Crédit Agricole d'Aquitaine à l'économie régionale s'est de nouveau réalisé sur tous les marchés : le secteur agricole avec 311 millions d'euros de financements (+7% par rapport à 2012), les professionnels, les entreprises ou les collectivités, avec 753 millions d'euros de nouveaux crédits (+2,2% par rapport à 2012).

La production de crédits à la consommation, malgré un marché en fort ralentissement, atteint 224 millions d'euros sur l'exercice (-5,9% par rapport à 2012).

La collecte

L'activité collecte reste soutenue en 2013, avec un encours en hausse de +3,6% sur un an à 20.434 millions d'euros, qui permet à la Caisse Régionale de maintenir sa position d'acteur de premier plan dans la constitution d'épargne des Aquitains.

La collecte monétaire, composée des dépôts à vue et des ressources à terme, atteint 5.217 millions d'euros et progresse de +7,8% sur un an, portée par les dépôts à vue (+14,5% sur 1 an).

La collecte bancaire atteint un encours de 8.110 millions d'euros, en hausse de +2,2% en 2013, dans un contexte de taux bas et d'incertitudes fiscales. Les placements sur livrets restent dynamiques avec une progression des encours de +6,8% en 2013. En particulier, la collecte de livrets sociétaires a soutenu ce compartiment. L'Epargne Logement enregistre également une croissance des encours à +0,5%.

L'encours des produits assurance-vie progresse de +4,3%, porté par la baisse des taux de l'épargne réglementée et atteint 6.306 millions d'euros.

Concernant les OPCVM, à 764 millions d'euros, l'encours baisse de nouveau -11,4%, essentiellement sur les supports monétaires et obligataires, conséquence d'un contexte de taux bas.

c. Les comptes individuels : bilan et compte de résultat

LE BILAN

Le total du bilan atteint 18.466 millions d'euros au 31 décembre 2013, contre 17.877 millions d'euros à fin 2012, soit une progression de +3.2% sur un an.

L'ACTIF (en millions d'euros)

Actif (en M€)	2012	2013	%	Valeur
Opérations avec la clientèle	14 340	14 638	+2,1%	299
Titres et immobilisations	2 049	2 189	+6,9%	141
Opérations interbancaires et internes au CAM	1 123	1 193	+6,2%	70
Autres postes	365	426	+16,6%	61
Total Bilan	17 877	18 446	+3,2%	570

A noter l'augmentation de +299 millions d'euros (+2.1%) des opérations avec la clientèle (encours crédit), notamment sur le marché des Particuliers et des Entreprises. L'encours des créances douteuses et litigieuses s'établit à 448 millions d'euros (en hausse de +5.6%).

Par ailleurs, les titres et immobilisations sont en hausse de +6.9% (+141 millions d'euros), du fait de l'augmentation des encours de titres de placement.

LE PASSIF (en millions d'euros)

Passif (en M€)	2012	2013	%	Valeur
Opérations avec la clientèle	4896	5277	+7,8%	381
Dette représentée par un titre	1294	963	-25,6%	-331
Opérations interbancaires et internes	8707	9098	+4,5%	391
Capitaux propres + FRBG	2329	2432	+4,4%	102
Autres postes	651	677	+4,0%	26
Total Bilan	17 877	18 446	+3,2%	570

Au passif, le poste des opérations avec la clientèle progresse de +7.8%, soit +381 millions d'euros, notamment tiré par la croissance des encours DAV.

Les dettes représentées par un titre diminuent de -25.6%, soit -331 millions d'euros du fait de la baisse des titres de créances négociables, ces refinancements étant remplacés en partie par les emprunts en blanc auprès de CASA

Les Capitaux Propres et FRBG augmentent de +102 millions d'euros (+4.4%).

HORS BILAN (en milliers d'euros)

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
ENGAGEMENTS DONNÉS	3 121 366	2 916 170
Engagements de financement	2 090 981	1 929 759
Engagements de garantie	1 026 156	982 338
Engagements sur titres	4 229	4 073
(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
ENGAGEMENTS REÇUS	4 852 695	4 400 154
Engagements de financement	350 074	350 030
Engagements de garantie	4 498 392	4 046 051
Engagements sur titres	4 229	4 073

Les engagements donnés par la Caisse régionale d'Aquitaine augmentent de +7% par rapport à 2012 et s'élèvent à 3.121 millions d'euros. Les engagements reçus par le Crédit Agricole d'Aquitaine s'élèvent à 4.852 millions d'euros à fin 2013, soit une augmentation de +10,3%.

- ✓ Engagements donnés : la variation s'explique par l'accord de refinancement donné à CASA dans le cadre de la dégradation d'un cran de sa notation court terme (+ 141 M€) et par la mise en place de la garantie Switch avec un complément de liquidité à apporter pour la constitution du dépôt de garantie (+ 66 M€)
- ✓ Engagements reçus : l'évolution s'explique principalement par la hausse des garanties reçues de CAMCA (+390 M€)

Fin 2013, l'encours notionnel des instruments financiers de macro-couverture destinés à couvrir le risque global de taux d'intérêt (caps + swaps) s'élève à 2 810 millions d'euros. L'encours notionnel des instruments de micro-couverture atteint 143 millions d'euros.

LE COMPTE DE RESULTAT

Le Crédit Agricole d'Aquitaine enregistre en 2013 des résultats de bonne tenue.

LE PRODUIT NET BANCAIRE (P.N.B.) : 525.1 millions d'euros

Un PNB total, en progression de +0.7%, à 525.1M€ porté par les bonnes performances d'activités commerciale et financière.

en millions d'euros	31/12/2012	31/12/2013	%
Produit net bancaire	521,3	525,1	0,7%
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	304,1	315,4	3,7%
Produits nets sur opérations financières	7,8	3,1	-60,4%
Produits nets sur commissions	212,1	207,5	-2,2%
Autres produits nets d'exploitation	-2,7	-1,0	-64,6%

La variation de +3.7% des produits nets d'intérêts s'explique notamment par la baisse des charges de refinancement des crédits dans un contexte de taux particulièrement bas.

Les produits nets sur opérations financières diminuent de -4.7M€, du fait de reprises de provisions sur les titres en 2012 suite à la reprise des marchés financiers non reconduites en 2013.

Les produits nets sur commissions sont en baisse de -2.2% en raison notamment d'impacts réglementaires.

LE RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION (RBE) : 244.7 millions d'euros

Les charges de fonctionnement enregistrent, en 2013, une baisse de -1.0%, pour atteindre 280,4M€ :

- ✓ les Frais de Personnel sont en hausse : +1.8%
- ✓ les Charges Informatiques diminuent de -16.3%
- ✓ les Autres Charges sont stables

Ainsi, le Résultat Brut d'Exploitation augmente sensiblement pour atteindre 244,7 millions d'euros (+2.8%). Le coefficient d'exploitation s'établit à 53.4%.

LE COUT DU RISQUE : 43.7 millions d'euros

Le coût du risque est en forte hausse sur 2013 : +82.7% en lien avec la hausse des encours de créances douteuses et litigieuses (+5.6%) et des créances sensibles (+11.8%). Le taux de créances douteuses et litigieuses reste cependant stable à 3%.

La Caisse régionale maintient un niveau élevé de couverture des créances douteuses et litigieuses à 71.4%.

Ainsi, la dotation nette au coût du risque s'élève au total à 43.7 millions d'euros.

LE RÉSULTAT NET : 114.4 millions d'euros

Après prise en compte de l'impôt en forte hausse, le résultat net social s'établit à 114.4 millions d'euros, en hausse de +0,4% par rapport au résultat net 2012.

L'AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil d'Administration a décidé le 31 janvier 2014 de soumettre à l'Assemblée Générale les distributions suivantes du résultat :

- ✓ 2 239 millions d'euros au titre de la rémunération des parts sociales,
- ✓ 9 895 millions d'euros au titre des dividendes des C.C.A., soit 0,80 euros par certificat.

Bénéfice net 2013	114 367 576,83
Report à nouveau	-270 024,00
Total à affecter	114 097 552,83
Réserve spéciale mécénat	0,00
Intérêts aux parts sociales	2 238 736,14
Dividendes CCA	9 895 448,00
Réserve légale	76 472 526,52
Réserves générales	25 490 842,17

Historique des résultats distribués

Résultats distribués (en milliers d'€)	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013
Intérêts aux Parts sociales	2 926	2 821	3 258	2 530	2 239
Dividendes aux CCI	0	0	0	0	0
Dividendes aux CCA	7 669	10 884	10 514	9 895	9 895
TOTAL	10 595	13 706	13 772	12 425	12 134

d. Les comptes consolidés

Les états financiers consolidés du Crédit Agricole d'Aquitaine sont établis selon les normes comptables IAS/IFRS. Ils incluent les comptes sociaux de la Caisse régionale, ceux des 103 Caisses locales, des filiales immobilières de la Caisse régionale, le fonds dédié Aquitains Rendement et la mise en équivalence de la participation détenue par la Caisse régionale dans Crédit Agricole Grands

Crus. La société Aquitaine Investissements Immobiliers (A2i), filiale de la Caisse régionale créée en 2013, est entrée dans le périmètre consolidé au 31/12/2013.
Ce périmètre correspond aux dispositions de la réglementation bancaire.

LE BILAN CONSOLIDE

Le total du bilan arrêté au 31 décembre 2013 s'élève à 18.435 millions d'euros, contre 17.936 millions d'euros au 31 décembre 2012, soit une progression de +2,8%.

Les capitaux propres s'élèvent à 2.624 millions d'euros sur base consolidées, en hausse de +5,04% sur un an.

LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Le Produit Net Bancaire consolidé atteint 537,1 millions d'euros en hausse de +9,5%.

Cette hausse repose essentiellement sur l'évolution des retraitements liés aux divergences des normes comptables entre comptes sociaux et comptes consolidés, notamment sur les provisions sur titres : en 2013, ces retraitements se sont limités à l'annulation de 2,6 M€ de dotation. En 2012, des dotations complémentaires avaient été constatées en consolidation sur titres de participation SAS La Boétie (17,5 M€) et SACAM International (13,4 M€).

Les charges générales d'exploitation s'élèvent à 290,1 millions d'euros, soit en légère baisse de -0,9%.

Le Résultat Brut d'Exploitation s'établit à 247,1 millions d'euros (+24,8%).

Le Résultat Net Part Du Groupe s'élève à 128,9 millions d'euros enregistrant une hausse de +26,9% sur un an.

e. Activité des filiales et participations

La Caisse régionale d'Aquitaine a participé aux augmentations de capital suivantes :

- CREDIT AGRICOLE AQUITAINE EXPANSION pour 2 500 000 euros, dont 625 000 euros libérés partiellement le 23 décembre 2013,
- CREDIT AGRICOLE AQUITAINE AGENCE IMMOBILIERE du 22 juillet 2013 à hauteur de 3 054 060 euros,
- DIODE INVEST le 22 mars 2013 à hauteur de 90 000 euros, dont 89 925 euros libérés le 22 mars 2013
- GRAND CRUS INVESTISSEMENTS le 26 juin 2013 à hauteur de 570 311,04 euros,
- SAS LOGICIEL IMMOBILIER le 17 décembre 2013 à hauteur de 130 000 euros,
- SAS SACAM IMMOBILIER le 13 décembre 2013 à hauteur de 4 528 510 euros, dont 4 166 229,20 euros libérés le 13 décembre 2013.
- AQUITAINE IMMOBILIER INVESTISSEMENTS le 30 juillet 2013, augmentation de capital de 2 340 500 euros, par apport en numéraire à hauteur de 500 000 euros, ainsi que par apport des titres CREDIT AGRICOLE AQUITAINE IMMOBILIER à hauteur de 37 000 euros et par apport des titres ALAIN PUGLISI à hauteur de 1 803 588,49 euros (dont 88.49 euros seront affectés en prime d'apport).

La Caisse régionale d'Aquitaine a participé aux acquisitions de titres suivants :

- GLEIZE ENERGIE SERVICE le 15 mars 2013 à hauteur de 350 000 euros,

- C2MS le 30 juillet 2013 à hauteur de 40 350 euros, puis par apport des titres MONECAM FINANCE le 30 juillet 2013 à hauteur de 1 082 001,90 euros,
- ALAIN PUGLISI SAS le 1^{er} octobre 2013 à hauteur de 883 758,49 euros, puis le 28 novembre 2013 à hauteur de 919 830 euros,
- SCI MONTAIGNE le 24 décembre 2013 à hauteur de 500 euros,

La Caisse régionale d'Aquitaine a procédé à la cession des titres suivants :

- SNC CA TITRES le 15 mai 2013 à hauteur de 105 924,99 euros,
- CREDIT AGRICOLE AQUITAINE IMMOBILIER à AQUITAINE IMMOBILIER INVESTISSEMENT le 10 décembre 2013 à hauteur de 37 000 euros,
- ALAIN PUGLISI SAS à AQUITAINE IMMOBILIER INVESTISSEMENT le 10 décembre 2013 à hauteur de 1 803 588,49 euros,
- MONECAM FINANCE à C2MS le 29 juillet 2013 à hauteur de 201 316.55 euros valorisé dans le traité d'apport à 1 082 001,90 euros.

Par ailleurs, les résultats des filiales s'établissent en 2013 comme suit :

- ✓ la SAS Crédit Agricole Aquitaine Immobilier (CAAI), filiale à 100% de la Caisse régionale et spécialisée dans l'intermédiation immobilière – contribution au résultat consolidé CR pour 484 000 € (avant élimination des opérations intra-groupe avec la CR)
- ✓ la SAS Crédit Agricole Aquitaine Agence Immobilière (CAAAI), filiale à 100% de la Caisse régionale et spécialisée dans les transactions immobilières – contribution au résultat consolidé 2013 de la CR pour –2 220 000€ (avant élimination des opérations intra-groupe avec la CR)
- ✓ la SAS Crédit Agricole Expansion (C2AE), filiale à 100% de la Caisse régionale et spécialisée dans la prise de participation dans les entreprises régionales – bénéfice de 1 924 989 € au 30/06/2013
- ✓ la SCI Turenne-Wilson, Société Civile Immobilière contrôlée à 98,72% par la Caisse régionale d'Aquitaine et propriétaire du site de Bordeaux loué à la Caisse régionale – bénéfice de 911 435 € en 2013.
- ✓ la SCI Cam du Libournais, Société Civile Immobilière contrôlée à 93% par la Caisse régionale d'Aquitaine et propriétaire d'agences louées à la Caisse régionale – bénéfice de 262 461 € en 2013.
- ✓ la SCI Cam 2, Société Civile Immobilière contrôlée à 100% par la Caisse régionale d'Aquitaine et propriétaire de l'agence Libourne Foch louée à la Caisse régionale – perte de 22 131 € en 2013.
- ✓ la SCI Campayrol, Société Civile Immobilière contrôlée à 94% par la Caisse régionale d'Aquitaine et propriétaire du site d'Agen loué à la Caisse régionale et à la SA Marraud – bénéfice de 780 624 € en 2013.
- ✓ la SCI Immocam 47, Société Civile Immobilière contrôlée à 99,20% par la Caisse régionale d'Aquitaine et propriétaire d'agences louées à la Caisse régionale – bénéfice de 56 167 € en 2013.
- ✓ la SCI Le Mas, Société Civile Immobilière contrôlée à 99,31% par la Caisse régionale d'Aquitaine et propriétaire du site d'Aire loué à la Caisse régionale – bénéfice de 414 948 € en 2013.
- ✓ La SAS Diode Invest, filiale contrôlée à 65,61% par la Caisse Régionale d'Aquitaine – bénéfice de 204 209 € au 30/06/2013.

f. Evénements postérieurs à l'exercice 2013

Aucun événement postérieur à la clôture de nature à avoir un impact significatif sur les comptes n'est à signaler.

g. Les perspectives

Au deuxième semestre 2013, la Caisse Régionale d'Aquitaine a engagé une réflexion pour définir son nouveau projet d'entreprise autour d'une vision stratégique à long terme. Cette vision a été déclinée avec 6 ambitions stratégiques et a donné lieu au lancement d'une démarche participative, dans le cadre de groupes de travail composés, à la fois, de salariés et d'administrateurs ; les 3.800 salariés et administrateurs de la Caisse régionale sont également invités, via un blog, à s'exprimer et contribuer à ces réflexions. La volonté de la Caisse Régionale est ainsi de partager ses réflexions stratégiques avec l'ensemble des compétences de l'entreprise, pour voir loin, identifier les transformations nécessaires et anticiper leur accompagnement.

Ce nouveau projet sera finalisé d'ici juin 2014.

3. La gestion des risques

a. Le contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant de garantir la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par la Caisse régionale s'inscrit dans le cadre du CRBF 97-02 modifié ainsi que dans un cadre de normes et de principes déclinés aux différents niveaux d'organisation de l'entreprise, visant à répondre aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes du dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale recouvrent des obligations en matière :

- ✓ d'information de l'organe délibérant sur les politiques de gestion et de limites de risques,
- ✓ d'implication de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne,
- ✓ de couverture exhaustive du périmètre des activités et des risques,
- ✓ de définition des tâches, de séparation des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées,
- ✓ de fixation de normes et procédures.

Ces principes sont complétés par :

- ✓ des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, financiers, opérationnels, de non-conformité et juridiques,
- ✓ un système de contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et de contrôles périodiques.

Pilotage du dispositif

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne, trois responsables ont été désignés sur les fonctions de : **Contrôle Périodique** (Audit), **Contrôle Permanent et des Risques** et **Contrôle de la Conformité**.

Ces trois responsables se réunissent a minima trimestriellement dans le cadre du **Comité de Contrôle Interne**, présidé par le Directeur Général, qui a pour mission d'orienter, coordonner et valider les activités de contrôle. Il suit les plans d'actions correctrices.

Un **Comité d'Audit**, composé de 3 administrateurs, du Responsable du Contrôle Permanent et des Risques et du Responsable du Contrôle périodique, se réunit trimestriellement pour suivre l'efficacité du contrôle des informations comptables et financières, du système de gestion des risques et du contrôle interne. Deux fois par an, les Commissaires aux comptes participent au comité lors de l'analyse des comptes avant les arrêtés.

Un **Comité de Suivi de la Fraude**, présidé par le Directeur du Contrôle Permanent et des Risques et animé par le Responsable du contrôle de la Conformité, se réunit trimestriellement pour suivre et adapter le dispositif de lutte contre la fraude et reporte au Comité de Contrôle Interne.

Contrôle interne consolidé

Conformément à la réglementation, le dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale s'applique sur base consolidée. Ainsi ce périmètre, révisé semestriellement et validé en Comité de Contrôle Interne, englobe les entreprises rattachées et les filiales de la Caisse régionale dont l'activité est de nature à générer des risques, notamment :

- ✓ GIE Informatique CA-Technologies
- ✓ SNC CA Titres,
- ✓ Grand Sud Ouest Capital SA,
- ✓ DIODE Immobilier,
- ✓ Aquitaine Immobilier Investissement (au 1^{er} janvier 2014)
- ✓ ...

Ces sociétés disposent de leur propre dispositif de contrôle interne et en produisent un reporting qui est intégré dans le Rapport Annuel de Contrôle Interne de la Caisse régionale.

Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques

Mesure et surveillance des risques

Rattaché directement au Directeur Général, le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques (RCPR) est chargé du déploiement du dispositif d'identification, de pilotage et de contrôle permanent des risques (risques de crédit, de marché, de contrepartie sur titres et dérivés, de liquidité, de taux d'intérêt global), ainsi que de sa mise en œuvre effective ; le RCPR participe au comité financier et rend un avis sur la politique financière et la politique crédit. A ce titre il a été désigné responsable de la filière risques pour la Caisse régionale.

Ainsi, la Caisse régionale définit et revoit au minimum une fois par an ces dispositifs dans le cadre des comités exécutifs, avec présentation au Conseil d'Administration, et le RCPR veille à leur cohérence et efficacité.

Dispositif de contrôle permanent

Le dispositif de contrôle permanent est basé sur la responsabilisation des différents intervenants aux processus, avec 3 niveaux de contrôles :

- ✓ **contrôles 1er degré : réalisés de façon courante à l'initiation d'une opération et au cours du processus de validation d'une opération par les opérateurs, ou leur hiérarchie,**
- ✓ **contrôles 2ème degré – 1er niveau** : effectués sur les opérations générées dans les services ou agences par un niveau hiérarchique supérieur ou par un service différent,
- ✓ **contrôles de 2ème degré – 2ème niveau** : effectués par des unités exclusivement dédiées aux fonctions de contrôle permanent.

Les points à contrôler sont notamment définis à l'aide d'une « cartographie des risques opérationnels » régulièrement mise à jour et sont formalisés dans un outil Groupe dédié (RCP) ; depuis fin 2013 un reporting des contrôles mensuels est présenté en Comité de Direction complété d'un reporting trimestriel individualisé par Direction.

Le dispositif de contrôle permanent intègre les **risques comptables** à travers le contrôle des centres de responsabilité comptable (siège) et agences (comptes de passages). Des missions de contrôle comptable approfondies sont réalisées selon une planification annuelle et permettent l'actualisation d'une cartographie des risques comptables. Le comité trimestriel de contrôle comptable se tient chaque trimestre et s'assure du bon respect des principes comptables et autres dispositions réglementaires.

Les **risques financiers** (marché, liquidité et taux d'intérêt global) font l'objet de contrôles spécifiques visant à assurer la conformité de la gestion financière aux normes et procédures édictées par le groupe. Le RCPR délivre un avis sur la Politique Financière de la Caisse Régionale ; il veille à son respect notamment en participant chaque mois au comité financier.

Le contrôle périodique (audit interne)

Le Contrôle Périodique réalise des missions de **contrôle de 3ème degré** au sein de la Caisse régionale (siège et réseaux) mais aussi sur toute entité relevant du périmètre de contrôle interne.

Les missions d'audit sont réalisées par une équipe dédiée, selon une méthodologie Groupe, dans le cadre d'un plan annuel validé par la Direction Générale, avec la mise en place d'un suivi formalisé des différentes recommandations, donnant lieu à un reporting régulier.

Les missions visent à s'assurer du respect des règles externes et internes, de la maîtrise des risques, de la fiabilité et l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Elles portent également sur les dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité.

b. Facteurs de risques

Le risque crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et alors que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

La **politique crédit**, révisée chaque année et validée annuellement par le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale, inclut la gestion de limites et se décline selon trois axes :

- ✓ aspect risques

- ✓ aspect délégation
- ✓ aspect d'engagement global et de respect des limites réglementaires.

L'intégration des limites, des notations **Bâle II** et le respect des délégations se fait avant la prise de décision d'accord du crédit, ce qui garantit une qualité satisfaisante d'appréciation du risque à partir de l'analyse individuelle du dossier. Tout dépassement de limites par dossier est soumis à l'accord du Comité Régional des Prêts et présenté a posteriori pour information en Comité Risques et Provisions et au Conseil d'Administration.

Les limites applicables en **2013** sont détaillées par marché, établies au regard des Fonds Propres, et exprimées en montant :

- ✓ pour le **marché des Entreprises**, il s'agit d'une limite d'engagement en risques nets des contre-garanties par groupe de risque, qui a été fixée à 65 millions d'euros.
- ✓ en ce qui concerne les **grandes Collectivités Publiques**, la limite est de 110 millions d'euros par groupe de risque.
- ✓ pour le **marché de l'Agriculture**, les limites par groupe de risque sont fixées à 15 millions d'euros pour la Viticulture, à 5 millions d'euros pour la sylviculture et 12.5 millions d'euros pour les autres filières de l'agriculture
- ✓ pour le **marché des Professionnels**, la limite par groupe de risque est fixée à 10 millions d'euros.
- ✓ sur le **marché de la Promotion Immobilière**, les limites sont les suivantes :
 - limite globale : 280 millions d'euros
 - pour les filiales du groupe : 50 millions d'euros
 - 25 millions d'euros d'encours pour les sociétés respectant une Note Groupe et une note opération supérieures ou égales à C.
 - pour les autres sociétés : 10 millions d'euros par groupe de risque.
- ✓ sur le marché des Particuliers, la limite par groupe de risque est fixée à 10 millions d'euros.
- ✓ concernant les **Corporate (Crédits Syndiqués et obligations sur des entités non publiques ou bancaires)**, ont été établies les limites suivantes :
 - encours global : 692 millions d'euros d'autorisation
 - encours par contrepartie selon cotation :

A+	A	B+	B	C+	C
≤ 50 M€	≤ 40 M€	≤ 30 M€	≤ 20 M€	< 10 M€	< 5 M€

- ✓ enfin pour les opérations de **LBO** avec investisseurs financiers des limites ont été définies :
 - encours global : 150 millions d'euros
 - opérations limitées selon cotations :
 -

A	B	C+/C	C-/D+/D
≤ 25 M€	≤ 20 M€	< 15 M€	< 10 M€

En 2013 des dépassements de limites ont été présentés au 30 juin (un dépassement sur le marché de l'agriculture) et au 30 septembre (un dépassement sur le marché des particuliers). Les dépassements font l'objet d'une information trimestrielle en Comité Risques et Provisions par le service contrôles permanents. En outre, le suivi semestriel des limites est présenté au Conseil d'Administration.

La Caisse régionale ne finance pas de micro-crédits, et n'a pas de risque pays au titre du crédit.

Chaque marché dispose d'une **politique de garanties**, intégrée dans la politique Crédit de la Caisse régionale. Elle vise à fournir au réseau d'agences les règles en matière de garantie à appliquer dans la distribution du crédit à la clientèle. La politique de garanties fixe de manière restrictive les exclusions de délégations, en cohérence avec l'extension des délégations d'octroi. Dans l'objectif de réduire le risque de crédit, la Caisse régionale a recours à un certain nombre de mécanismes : syndications internes au Groupe, contre-garanties (FONCARIS, SIAGI, OSEO).

Il est retenu dans le cadre de Bâle II que les garanties sont un facteur de réduction des risques et génèrent en cela une diminution de l'exigence en Fonds Propres.

Pour autant, si l'exigence de garanties s'accroît avec les risques que présente l'opération, la garantie ne justifie jamais le crédit. Celui-ci ne peut être consenti que parce qu'il est en adéquation avec les besoins du client et la capacité à rembourser de ce dernier.

Depuis fin 2007, les Autorités de tutelle ont autorisé le Crédit Agricole, et en particulier la Caisse régionale, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit pour les portefeuilles de la banque de détail.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des outils et concepts Groupe définis par Crédit Agricole SA. Ainsi, la Caisse régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation du risque, complémentaires à l'approche comptable utilisée pour le calcul des dépréciations.

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises, la Caisse régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs.

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, Administrations et Collectivités publiques). Au 31 décembre 2013, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent 97% des encours portés par la Caisse régionale, hors banque de détail.

Le périmètre ventilé ci-après est celui des engagements accordés par la Caisse régionale à ses clients hors banque de détail, soit 4.2 Milliards d'euros d'Exposition Au Défaut. La répartition par rating est présentée en équivalent notation Standard & Poors.

Equivalent S&P	AAA	AA	A	BBB	BB	B	SS
% EAD 2011	9,0%	13,4%	8,6%	33,9%	29,6%	2,1%	3,3%
% EAD 2012	9,7%	13,2%	10,3%	25,8%	33,3%	5,3%	2,4%
% EAD 2013	9.3 %	12.4%	7,0%	20,4%	41,8%	6,8%	3,0%

L'analyse sur la situation des risques de crédit est présentée par le RCPR à l'occasion du **Comité Risques et Provisions** sous la présidence du Directeur Général Adjoint.

Différents points y sont abordés régulièrement, notamment :

- ✓ la situation des risques de crédit (mensuel),
- ✓ le suivi des limites issues de la politique crédit (trimestriel),

Le suivi des usages Bâle 2 est fait à l'occasion du **Comité trimestriel Bâle 2**, dont la mission est de veiller à la bonne application des dispositions réglementaires Bâle 2. Ce comité analyse les résultats en matière de risques crédit Bâle 2 et présente des plans d'actions concourant à diminuer

ces risques pour la caisse régionale. Un exercice de **stress de sensibilité** sur portefeuilles de grande clientèle y est présenté chaque année.

Il consiste en l'application d'une dégradation massive de la notation Bâle 2 du portefeuille de la grande clientèle et d'en mesurer l'impact. A noter que dans un souhait de rationalisation des comités de la caisse régionale, le comité Bâle 2 fusionne avec le Comité Risque et Provisions au 31/12/2013.

Afin d'assurer un suivi des entités dont l'exposition au défaut est supérieure à 20 millions d'euros, un **comité des Grands Risques** se réunit 3 fois par an sous la présidence du Directeur Général.

Conformément au CRBF 97-02 art 24, la **surveillance des risques de crédit** est réalisée chaque trimestre lors des **revues de portefeuille** qui permettent de suivre l'évolution de la qualité des engagements et particulièrement des plus significatifs ; ces revues sont pilotées par le service contrôle permanent et se tiennent chaque trimestre avec les agences de recouvrement amiable représentant les marchés (particuliers, professionnels et de l'agriculture). Pour le marché des entreprises la revue est mensuelle et se tient avec le service Affaires Spéciales Entreprises. Depuis fin 2013, et en vue de renforcer le dispositif de surveillance des risques de crédit, les services financement (banque de détail) réalisent leurs propres revues de dossiers.

Dans le cadre de la préparation du transfert de la supervision de 130 banques européennes vers la BCE en novembre 2014, des travaux ont été lancés par Crédit Agricole S.A au dernier trimestre 2013. Les superviseurs vont réaliser une revue de la qualité des bilans des banques et en particulier de leurs actifs (AQR). La première phase a consisté en la collecte des données agrégées sur les principaux portefeuilles et l'identification des portefeuilles à risque (notamment les Non Performing Loans -contrats en anomalie à plus de 90 jours mais non en défaut- et restructurés).

Une **provision collective Bâle II** sur base des encours sains dégradés qui ne sont pas douteux, est actualisée régulièrement et s'établit au 31/12/2013 à un niveau de 135 millions d'euros. Elle est fondée sur les créances dont la notation est dégradée, à l'exception essentiellement de celles déjà dépréciées. **Le pilier 2 de Bâle II** a été actualisé et présenté en Comité Financier. Les fonds propres globaux de la caisse régionale d'Aquitaine couvrent très largement les exigences du Pilier 2.

Le risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêt, les spreads de crédit, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

La politique de placement des excédents de fonds propres a été révisée en début d'année 2013 et adoptée par le conseil d'administration en mars 2013 :

En a découlé la définition de nouvelles orientations sur :

- les horizons de gestion (Titres de Placement « Banking book » / Titres d'Investissement)

- les allocations par compartiment (optimisation du couple risque / rendement)
- la constitution de réserves de liquidité éligibles auprès de la BCE et répondant aux exigences du ratio LCR.

Disposition générale

Le portefeuille titres est encadré par une limite globale, qui est l'Excédent de Fonds Propres. Pour le respect de cette règle, les emplois et les ressources sont définis sur base sociale. L'équilibre doit être respecté en permanence.

Respect des équilibres sur fonds propres : Les emplois de fonds propres doivent être strictement < aux Fonds propres prudentiels base consolidée base Bâle II :

- Limite globale 2013 exprimée par rapport au montant des fonds propres consolidés en bilanciel ; elle est chiffrée pour 2013 à 1877 M€
- Avec 2 seuils d'alerte successifs DG/DGA et Président du conseil d'administration

Dispositions spécifiques au « BANKING BOOK »

Le dispositif de suivi des risques de marché est le suivant :

- ✓ Suivi quotidien de la valorisation du portefeuille de placements et des couvertures destiné à mesurer l'impact d'une cession intégrale et immédiate du portefeuille sur le résultat de l'année : calcul en % représentant la variation quotidienne par rapport au maximum observé depuis le 1er janvier et en montant représentant cette variation : Information à la Direction Générale.
- ✓ Calcul mensuel de VAR globale (intégralité du portefeuille de placement et couvertures rattachées au portefeuille) : Limite globale de perte probabilisée, en % du RNC de l'année précédente avec 2 seuils d'alerte successifs : DG/DGA et Président du conseil d'administration.
- ✓ Calcul mensuel de VAR par classe d'actif assorti de seuils d'alerte : la Caisse régionale accepte de supporter sur 1 mois avec une probabilité de 99%, du fait de l'évolution défavorable des marchés, une perte maximale de montant variable selon la classe d'actif avec 2 seuils d'alerte successifs DG/DGA et Président du conseil d'administration.
- ✓ Le calcul de « stress scénario ». Pour l'année 2013 : Il est basé sur la survenance concomitante de la baisse de rendement sur l'ensemble des classes d'actif selon les scénarii définis par le groupe. L'impact est mesuré sur le résultat net comptable de l'année précédente. Limite de gestion retenue = niveau de perte potentielle maximale fixé à -40% du RNC 2012, après consommation de la contribution (externalisée et latente) du portefeuille de placement au PNB en constitution pour l'année en cours avec 2 seuils d'alerte successifs DG/DGA et Président du conseil d'administration.

L'ensemble de ces dispositions fait l'objet de reportings détaillés mensuels, en comité financier

Par ailleurs, toutes les catégories d'actif et de produits sur lesquels le CR peut investir ont été validées par le conseil d'administration.

- ✓ Concernant les OPCVM : adoption de limites par société de gestion, de ratio maximum d'emprise sur l'encours géré par chacun des fonds, étude des produits selon une grille d'analyse fournie par Crédit Agricole SA,
- ✓ Dans le cas spécifique du fonds dédié obligataire dans lequel la CR a investi en 2011 : dispositions de gestion encadrées par une convention spécifique établie avec la Société de gestion, consolidation des limites avec celles des lignes détenues « en direct », mise en cohérence avec les règles de « do not deal » adoptées par le groupe.
- ✓ Concernant les BMTN structurés sur indices : Chaque produit est étudié selon une grille d'analyse spécifique aux produits complexes et des limites calculées sur la valeur de souscription (comptable) encadrent les encours globaux et par titres (détaillés dans une « Charte de gestion des produits complexes »).
- ✓ Concernant les obligations, titres de créance négociables « vanille », la souscription est encadrée par des limites de contreparties, montant, rating, etc, définies en CR mais aussi par CA SA.

L'organisation mise en place permet un contrôle indépendant des valorisations, le suivi des valorisations est assuré à la fois par :

- ✓ Le middle office rattaché hiérarchiquement au responsable du service comptabilité
- ✓ Le back office trésorerie rattaché au service comptabilité

Les valorisations des lignes OPCVM publiées par les sociétés qui en sont les gérantes, sont recueillies sur REUTERS.

Pour les titres spécifiques de type BMTN structurés, la caisse régionale produit lors des comités financiers une double valorisation :

- ✓ Celle émanant d'un prestataire « groupe » assurant la valorisation des différentes lignes (CACEIS)
- ✓ Celle produite par l'intermédiaire ayant structuré le produit

Elle veille à rapprocher autant que faire se peut les méthodes et paramètres utilisés par les 2 valorisateurs pour limiter les écarts

Pour les arrêtés comptables mensuels, elle retient les valorisations calculées par l'émetteur, sur recommandation de la direction de la comptabilité du groupe crédit agricole.

Le système de contrôle des valorisations est basé sur deux fonctions de contrôles, auxquelles sont associés différents degrés de contrôles :

- ✓ Le contrôle permanent :
- ✓ Le contrôle périodique (dit de 3ème degré) :

Il est complété par des audits de l'inspection Générale Groupe et des audits externes (commissaires aux comptes et cabinets spécialisés)

Dispositions spécifiques au « TRADING BOOK »

La Caisse régionale ne dispose pas de portefeuille de Trading au 31/12/13. La Caisse régionale ne détient aucun CDO en portefeuille. La Caisse régionale n'a réalisé aucune nouvelle opération sur les dérivés de crédit en 2013. *En ce sens, elle ne détient aucune position sensible au regard des recommandations du Financial Stability Board.*

Le risque action est intégralement rapporté au portefeuille de banking book (portefeuille de placement). L'allocation sur cette classe d'actif est déterminée en début d'année lors de la révision de la politique de placement. Au 31/12/2013, la CR détenait 49.6 M€ placés sur des supports (majoritairement des parts d'OPCVM) soit 6.50% du portefeuille de titres de placement.

Dispositions adoptées en 2013 concernant les portefeuilles d'instruments dérivés :

Les opérations de hors bilan (swaps, caps, options) sont initiées dans une optique de couverture ; elles peuvent être :

- ✓ de micro couverture (couverture d'un élément du bilan bien identifié) au titre de la CR mais aussi pour le compte de la clientèle (opérations dites de « back to back » : *opérations parfaitement adossées permettant de neutraliser le risque de taux inhérent aux opérations sous jacentes*) et les prêts syndiqués structurés (*neutralisation des expositions aux structures de taux et restitution synthétique d'un rendement à taux fixe ou variable*)
- ✓ de macro couverture. Ces opérations de hors bilan sont souscrites dans le cadre de couvertures relatives au risque de taux d'intérêt global, en parallèle avec les stratégies de refinancement et politiques commerciales. *L'objectif de ces couvertures étant de maintenir l'exposition au risque de taux d'intérêt global dans les limites fixées dans la politique financière*
- ✓ Les opérations de couverture de dette de nos clients donnant lieu systématiquement à retournement des positions auprès de Crédit Agricole SA pour neutraliser le risque de taux sont rangées comptablement, au sens IFRS dans le portefeuille de trading book mais se trouvent au plan prudentiel exclues du portefeuille de négociation et classées en portefeuille de banking book en raison de l'intention de gestion
- ✓ Les couvertures (achats de swaps) de notre exposition sur les OATi (titres de placement) sont rangées comptablement, au sens IFRS dans le portefeuille de micro couverture et sur le plan prudentiel exclues du portefeuille de négociation en raison de l'intention de gestion et de la démonstration de parfaite couverture.

Ces opérations ne rentrent pas dans le cadre de dispositifs exigeant d'identifier les risques de marché supportés et d'en faire un suivi en utilisant des indicateurs de VAR et de stress test.

Gestion de bilan

I. La gestion du bilan – les risques structurels :

La gestion financière de la Caisse Régionale couvre trois domaines :

- o l'optimisation financière des ressources et des emplois
- o l'optimisation des marges commerciales
- o l'activité pour compte propre

Le Conseil d'administration après validation par le Comité d'audit et en tant qu'organe délibérant, se prononce sur la politique financière, le niveau de tolérance aux risques, son périmètre d'application, ainsi que sur l'adéquation des risques pris aux dispositifs d'identification, de mesure et de gestion des risques financiers.

Le Conseil d'administration délibère au moins annuellement. Il est tenu informé de l'évolution des différents indicateurs de risque, du respect des limites et des mesures prises en cas de dépassement de seuils d'alerte ou d'impact défavorable des scénarios de stress sur les comptes de la CR. Il approuve toute modification substantielle des méthodologies internes à la Caisse Régionale.

La Caisse Régionale fixe son dispositif de limites dans le respect du cadre législatif et réglementaire en vigueur et des normes du Groupe. Les limites encadrent les risques de marché, de contrepartie, de taux d'intérêt, de liquidité.

Crédit Agricole S.A. en tant qu'Organe central décline de façon opérationnelle les demandes du Régulateur et les adapte selon les spécificités des Caisses Régionales, et les outils qu'elles utilisent.

II. Le risque de taux d'intérêt global :

Le risque de taux est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché (« trading book »).

La Gestion du risque de taux d'intérêt global (RTIG) repose sur un ensemble d'outils de pilotage ayant pour objectif d'optimiser la structure du bilan de la Caisse régionale afin de pérenniser et d'optimiser le Produit Net Bancaire.

Le nouveau dispositif de mesure et de limites du risque de taux, encadrant la gestion financière de la Caisse régionale a été adopté par le conseil d'administration de mars 2013 :

- ✓ Périmètre de calcul : bilan risqué (taux fixe, taux révisable, inflation) - La CR Aquitaine ne calcule pas de risque de taux pour les entités consolidées qui font partie de son « pallier de consolidation » car :
 - la somme des bilans des entités ainsi écartées ne représente pas plus de 5% de la somme des bilans des entités qui composent le groupe
 - et les Fonds Propres réglementaires des entités exclues (CA Aquitaine immobilier + CA Aquitaine Agences Immobilières+ AQUITAUX Rendement) ne dépassent pas 100 millions d'euros.
- ✓ le risque de taux sur l'année est mesuré par la sensibilité des Fonds propres et du PNB à une variation uniforme des taux de marché de 2%.
- ✓ la méthode de calcul du risque global de taux d'intérêt de la Caisse régionale d'Aquitaine demeure celle des Gaps Statiques : écoulement des encours de bilan en stock sans activité nouvelle, dans la perspective d'une cessation à terme des activités.
- ✓ La Caisse Régionale utilise les modèles d'écoulement du groupe mais s'impose des règles plus fines afin de s'assurer un meilleur suivi en utilisant des modèles internes adaptés comme le prévoient les règles de la direction financière de Crédit Agricole SA pour les remboursements anticipés de crédit Habitat et de DAT. Ces modèles validés par le Conseil d'administration, font l'objet d'un suivi en Comité Financier et contrôlés a posteriori selon une fréquence annuelle par la direction du contrôle permanent et des risques et de la Caisse Régionale.

Pour mesurer son exposition au risque de taux, la Caisse régionale calcule chaque mois au moyen de l'outil Cristaux 2 (outil groupe) les gaps statiques taux fixe et inflation sur une durée de 30 ans, par pas mensuels sur les deux premières années puis par pas annuels.

Un scénario catastrophe est calculé au minimum une fois par an et présenté au conseil d'administration.

A noter que l'option prise par la Caisse régionale pour entrer, à compter du 1er janvier 2005 dans le système des Avances Miroirs Structurées (AMS) proposé par Crédit Agricole S.A, réduit de façon significative le risque de taux inflation de la Caisse Régionale et par la même sa politique de couverture.

Les limites retenues sont conformes aux préconisations de CASA.

Le calibrage des limites en gap de taux d'intérêt des Caisses Régionales est fait en examinant les ratios suivants pour un choc uniforme de taux de +/-200 points de base (+/- 2%) :

- ✓ La perte potentielle actualisée sur toutes les maturités rapportée aux Fonds Propres prudentiels : Limite VAN / FP = 10%.
- ✓ Limite symétrique en gap synthétique en approche statique à horizon 10 ans:
 - o Limite de concentration du gap synthétique année 1 glissante et année 2 (en M€) = 5% du PNB d'activité pour un choc de 2%
 - o Limite de concentration du gap synthétique année 3 et suivantes (en M€) = 4% du PNB d'activité pour un choc de 2%

Ce dispositif de limites est assorti de 2 seuils d'alertes successifs (DG/DGA et président du conseil d'administration).

La politique globale ALM est élaborée par la Direction Financière, validée par le Comité Financier et proposée au Conseil d'administration et au Comité d'audit au moins une fois par an.

La Direction financière présente le reporting sur le risque de taux d'intérêt global et le suivi des limites au Comité Financier qui se réunit mensuellement. Ce Comité fixe les orientations sur la gestion du risque de taux d'intérêt global et décide des mesures de couverture. Il veille au respect des limites et de la politique financière, de ses modifications ou compléments, et prépare le reporting au Conseil d'Administration et au Comité d'audit. Les opérations de couverture décidées par le Comité Financier sont mises en œuvre par les opérateurs de front office du service Trésorerie, contrôlées par le Gestionnaire Actif-Passif et suivies par le Comité Financier.

Au 30 novembre 2013, la Caisse régionale d'Aquitaine, respecte ses limites globales de risque de taux d'intérêt global.

Impasses de taux en M€ au 30/11/2013 :

Gaps au	A1 glissant	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Gap synthétique 30/11/2013	-526	-494	-114	-366	-343	-465	-89	36	113	175
Limite +	1191	1191	953	953	953	953	953	953	953	953
Limite -	-1191	-1191	-953	-953	-953	-953	-953	-953	-953	-953
Dépassement limites	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Consommation des limites	44%	42%	12%	38%	36%	49%	9%	4%	12%	18%

- ✓ Le gap synthétique de la Caisse est expliqué essentiellement par sa composante taux fixe
- ✓ Le gap inflation et le gap optionnel reste très faible

L'impact sur la valeur actuelle nette en cas de hausse de 200 points de base est de -48 M€ soit - 2.56 % des Fonds Propres.

Le programme de couverture du risque de taux d'intérêt se réalise par le biais :

- ✓ d'opérations de hors bilan de macro couverture de type « vanille » (caps, swaps). Ces couvertures sont des couvertures de juste valeur (Fair Value Hedge) qui font l'objet d'une documentation de relations de couverture. L'encours de swaps de macro couverture au 31/12/2013 est de 2 597 M€. L'encours des Caps s'élève pour sa part à 211 M€ au 31/12/2013.
- ✓ et en parallèle, par des actions bilancieller portant tant sur la collecte que sur les crédits selon les politiques commerciales adoptées.

III. Le risque de change :

La réglementation interne des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses Régionales indique que ces dernières ne peuvent pas être en risque de change opérationnel.

Concernant les opérations avec la clientèle, le contrôle est sous la responsabilité de l'Espace International qui s'assure que :

- ✓ Tout prêt en devises soit déclaré et fasse l'objet d'une avance à 100% dans la même devise accordée par Crédit Agricole SA
- ✓ Dès perception des intérêts, les devises soient immédiatement vendues : la CR ne conserve aucune position en devises
- ✓ Par ailleurs, l'Espace International ne gère pas de fiduciaire et n'a donc pas de caisses en devises.

Le risque de change est résiduel et inférieur dans tous les cas au seuil d'assujettissement nécessitant une consommation de fonds propres : il représentait au 31/12/2013 moins de 1% du bilan toutes devises confondues.

Le calcul trimestriel de la position nette de change de la CR incombe au service comptabilité générale (dispositif de contrôle comptable).

La position de change de la CR est non significative : Elle ne nécessite pas de système de mesure d'encadrement et de suivi du risque spécifique.

IV. Le risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

La réglementation relative à la gestion du risque de liquidité vise l'ensemble des établissements de crédit. Au sein du Crédit Agricole, elle s'applique donc individuellement à chaque Caisse régionale. En outre, au terme de la loi bancaire, Crédit Agricole SA assure la liquidité (et la solvabilité) de l'ensemble des entités du Groupe.

L'accroissement important des encours de crédits sur ces dernières années et les tensions très vives sur les marchés financiers ont amené la Caisse régionale à porter une attention toute particulière à ses besoins de liquidité. A ce titre, le Comité Financier intègre une approche spécifique du risque de liquidité. Le suivi et la gestion du risque de liquidité sont confiés à la Direction Financière, au sein de l'activité de gestion globale de bilan.

La Caisse régionale a revu en 2013 sa politique de gestion du risque de liquidité en adéquation avec le dispositif de suivi du risque de liquidité du groupe.

Ces orientations ont été validées par le Comité d'audit puis par le Conseil d'Administration en mars 2013.

La politique globale ALM est élaborée par la Direction Financière, validée par le Comité Financier et proposée au Conseil d'administration et Comité d'audit au moins une fois par an.

Le Comité financier fixe les limites et décide, sur proposition de la Direction Financière, des programmes à engager pour gérer et couvrir les risques. Après décision, ces actions sont mises en œuvre par les opérateurs de front office du service Trésorerie, contrôlées par le gestionnaire Actif-Passif et suivies par le Comité Financier.

Le système de gestion et d'encadrement de la liquidité repose sur les indicateurs suivants :

- ✓ Indicateurs Court Terme permettant de vérifier qu'à tout moment, en cas de crise (systémique ou liée au groupe), le groupe peut compenser le fait qu'il n'a plus accès aux refinancements de marché par ses réserves tout en poursuivant son activité.
 - o Limite globale d'endettement Court Terme assortie de 2 seuils d'alerte successifs (DG-DGA et président du conseil d'administration) et de limites opérationnelles. Cette limite repose sur les titres et les créances mobilisables auprès de la BCE et les titres aisément liquéfiables
 - o Structure minimale du refinancement à Court Terme
 - o Limites en stress global et limite en stress idiosyncratique (c'est-à-dire spécifique au Groupe Crédit Agricole).
- ✓ Indicateurs Long Terme permettant :
 - o de se prémunir contre le risque de ne pas pouvoir lever sur les marchés le montant nécessaire au renouvellement futur des refinancements moyen long terme :
 - Limite de Concentration des échéances du refinancement Long Terme
 - o et contre le risque de prix en cas de hausse du spread d'émission sur la position de transformation en liquidité :
 - Limite sur risque de prix en % du PNB
- ✓ De manière parallèle, au cours de l'année 2013, la Caisse régionales a précisé ces dispositions dans le cadre de la préparation du futur ratio LCR (attendu réglementairement à 60% au 1er janvier 2015, 70% au 1er janvier 2016, 80% au 1er janvier 2017 et 100% au 1er janvier 2018)
- ✓

Le ratio LCR a pour objectif de s'assurer qu'une banque dispose :

- o à horizon 1 mois
- o de davantage de *Réserves* que de sorties de Cash
- o dans un environnement de marché stressé
- o et sans dépendre de la BCE
- o

La notion de réserves n'est pour l'instant pas encore définitivement stabilisée mais elle s'avère beaucoup plus restrictive que celle qui prévalait pour les dispositions précédentes de calcul de la Limite court terme de la CR.

Les réserves LCR sont divisées en deux niveaux dans le texte de Bâle :

- o Niveau 1 : essentiellement constitué des titres d'Etat (+ agences publiques ou institutions supranationales) et des dépôts dans les banques centrales.
- o Niveau 2 : constitué aujourd'hui des titres de covered bonds et de grandes entreprises notées au minimum AA-.

Le niveau 2 est limité à 40% du total des réserves et les titres sont retenus à 85% de leur valeur.

La Caisse régionale a présenté un plan de convergence vers une cible de ratio LCR de 66 % (exigence CASA) au 30/06/2013.

Ce plan détaille les chantiers engagés au niveau local pour satisfaire cette exigence en veillant à sécuriser le et permettre ainsi à la Caisse régionale de poursuivre une politique commerciale offensive et sécurisée.

Dans un contexte de retour progressif à plus de normalité sur les marchés après les interventions massives de la BCE (cf. évolution des taux) et détente progressive sur le coût de la liquidité, le programme de refinancement de la Caisse Régionale a été réalisé par le biais :

- ✓ d'opérations de refinancement interbancaires (émission de TCN et emprunts en blanc auprès de CASA),
- ✓ de recours aux mécanismes de refinancement spécifiques : Covered bonds (CA SFH), CRH et autres avances structurées adossées à de la collecte groupe,
- ✓ de l'optimisation des conditions de refinancement des activités (en montants et durées) auprès de la clientèle (DAV, gamme rafraichie de DAT, TCN, produits d'épargne),
- ✓ d'opérations de placement en blanc auprès de CASA et de remboursement anticipé d'avances globales classiques.

L'encours de ce programme au 31/12/2013 est le suivant (en millions d'euros) :

	Encours au 31/12/2013
BMTN	303,00
Avances spécifiques (CRH, Covered,...)	1 538,93
Emprunts en blanc > 1 an	669,00
Emprunts en blanc < 1 an	780,00
CDN	652,00
Total programme de refinancement	3 639,93

Placement en blanc CASA	383,8
Remboursement anticipé d'avances globales	143,7
Totale des opérations de placement / remboursement	527,5

L'arrêté du 05 mai 2009 met à jour le règlement 97-02 sur les points d'identification, de mesure, de gestion et de contrôle du risque de liquidité. Celui-ci permet aux Etablissements de Crédit d'appliquer soit la méthode standard définie par l'ACP, soit la méthode avancée basée sur les méthodes internes de l'entité.

Le Groupe Crédit Agricole a opté pour un dispositif spécifique.

Le Coefficient de Liquidité est calculé mensuellement selon la procédure définie dans le corpus de Crédit Agricole SA au moyen de l'outil SURFI. La norme réglementaire est fixée à 100% minimum.

Nature de l'indicateur	Seuil réglementaire	Recommandation Crédit Agricole SA	Cible interne CR	Mesure	
				12/12	12/13
Coefficient de liquidité	100%	$\geq 100\%$	$\geq 100\%$	122.19%	128.15 %

Les risques opérationnels

Les risques opérationnels sont des risques de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures internes, des personnels, des systèmes ou résultant d'événements extérieurs. Cette définition englobe les 7 catégories de risques Bâle II : fraude interne, fraude externe, pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail, relations clientèle, produits et pratiques commerciales, dommages aux actifs corporels, dysfonctionnements de l'activité et des systèmes et traitement des opérations et gestion des processus.

I. Objectifs et politique :

Les objectifs principaux sont les suivants :

- ✓ satisfaire pleinement aux exigences réglementaires,
- ✓ optimiser la détection et le traitement des risques opérationnels,
- ✓ anticiper la montée des risques.

La politique de gestion des risques opérationnels s'appuie sur :

- ✓ la diffusion d'une culture de vigilance au risque opérationnel du plus haut niveau de la hiérarchie à l'ensemble des collaborateurs de la Caisse régionale,
- ✓ la mise en place d'un dispositif de gestion des risques opérationnels décentralisé au plus près des acteurs et gestionnaires de processus,
- ✓ l'analyse préventive des modifications majeures apportées au fonctionnement de la Caisse Régionale ou a posteriori des pertes afin d'éviter qu'elles ne se reproduisent.

II. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance :

Le management des risques opérationnels est confié à une personne dédiée, le Manager des Risques Opérationnels (MRO) sous la responsabilité du Responsable de Contrôle Permanent et des Risques de la Caisse régionale. Cette fonction fait partie intégrante du dispositif de contrôle permanent sous la coordination de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe Crédit Agricole.

Le MRO :

- ✓ Met en place le dispositif de gestion : Cartographie, collecte des incidents et pertes, élaboration des scénarios majeurs, gestion des alertes graves, documentation relative au dispositif, formation des services concernés.
- ✓ Anime et contrôle le fonctionnement du dispositif de gestion.

- ✓ Produit des reportings réguliers sur les expositions aux risques (incluant les pertes) communiquée par la Direction Contrôle Permanent et Risques au Comité de Direction ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Les incidents de montants significatifs font l'objet d'alertes à tous les échelons de responsabilité selon des conditions prédéfinies (Direction Générale, Responsable du Contrôle Permanent et des Risques, Comité d'Audit, Conseil d'Administration, Crédit Agricole S.A).

III. Méthodologie

L'ACP a autorisé le groupe Crédit Agricole à utiliser la méthode avancée de calcul de l'exigence en fonds propres (AMA – Advanced Measurement Approach) en décembre 2007.

A l'origine la méthodologie risque opérationnel a été présentée et validée en CNM le 15 février 2007. Depuis lors le calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel s'est inscrit dans un procédé industriel de calcul annuel pour le Groupe Crédit Agricole. Pour information l'ensemble de la méthodologie Risques Opérationnels a été représenté au CNM de décembre 2011.

La Caisse régionale d'Aquitaine et ses Caisses Locales entrent dans le périmètre d'entités utilisant cette méthode de calcul.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...).

En 2013 a été réalisée une révision de la cartographie sur l'ensemble des domaines de la Caisse régionale.

Par ailleurs, les scénarii majeurs (risques potentiels d'une gravité extrême) ont été réévalués.

IV. Assurance et couverture des risques opérationnels

En méthode avancée, la Caisse régionale prend en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels.

Par ailleurs, la Caisse Régionale n'utilise pas de techniques de transfert de risque opérationnel autres que l'assurance.

Dispositif de contrôle de la conformité

La prévention et le contrôle des risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme font l'objet de moyens spécifiques d'encadrement : suivi des opérations, formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, suivi des rapports d'audit, validation des nouveaux produits, suivi des risques opérationnels etc.

Dans l'objectif de continuer à renforcer son dispositif, la Caisse régionale a mené notamment les actions suivantes en 2013 :

- ✓ Lancement d'un plan de vérification de la documentation des clients professionnels, associations et entreprises

- ✓ Renforcement du contrôle des entrées en relation avec l'adaptation des outils issus du système d'information NICE

Tous ces dispositifs qui font l'objet d'un suivi par le Responsable du Contrôle de la Conformité de la Caisse régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole SA., ont pour but d'assurer à la Caisse régionale un développement commercial durable et conforme, au service de sa région et de ses clients.

c. Les normes prudentielles

Le ratio Bâle II s'élève quant à lui à 18.91 % au 31 décembre 2013, pour un niveau requis de 8%, contre 17.79 % au 31 décembre 2012.

Par ailleurs, le coefficient de liquidité qui mesure le rapport entre les liquidités et les exigibilités à un mois, s'élève à 128,15 % au 31 décembre 2013, dépassant ainsi la norme minimale requise de 100% par le Comité de la Réglementation Bancaire.

Enfin, selon les termes du règlement n° 93-05 du Comité de la Réglementation Bancaire, **les règles de division des risques** sont respectées puisque aucun emprunteur ne bénéficie d'engagements dépassant 10% des fonds propres au sens du règlement 90.02.

4. Structure du capital de la société

a. Répartition du capital

	Nombre	Montant (en €)	Structure
Parts sociales	29 837 880	91 005 534,00	70,69%
Certificats Coopératifs d'associés	12 369 310	37 726 395,50	29,31%
TOTAL	42 207 190	128 731 929,50	100,00%

5. Délais de règlement des fournisseurs

En application de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie dite loi «LME», complétée par le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008 du code du commerce, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine publie des informations sur les délais de règlement des fournisseurs.

La Caisse régionale règle ses factures à compter de la validation des factures par les responsables budgétaires. Le solde créditeur du compte fournisseurs au 31 décembre 2013 s'élève à 493 301,38 € et concerne des opérations inférieures à 1 mois. Au 31/12/12, le solde du compte fournisseur s'élevait à 465 065,27 €.

ELEMENTS RELATIFS

A LA RESPONSABILITE SOCIALE
D'ENTREPRISE

REQUIS PAR L'ARTICLE 225

DE LA LOI GRENELLE II

Le Crédit Agricole d'Aquitaine et sa Responsabilité Sociale d'Entreprise

Banque mutualiste et responsable, notre volonté est d'être utile à notre environnement. Cela se concrétise d'abord par une implication quotidienne aux côtés de tous les acteurs de notre région mais également par la prise en compte des conséquences de chacune de nos décisions, qu'elles soient économiques, sociétales, environnementales.

Cette action s'inscrit naturellement dans la déclinaison de nos valeurs mutualistes et de notre Responsabilité d'Entreprise. Depuis 2009, nous avons mis progressivement en place une démarche globale pour structurer et concrétiser les différents volets de la RSE.

Conscients des liens forts et des impacts que peuvent avoir ses décisions sur son environnement, le Crédit Agricole d'Aquitaine souhaite impliquer tous les acteurs du territoire pour imaginer la banque de demain.

L'ensemble des acteurs du territoire impactés par le Crédit Agricole d'Aquitaine ou impactant notre activité, représentent nos parties prenantes. Forts de notre volonté d'intégrer leurs attentes et leurs besoins, notre action première a été de les identifier. Les relations développées avec chacun de ces acteurs sont appelées à être approfondies et à évoluer dans le temps.

Les actions conduites dans le cadre de la RSE sont portées par un Comité de Pilotage, présidé par Françoise Boscus Galasso, Membre de la Direction Générale, et au sein duquel chaque Direction est représentée. Son rôle est de formaliser le plan d'action annuel RSE dans le respect de la stratégie établie par la Direction générale, d'en assurer la coordination et l'animation et également de mesurer les impacts des actions mises en œuvre grâce à un suivi d'indicateurs spécifiques construits sur la base des exigences de l'article 225 de la loi Grenelle II et des indicateurs GRI (Global Reporting Initiative).

En témoignant pour la troisième année consécutive de l'ensemble de nos pratiques dans ces domaines, nous apportons la preuve de notre engagement tout en prenant acte du chemin qu'il nous reste à parcourir. Car nous sommes aujourd'hui parfaitement conscients des défis qui s'imposent désormais à notre société.

Notre gouvernance

DESCRIPTION DES INDICATEURS	2011	2012	2013	EVOLUTION
Nos principes coopératifs et mutualistes nous confèrent une gouvernance toute particulière qui doit sa légitimité à notre sociétariat, base de notre édifice. Elle a la spécificité d'associer au regard du professionnel de la banque, celui des élus, représentants des sociétaires. Notre volonté est d'intensifier cette synergie humaine en renforçant notre sociétariat et notre structure mutualiste.				
Nbr et % sociétaires/clients	163 739 soit 18.44%	186 872 soit 20.75%	226 650 soit 26 %	+ 21.9 %
Nbr de sociétaires présents et représentés aux AGs	16 337	16 307	19 175	+ 17.5 %
Nous réservons à nos sociétaires un statut particulier avec des services et des offres dédiés qui leur permettent de contribuer au développement local du territoire (cf volet sociétal p 11)				
Livrets sociétaires(Nbe et encours)	lancé en 2012	9033 livrets pour un encours de 59.2 M€	20 709 livrets pour un encours de 209 M€	+ 129 % + 254 %
Cartes sociétaires (Nbe)	29 739	52 752	69 147	+ 31 %
Les administrateurs CL				
Nbr et répartition des genres	1344 dont 23.07% de femmes	1340 dont 24.03% de femmes	1 329 dont 25.6 % de femmes	+ 6.53 % femmes
Age moyen	55	54	54	-
Les administrateurs CR				
Nbr et répartition des genres	21 dont 14.29% de femmes	21 dont 14.29% de femmes	21 dont 19 % de femmes	-
Age moyen	56	56	55	- 1 an
Comité de direction et encadrement				
Composition du comité	11 dont 36.4% de femmes	11 dont 36.4% de femmes	12 dont 33,3 % de femmes	- 8.52% de femmes
Age moyen	51.4	51,1	49,8	-1.3
% de femmes dans l'encadrement	34.9%	36.4%	37.9 %	+ 4.12%
Age moyen dans l'encadrement	47.9	46.1	48	
Formation des administrateurs : le plan de formation des élus débute en octobre pour se terminer en avril de l'année suivante. Le nombre de jours de formation correspond à un plan complet de formation.				
Nbr de jours de formation	256 jours (plan 2011/2012)	303 jours (plan 2012/2013)	Plan formation 2013/2014 en cours	-
Nrb et % d'administrateurs formés	333 soit 24.4%	302 soit 22.26%		-8.77%
Renforcer notre solidité grâce à la part des résultats conservés				
Part du résultat conservé	106.14 M€ soit 88.52% du résultat net	101.44 M€ soit 89.09% du résultat net	101.96 M€ soit 89.13 % du résultat net	+ 0.5%

Notre responsabilité économique

DESCRIPTION DES INDICATEURS	2011	2012	2013	EVOLUTION
Notre volonté est de cultiver une rentabilité durable et équilibrée pour relever les défis économiques, sociétaux et environnementaux du territoire. Elle nous permet de financer les projets régionaux, de soutenir la création et le développement des entreprises du territoire aux côtés de nos filiales spécialisées notamment dans les 4 domaines d'excellence définis par le Projet de Groupe Crédit Agricole que sont le logement, l'agriculture et l'agro-alimentaire, la santé et le vieillissement et l'économie de l'énergie et de l'environnement.				
Encours crédits	14.2 Md€	14.54 Md€	14.85 Md€	+ 2.2 %
Encours collecte	19.03 Md€	19.73 Md€	20.43 Md€	+ 3.6 %
Ratio de solvabilité	15.39%	17.79%	18.91%	+ 6.3%

Notre responsabilité d'employeur (2/4)

Les données RH sont celles de 2012. Les données 2013 seront disponibles lors de la publication du bilan social fin Mars 2014

DESCRIPTION DES INDICATEURS	2010	2011	2012	EVOLUTION
-----------------------------	------	------	------	-----------

L'organisation du temps de travail

L'organisation du temps de travail du personnel au sein de la Caisse régionale est régie par notre accord national du 13 janvier 2000 sur le temps de travail au Crédit Agricole et complété par notre accord d'entreprise du 30 avril 2004 relatif au suivi et au contrôle du temps de travail.

La durée du travail hebdomadaire est fixée à 39 heures, la durée moyenne annualisée n'excédant pas 35 heures par semaine, du fait de l'octroi de jours RTT.

Concernant le siège et les sites administratifs, le principe de l'horaire variable repose sur la notion de plages horaires souples et de plages horaires fixes. Concernant les réseaux, les horaires de travail sont fixés pour chaque agence.

Les modalités de recours au temps partiel sont régies par notre accord d'entreprise du 23 décembre 2011, qui complète les dispositions nationales issues de l'accord du 13 janvier 2000.

L'accord d'entreprise du 19 décembre 2013 prévoit le régime applicable aux heures exceptionnellement travaillées les dimanches et jours fériés : les heures réalisées donnent lieu à un paiement à 200% et une récupération à 100%.

La Caisse Régionale dispose également d'un accord du 19 décembre 2013 relatif aux conventions individuelles de forfait, conformément aux dispositions nationales sur le sujet.

Taux d'absentéisme (hors maternité et maladies)

2,10%

2.05%

2.32%

+13.17%

Nombre de jours d'arrêts de travail (maladies, incivilités, congés spéciaux, maternité, autres causes)

	2010	2011	2012
Maladie	11 809	12 557	14 050
Affection de longue durée	4 251	3 683	4 513
Accident du travail et de trajet	749	621	496
Maternité	10 358	10 219	8 051
Congés spéciaux	2 232	2 238	1 973
Autres causes de courte durée	1 574	1 853	900
Autres causes de longue durée	5 567	5 862	8 714
TOTAL	36 540	37 033	38 697
Evolution absences		+1,3%	+4,8%
Effectif total	2 442	2 481	2 547
Evolution effectif		+1,6%	+2,7%

L'augmentation du taux d'absentéisme et du nombre d'arrêts de travail est à mettre en relation avec l'augmentation du nombre de salariés. Par ailleurs, la proportion des salariés concernés par une absence dans l'année n'augmente pas depuis 3 ans.

Sécurité et conditions de travail : à travers son projet d'entreprise et le plan d'action spécifique qui en découle, la Caisse Régionale a souhaité placer l'amélioration des conditions de travail de ses salariés au coeur de ses projets. Dans ce cadre, plusieurs actions de nature différentes ont été mises en place pour préserver et améliorer leur qualité de vie au travail et prévenir les risques professionnels (dispositif CESU, diffusion du guide de compréhension du stress, création d'Espace Détente...). Dans cette même logique préventive et en complément des dispositifs existants, la Caisse régionale a souhaité mettre à la disposition des collaborateurs un service dédié à l'écoute, au soutien et à l'accompagnement psychologique. Chacun peut avoir à traverser des moments difficiles au cours de sa vie personnelle ou professionnelle, pour des raisons multiples. En activant ce service strictement anonyme et confidentiel, en partenariat avec le cabinet PSYA SUD OUEST, la Caisse régionale souhaite permettre aux personnes qui le souhaitent d'évoquer ces difficultés ou ces interrogations auprès de psychologues pour trouver un soutien et un accompagnement adaptés.

Nombre de réunions du Comité Hygiène et Sécurité	19	19	21	+ 2
Accidents du travail	51	46	51	+5
Formation à la sécurité Nbe et % CDI	383 personnes, soit 16.6 %	490 personnes, soit 20.7 %	449 personnes, soit 18.5 %	- 8.37 %

Afin d'assurer un environnement de travail positif et propice à la performance individuelle et collective, des enquêtes sont effectuées régulièrement pour mesurer la satisfaction des collaborateurs.

Satisfaction collaborateur	-	54%	73%	+35%
----------------------------	---	-----	-----	------

Notre responsabilité d'employeur (3/4)

Les données RH sont celles de 2012. Les données 2013 seront disponibles lors de la publication du bilan social fin Mars 2014

DESCRIPTION DES INDICATEURS	2010	2011	2012	EVOLUTION
Nous avons pour objectif de développer et valoriser la compétence par la formation. Nous agissons pour entretenir et consolider les compétences existantes par des offres de perfectionnement dans les métiers, professionnaliser les personnes en prise de poste, accompagner les mobilités et l'évolution des emplois. Nous souhaitons faire de la facilité à l'accès à l'expertise un facteur clé de développement des compétences en instaurant « le nomadisme de la connaissance ». Nous voulons faire des salariés, les premiers acteurs de développement de leur compétence.				
Nbr d'heure de formation par collaborateur	7.2 jours	7.97 jours	5.7 jours	Évol non comparable car depuis 2012 ce calcul ne prend plus en compte les alternants
% des masses salariales investies	5.83%	6.15%	7.12%	+ 15.7 %
L'augmentation de la masse salariale s'explique notamment par le nombre de jours de formation en présentiel hors alternants (+ 13 %)				
Nous souhaitons favoriser l'évolution interne de nos collaborateurs et nous sommes fixés 7 objectifs : Connaître et évaluer les compétences et potentiels – Optimiser l'adéquation besoin/ressource - Permettre aux salariés de se situer sur le plan professionnel, d'exprimer leurs souhaits, d'accéder aux moyens de se développer- Donner des perspectives de réalisation et d'évolution – Gérer la mobilité comme un levier de développement - Faire émerger les potentiels et leur épanouissement- Identifier et accompagner les difficultés professionnelles.				
Nous avons mis en place en 2013 Mouvement, un outil destiné à accompagner les salariés dans la construction de leur parcours professionnel. Ce dispositif donne des repères sur les métiers et les parcours possibles au sein de l'entreprise.				
Taux de promotion interne (CDI)	9.25%	7%	6.56%	-6%
La CR poursuit une diversification de ses recrutements vers des profils plus experts (classes II et III) afin de répondre à l'évolution des besoins de ses clients, sans se départir de son modèle de promotion interne (recrutements classe I)				
% de bénéficiaires d'une augmentation de rémunération	34%	35.9%	37.5%	+4.46%
Nous donnons accès aux métiers par l'apprentissage et l'alternance				
Nbr et % d'apprentis	73 soit 3.2% de l'effectif CDI	73 soit 3.1% de l'effectif CDI	76 soit 3.16% de l'effectif CDI	+1.94%
Nbr de stagiaires	99	97	94	- 3.1%
Promouvoir et agir pour la diversité est un facteur de progrès pour la Caisse régionale. La signature de la charte de la diversité, la mise en œuvre d'un plan d'actions et l'animation d'un réseau de 16 référents diversité témoignent de cette volonté. Nous avons, entre autres, intégré une politique HECA (Handicap et Emploi au Crédit Agricole) visant un objectif de 6 % de collaborateurs handicapés pour 2015. Nous utilisons une méthode de recrutement sans CV en partenariat avec Pole Emploi et labellisée par la Halde.				
Taux de salariés handicapés employés	3.99%	4.48%	4.81%	+7.37%
Egalité Homme/Femme	55% de femme	55.14% de femme	55,28% de femme	+0.25%
Taux de seniors (plus de 55 ans) employés sur l'effectif total	14.8%	16.3%	17%	+4.29%
% de salariés de plus de 50 ans ayant bénéficié d'un entretien	2 %	-	26 %	

Le Crédit Agricole d'Aquitaine apporte une grande attention au dialogue dans l'entreprise et particulièrement au dialogue social.

Au sein de la Caisse Régionale, suite aux élections professionnelles d'octobre 2013, 4 syndicats sont représentatifs (SUD, SNECA-CGC, CFDT, FO) et 2 syndicats sont non représentatifs (CGT et UNSA).

Les instances représentatives du personnel sont structurées de la manière suivante, conformément à notre accord sur les moyens IRP du 25 juillet 2013 et à la Convention Collective Nationale :

- **un Comité d'entreprise (13 titulaires et 13 suppléants et 4 représentants syndicaux au CE) -> Périodicité des réunions à minima mensuelle**
- **des Délégués du Personnel (14 titulaires et 14 suppléants) -> Périodicité des réunions à minima mensuelle**
- **3 CHSCT (6 membres chacun) -> Périodicité des réunions à minima trimestrielle**

Le dialogue social est très riche au sein de la Caisse Régionale :

- **69 réunions sociales en 2013 dont 13 réunions CE, 12 réunions DP et 15 réunions CHSCT**
- **1 conseil de discipline (2 titulaires et 2 suppléants)**
- **des élus délégués CCPMA (1 titulaire et 1 suppléant)**
- **4 délégations syndicales représentatives, qui participent aux négociations annuelles**
- **13 accords et avenants signés à la CR Aquitaine en 2013 :**

- Accord de négociation annuelle portant sur les rémunérations 2014
- Avenant à l'accord du 21 décembre 2010 sur le bonus de performance des salariés à la Caisse Régionale d'Aquitaine et à son avenant du 28 décembre 2012
- Avenant à l'accord sur l'application des conventions individuelles de forfait au sein de la Caisse Régionale d'Aquitaine du 23 décembre 2011
- Accord sur le régime des heures exceptionnellement travaillées les dimanches et jours fériés
- Accord sur la mise en œuvre du contrat de génération au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine
- Accord sur les moyens accordés aux Instances Représentatives du Personnel de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine
- Accord du 7 juin 2013 portant sur le Plan d'Épargne Retraite Collectif des salariés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine
- Accord de participation des salariés de la Caisse régionale d'Aquitaine
- Accord sur l'intéressement des salariés aux résultats de la Caisse régionale d'Aquitaine
- Accord du 28 mars 2013 sur le recours au vote électronique à la Caisse Régionale d'Aquitaine pour l'élection des délégués du personnel, des représentants du personnel au Comité d'Entreprise, au conseil de discipline et à la CCPMA
- Avenant du 28 mars 2013 sur le règlement du Plan d'Épargne Entreprise de la Caisse Régionale d'Aquitaine conclu le 28 juin 2001
- Avenant du 28 mars 2013 sur le règlement du Plan d'Épargne Entreprise de la Caisse Régionale d'Aquitaine conclu le 28 juin 2001
- Avenant du 1er mars 2013 à l'accord du 7 août 2009 sur la durée des mandats des Instances représentatives du personnel de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, résultant des élections professionnelles d'octobre 2009

Notre responsabilité environnementale (1/2)

DESCRIPTION DES INDICATEURS	2011	2012	2013	EVOLUTION
Proche du monde du vivant, puisque créé par des agriculteurs et à leurs côtés depuis plus de 100 ans, le Crédit Agricole est prédestiné à jouer un rôle clé dans ce domaine. L'accompagnement du Crédit Agricole d'Aquitaine s'articule autour de son offre client permettant un bénéfice environnemental (sobriété, efficacité énergétique, énergies renouvelables, épargne responsable) et de son action d'entreprise citoyenne sur la protection du capital naturel. La prise en compte des questions environnementales dans toutes leurs composantes est traitée au sein du Comité de Pilotage Développement Durable et validée dans les différentes instances décisionnaires puis relayée dans les plans d'action des Directions de la CR.				

Offres clients et sociétaires conçues pour apporter un bénéfice environnemental

Livrets Développement Durable (Nbr et encours)	263 307 pour un encours de 769 M€	265 723 pour un encours de 1.06 Md€	266 921 pour un encours de 1.12 Md€	+0.45 % +5.6 %
Encours ISR (3 fonds Atouts Valeurs durables- Amundi Actions USA – Amundi AFD Avenirs Durables)	4 200 333 €	2 486 117 €	3 017 419 €	+ 21.4 % avec une belle performance d'Atouts Valeurs Durables
Prêts Eco-PTZ (Nbr et montant)	445 pour 6.63 M€	549 pour 7.9 M€	496 pour 7.4 M€	-9.65 % -7.11%
Prêts Economies Energie (Nbr et montant)	545 pour 6,9 M€	565 pour 5,1 M€	392 pour 5.6 M€	- 30 % +9.74 %
Prêts EnR (photovoltaïque – biomasse)	-	47.1 M€	54.8 M€	+ 16 % avec une forte augmentation sur le photovoltaïque
E-relevés (nombre)	121 073	238 277	243 056	+ 2 %

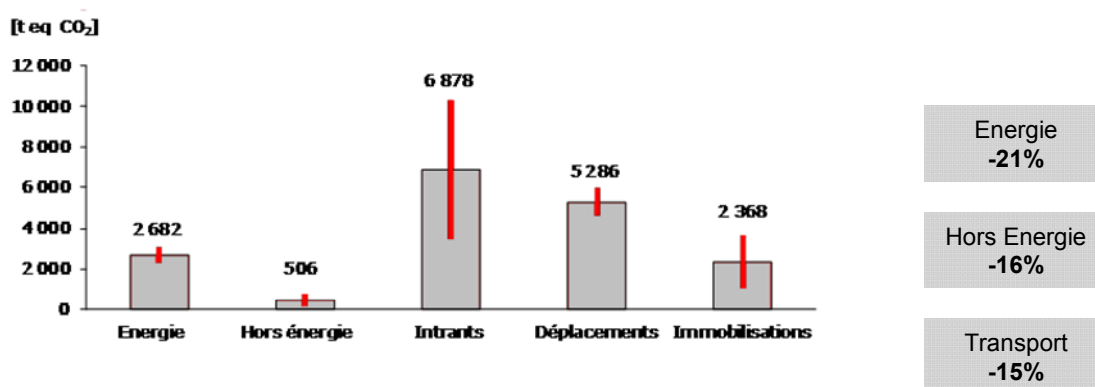
Protection du capital naturel

La Caisse régionale a conduit un premier bilan carbone en 2007 dans le cadre d'une démarche volontaire. Un plan d'actions a été mis en place. Le second bilan carbone a été conduit en 2012 dans le cadre réglementaire et les résultats ont été publiés en Préfecture régionale. Il a permis de mesurer des réductions d'émissions de GES sur les postes Energie, Hors Energie et Transports . Les deux études ayant été réalisées par 2 cabinets différents, il n'a pas été possible de comparer les résultats dans leur globalité. Le prochain bilan carbone sera conduit en 2015 sur l'exercice 2014.

Emissions totales (teq. CO2)

2007 : 17 500 t eq CO2

2012 : 17 719 t eq CO2
Détail ci-dessous



Suite au bilan carbone 2012, les actions visant à réduire nos émissions ont été poursuivies et de nouvelles mises en place dont en 2013 :

- le remplacement des portes automatiques en agence
- l'identification des 20 agences les plus énergivores et le lancement d'études avec notre partenaire Gleize Energies pour recherche de solutions
- le remplacement des climatisations et chaudières par des modèles plus performants
- la mise en place de stores pour protection solaire .../...

Notre responsabilité environnementale (2/2)

DESCRIPTION DES INDICATEURS	2011	2012	2013	EVOLUTION
Protection du capital naturel par la préservation des ressources				
Consommation de papier (tonnes)	400	364	351	-3.5 %
La baisse de consommation de papier porte sur le papier A 4. Elle est essentiellement liée à l'impact du changement de système d'information Nice qui permet un moindre recours à l'édition de contrats.				
Consommation d'énergie	Fioul : 124 707 L Gaz: 4.7 MKwh Electricité: 14,4 MKwh Bois: 186.5	Fioul : 100 988 L Gaz: 4.7 MKwh Electricité: 15 MKwh Bois: 126.1	Fioul :91 106 L Gaz : 5,1MKwh Electricité : 14,7 MKwh Bois : 192.6	Fioul : - 9,7 % Gaz: + 9,6 % Electricité:- 1.6 % Bois: + 34.4 %
La consommation de fioul est en diminution dans les agences car elles ont été équipées d'une climatisation réversible et le fioul vient en complément de ce mode de chauffage lorsque les températures sont très basses. La consommation de bois augmente car la chaudière bois installée sur le site d'Aire sur l'Adour a assuré en 2013 la totalité du chauffage sur le site.				
Consommation d'eau par salarié	21 851 m3 soit 8.81 m3 par salarié	23 952 m3 soit 9.4 m3 par salarié	22 584 m3 (donnée/salarié non dispo)	-6.6 %
Des panneaux photovoltaïques placés sur toits des restaurants d'entreprise de Bordeaux, Aire et Agen assurent la production en eau chaude des restaurants.				
Nombre de co-voiturages professionnels	470	472	422	- 0.10 %
Nombre de visio-conférences	150	1 200	1 155	-0.03 %
En dépit des nombreux projets 2013 dont le projet NICE, le nombre de déplacements professionnels avec des véhicules de service a sensiblement diminué tandis que le nombre de visio-conférences se maintient.				
Recyclage des déchets : dans le cadre de l'activité bancaire, nos actions concernent essentiellement le papier, le matériel et les consommables informatiques. Depuis quelques années déjà, nous recyclons la totalité du papier consommée sur nos sites et nos agences (hors contrats client) en faisant appel à des prestataires externes qui en assurent un traitement spécifique et sécurisé sur nos 3 départements.				
Recyclage du papier (tonnes)	160	Donnée non disponible en 2012	195,25	ns
Nos prestataires	- pour les départements 47, 40 : Entreprise Soulard à Villeneuve sur Lot - pour le département 33 : Entreprise Elise à Bordeaux			
Suite au déploiement en 2013 de notre nouveau système d'information (Nice), les postes de travail (UC, écrans, imprimantes) ont été remplacés et recyclés par des entreprises normées ISO 14000. Les cartouches d'encre sont également recyclées et ont été changées pour la plupart en 2013.				
Matériel informatique (nbe) :	écrans : 2 740	périphériques: 69	pc fixes & portables : 2 691	téléphones : 83 imprimantes : 1448
Cartouches d'encre (nbe)	5806	7 064	8 276	+ 17 %
Nous recyclons par ailleurs la quasi-totalité des cartes bancaires échues de nos clients qui sont retraitées via notre filiale Crédit Agricole Card & Paiement par la Société Umicore. Par ailleurs, depuis Septembre 2013, nous élargissons notre gamme de cartes à base d'un support alternatif en matériau végétal (PLA, fabriqué à base d'amidon de maïs).				
Sensibilisation des salariés et des élus à la question environnementale				
Une attention toute particulière est apportée à la sensibilisation des salariés et des élus aux sujets environnementaux. Un module de formation est mis à disposition des salariés en e-learning et fait l'objet d'interventions en Conseil de Caisses locales pour les administrateurs. Le rapport RSE 2013 a été remis à tous les Présidents de Caisses locales.				
La semaine du Développement Durable marque un temps fort de la sensibilisation des collaborateurs aux questions environnementales. Sur la base d'un quizz DD proposé aux salariés à cette occasion, un guide éco-gestes a été co-conçu avec eux lors de la semaine du Développement Durable 2012. Il a été mis en ligne en 2013 sur le site interne de la CR et une affiche synthèse est apposée dans tous les services et agences pour rappeler les « petits gestes éco-citoyens ». En 2013, une exposition de mobilier et d'objets usuels recyclés « L'art de la récup » a été organisée sur nos 3 sites de Bordeaux, Aire sur l'Adour et Agen par l'association D'Eco Solidaire de Bordeaux sensibilisant les salariés au recyclage de ce type de déchets.				
Cette semaine a également été choisie pour partager avec les collaborateurs les résultats du bilan carbone réalisé en 2012 et les actions mises en place grâce au journal d'entreprise en ligne.				

Notre responsabilité sociétale (1/2)

DESCRIPTION DES INDICATEURS	2011	2012	2013	EVOLUTION
Le Crédit Agricole d'Aquitaine qui est un contribuable de 1er plan pour la région, conduit une politique de redistribution de ses résultats tournée vers le territoire pour créer et redistribuer de la valeur en Aquitaine.				
PNB	496.2 M€	521.3 M€	525.1 M€	+0.73 %
Résultat Net	119.9 M€	113.9 M€	114.4 M€	
Impôts locaux	6.9 M€	7.2 M€	7.6 M€	+5.6%
Rémunérations des parts sociales	2.5 M€	2.5 M€	2.07 M€	-17 %
Intéressements et participations	19.6 M€	19.6 M€	18.9 M€	-3.57 %
IS	53 M€	71.3 M€	76.9 M€	+7.8 %
Taxe d'apprentissage et formation	1.2 M €	1.3 M €	1.4 M€	+7.7 %
Financement des collectivités locales et PPP	309 projets pour 77,5 M€	466 projets pour 130 M€	321projets pour 86 M€	- 33.8 %
Le crédit Agricole d'Aquitaine est le 1er réseau bancaire régional et s'applique à développer un réseau d'agences de proximité pour tous ses clients, y compris dans les zones rurales et pour les personnes à mobilité réduite.				
Nbr d'agences	205	208	209	+ 1
Nbr de points de vente	234	228	230	+ 2
Nbr de points verts	108	108	105	- 3
Nbr d'automates	596	606	599	-7
Taux d'équipement des agences (pour faciliter l'accès aux personnes atteintes d'un handicap)	97 %	97 %	98 %	+ 1 %
Taux d'équipement des automates (pour faciliter l'accès aux personnes atteintes d'un handicap)	95 %	95 %	96 %	+ 1 %
Notre ambition est avant tout d'être utile à nos clients. Leur satisfaction et leur avis sont essentiels et mesurés régulièrement. Afin de préserver leur intérêt et leur sécurité, nous avons formalisé 13 engagements relationnels dont 3 sont entrés en vigueur en 2012 : garantie d'un conseil objectif – remise d'un mémo descriptif lors de la souscription d'un produit – délai de rétractation de 30 jours				
% de nos clients très satisfaits suite à un entretien	43.7%	48.7%	52 %	+ 6.8 %
% de réclamations /nombre clients (traitées sous 48h)	0.72%	0.3%	0.52%	
Mesures prises en faveur de la sécurité de nos clients et protection des investisseurs et épargnants	Mise en place d'une directive MIF depuis fin 2007 garantit, par la qualification du niveau d'expérience de la clientèle en matière d'instruments financiers, un niveau d'information adéquat et un conseil de qualité ciblant les produits les plus adaptés au profil, à la situation financière et aux objectifs d'investissement de chaque client. L'adoption en 2013 d'un système d'information commun à toutes les CR a permis de renforcer la protection grâce au scann automatique des contrats Titres, questionnaire de qualification MIF, Bilan conseil Des formations ont été dispensées à nos collaborateurs afin de préciser les démarches à réaliser. 1594 collaborateurs ont été concernés en 2013			
Taux de réponse au questionnaire MIF	96.23%	98.01%	98 %	-
Initiatives pour accroître la compréhension financière de nos clients	Le Crédit Agricole d'Aquitaine informe ses clients à chaque mise à jour de la tarification ou de l'évolution de ses produits et services grâce aux Conditions Générales de Banque, aux relevés annuels de frais, à des communications sur l'évolution des contrats			

Notre responsabilité sociétale (2/2)

DESCRIPTION DES INDICATEURS	2011	2012	2013	EVOLUTION
Les actions mises en place pour prévenir la corruption reposent sur la surveillance et la vigilance et notamment sur le dispositif de lutte contre le blanchiment, le financement du terrorisme et la fraude.				
Lutte Anti Blanchiment	Dotée d'outils experts de veille et de détection, la Caisse Régionale analyse toute opération atypique. Elle s'appuie sur son réseau d'agences et de services du siège, régulièrement formés. Nos clients peuvent être sollicités pour nous aider dans la compréhension d'opérations afin d'en permettre la documentation conformément aux exigences du code monétaire et financier.			
Nombre d'opérations analysées	6 319	7 699	5140	- 33 % ¹
Nombre de dossiers constitués	226	210	195	- 7 %
Coûts des risques de non-conformité	-	1.23 M€	6.05 M€	+ 391 % ²
	¹ L'optimisation des requêtes a permis de limiter le nombre d'alertes à traiter ² Forte augmentation du coût du risque de non-conformité en 2013 due à l'accroissement du nombre d'assignations lié à la mise en place de nouveaux délais en matière de prescriptions extinctives			
Lutte contre la fraude	Un dispositif permanent de détection de la fraude au travers de requêtes vise à anticiper le risque en prenant des mesures conservatoires. La Caisse Régionale accompagne également nos clients victimes de fraudes, en les alertant en cas d'opérations suspectes, afin de prévenir et/ou de limiter leur préjudice personnel. De nouvelles requêtes ont été intégrées afin de renforcer les mesures de lutte contre la fraude.			
% de nos collaborateurs formés à la lutte contre le blanchiment	2136 personnes, soit 91 % des CDI	2208 personnes, soit 94.8 % des CDI	2183 personnes, soit 96.8 % des CDI	+ 2 %

Notre responsabilité sociétale s'exprime également par un service apporté à nos clients pour prévenir et accompagner ceux qui traversent une situation difficile, grâce aux 3 points d'accueil de notre dispositif Passerelle (espaces d'écoute et de médiation), à notre partenariat avec l'Adie et le soutien des associations oeuvrant dans le domaine social sur notre territoire via nos actions de partenariat et de mécénat.

Nbr de dossiers Passerelle traités	280	310	370	+ 19.3 % (augmentation du nbe de dossiers sur la CUB)
Nbr de sorties favorables	75%	78%	78 %	-
Association pour le Droit à l'Initiative Economique (1)	De 2007 à 2012 :	- 60 000 € destinés à l'octroi de prêts d'honneur - 3 780 € d'appels en engagement de garantie		

Convaincu que les associations sont indispensables à la vie sociale et au lien entre les individus, le Crédit Agricole d'Aquitaine s'engage en acteur mutualiste des territoires et encourage la solidarité de proximité pour permettre à ces acteurs de se développer. Une partie des résultats de la Caisse régionale est reversée sous forme de contribution à l'animation de la vie locale via le Fonds d'Initiatives Locales. Par ailleurs, l'association Crédit Agricole Aquitaine Mécénat encadre les initiatives relevant du mécénat. Ces dispositifs de développement local permettent d'apporter une aide à des projets d'intérêt général dans les domaines culturel, social, touristique, environnemental. En 2013, plus de 180 projets ont été soutenus.

Parrainage, sponsoring, et mécénat	2.2 M€	1,4 M€	1.7 M€	+ 19%
------------------------------------	--------	--------	--------	-------

Depuis fin 2012, notre Caisse régionale permet à ses sociétaires détenteurs d'une adresse mail d'accompagner les associations et projets locaux grâce au dispositif solidaire des Tookets. Certains produits spécifiques réservés à nos sociétaires ont la particularité d'être producteurs de cette monnaie virtuelle solidaire distribuée par la Caisse régionale lors de la souscription ou à l'utilisation de ces produits. Les sociétaires peuvent les redistribuer à une ou plusieurs associations de leur choix (plus d'infos sur Tookets.com)

Notre responsabilité sociétale s'exerce également dans nos processus d'achat de fournitures et de prestations. La fonction achats contribue à la mise en œuvre de la politique de développement durable au sein de l'entreprise. Elle déploie sa politique au travers d'engagements majeurs :

- prendre en compte des aspects développement durable tout au long du cycle de vie,
- limiter son empreinte écologique en réduisant autant que possible les impacts environnementaux sur les fournitures et prestations achetées,
- promouvoir les achats solidaires en augmentant les achats auprès des secteurs adaptés et protégés de l'insertion et du commerce équitable,
- sensibiliser les fournisseurs sur leur responsabilité, les inciter à intégrer les principes de développement durable : nous privilégions les fournisseurs locaux et régionaux. L'intégration d'un questionnaire DD traitant à la fois de la responsabilité environnementale et sociale est systématique dans l'ensemble de nos appels d'offres. Une cotation développement durable est attribuée à chaque prestataire et participe au classement général servant à choisir le prestataire titulaire avec une pondération comprise entre 5 et 20%.

Nous interrogeons et travaillons avec des prestataires du secteur protégé. Nous avons créé récemment un comité de pilotage du recours au secteur protégé.

Il convient de préciser que les activités de coeur de métier de la Caisse régionale ne sont pas directement concernées par la sous-traitance. Celle-ci porte sur un périmètre allant de l'informatique, aux prestations de nettoyage des sites et agences et à l'entretien des espaces verts.

(1) Association pour le droit à l'initiative économique (« Adie ») : association régie par la Loi du 1er juillet 1901, reconnue d'utilité publique par le Décret du 10 janvier 2005 Siège social : 4, boulevard Poissonnière - 75009 Paris - Tél. +33 (0)1 49 33 59 00 Siret n° 352 216 873 00054 Code NAF n° 9499Z

**RECAPITULATIF DES INFORMATIONS NON TRAITEES CAR NON PERTINENTES
POUR L'ACTIVITE DE L'ENTREPRISE**

Responsabilité d'Employeur

Répartition des effectifs par zone géographique

L'activité de la Caisse régionale se déploie sur l'ensemble de son territoire.

Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles

Les données relatives aux accidents du travail sont disponibles dans le volet responsabilité d'employeur. Concernant les maladies professionnelles et compte tenu de notre secteur d'activité ces données ne sont pas significatives.

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives :

- au respect de la liberté d'association et de droit de négociation collective
- à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession
 - à l'élimination du travail forcé ou obligatoire
 - à l'abolition effective du travail des enfants

La Caisse régionale exerce ses activités en France et respecte la réglementation en vigueur. Elle n'est pas concernée par le travail des enfants ni par le travail forcé. Les informations relatives au respect de la liberté d'association et de droit de négociation collective et à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession sont traitées dans la section relative à notre responsabilité d'employeur.

Responsabilité environnementale

Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et pollutions

Les risques environnementaux liés à l'activité directe de la Caisse régionale sont limités. La veille et la vigilance constituent, à ce jour, les moyens pour prévenir ce type de risque.

Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

L'activité directe de la Caisse régionale qui est une activité de service est peu émettrice de rejets polluants et la CR respecte les normes de traitement en vigueur en France. Les systèmes de climatisation font l'objet de contrôles réguliers assurant un air de qualité satisfaisant dans nos locaux.

Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, soit réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours

Il n'existe pas à ce jour de provisions ou garanties pour ce type de risque car l'activité de la CR n'implique pas de risques environnementaux majeurs.

Nuisances sonores et pollutions spécifiques

L'activité de la Caisse régionale n'est pas source de nuisances sonores ou d'autres formes de pollution.

L'utilisation des sols

L'activité directe de la Caisse régionale a peu d'impact sur les sols, à part ceux dus à son emprise directe. Elle n'est pas source de pollution ou de modification notable de la nature des sols.

L'adaptation aux conséquences du changement climatique

A ce jour l'activité directe de la Caisse régionale ne nécessite pas de stratégie d'adaptation à ces conséquences. Elle reste toutefois attentive à cet impact pour sa clientèle.

Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Il n'y a pas, à ce jour, de mesures prises dans le cadre de l'activité directe de la Caisse régionale. Toutefois les aides apportées dans le cadre de mécénat ou partenariat à des associations oeuvrant dans ces domaines participent à la préservation de la biodiversité.

Responsabilité sociétale

Actions engagées en faveur des droits de l'homme

Ce type d'actions n'a pas d'impact direct avec l'activité de la Caisse régionale. L'impact indirect sur les droits humains est traité quant à lui notamment à travers la politique des achats.

METHODOLOGIE

Le présent reporting RSE porte sur la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2013, à l'exception des données sociales qui seront disponibles lors de la parution du bilan social en Avril. Le périmètre des données prises en compte porte sur la Caisse régionale et les Caisses locales. La filiale Square Habitat n'a pas été intégrée pour cet exercice à ce périmètre. Ses effectifs représentent 6.7 % des effectifs de la Caisse Régionale au 31.12.12. Les données sociales de l'exercice 2013 n'étant pas disponibles à la date de publication du présent rapport, elles portent sur l'exercice clos le 31 décembre 2012. Elles seront disponibles pour 2013 lors de la publication du bilan social. Un plan d'action est mis en oeuvre pour anticiper le reporting des données sociales pour le prochain exercice et ainsi publier dans le prochain rapport RSE les données de l'exercice 2014.

LEXIQUE

CA Aquitaine : Crédit Agricole d'Aquitaine

Caisse locale (CL) : société coopérative qui regroupe l'ensemble des sociétaires du Crédit Agricole sur son territoire

Caisse régionale (CR) : Les Caisses régionales sont des sociétés coopératives au statut fixé par la loi de 1899, dont le capital social est, pour l'essentiel, détenu par les Caisses locales qui leur sont affiliées. Dans sa région, la Caisse régionale est une banque autonome exerçant tous les métiers de la banque et de l'assurance.

CESU : Chèque Emploi Service Universel

DD : Développement Durable

Développement local : Le Crédit Agricole est au service du développement de sa région par son activité de services et de prêts. Il incite aussi les administrateurs des Caisses locales à s'impliquer dans des actions locales aux côtés d'acteurs locaux (associations) pour développer et animer leur territoire.

EnR : Energies Renouvelables

ISR : Investissement Socialement Responsable

Part sociale : Titre représentatif d'une partie du capital social d'une Caisse locale

Point Vert : service de proximité permettant d'effectuer un retrait directement chez un commerçant grâce à sa carte bancaire

RSE : Responsabilité Sociale d'Entreprise

Sociétaire : client qui détient une part de capital social de sa Caisse locale lui donnant un droit de vote

Tookets : monnaie solidaire destinée à aider les associations clientes de notre territoire.

100 tookets = 1 €

Attestation de présence de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales

Aux Sociétaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, nous avons établi la présente attestation sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013, présentées dans le chapitre intitulé « Eléments relatifs à la responsabilité sociale d'entreprise requis par l'article 225 de la loi Grenelle II » du rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société, composés des instructions de reporting et de la grille des indicateurs 2013 transmises aux contributeurs (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure à la fin du chapitre intitulé « Eléments relatifs à la responsabilité sociale d'entreprise requis par l'article 225 de la loi Grenelle II » dans le rapport de gestion.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce. Il ne nous appartient pas de vérifier la pertinence et la sincérité des Informations RSE.

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 3 personnes entre décembre 2013 et la date de signature de notre rapport sur une durée d'environ 12 semaines.

Nature et étendue des travaux

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission :

- nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent ;
- nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce ;
- en cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce ;
- nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au chapitre intitulé « Eléments relatifs à la responsabilité sociale d'entreprise requis par l'article 225 de la loi Grenelle II » du rapport de gestion, indiquant notamment que les données sociales portent sur l'exercice clos le 31 décembre 2012 et que la filiale Square Habitat, qui représente 6,7% des effectifs de la Caisse Régionale, n'est pas intégrée au périmètre de reporting des Informations RSE.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

Paris-La Défense, le 7 mars 2014

L'Organisme Tiers Indépendant ERNST & YOUNG et Associés

Eric Duvaud

David Koestner

Associé Développement durable

Associé

Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine

COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2013

Arrêté par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine en date du 31 janvier 2014 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 27/03/2014

BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Opérations interbancaires et assimilées		235 475	171 313
Caisse, banques centrales		102 890	78 490
Effets publics et valeurs assimilées	5	104 805	75 610
Créances sur les établissements de crédit	3	27 780	17 213
Opérations internes au Crédit Agricole	3	957 444	952 012
Opérations avec la clientèle	4	14 638 232	14 339 645
Opérations sur titres		1 197 353	1 063 525
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	598 691	586 221
Actions et autres titres à revenu variable	5	598 662	477 304
Valeurs immobilisées		991 825	985 045
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	838 358	834 553
Parts dans les entreprises liées	6-8	59 531	53 653
Immobilisations incorporelles	7	2 474	2 526
Immobilisations corporelles	7	91 462	94 313
Capital souscrit non versé			0
Actions propres	8		0
Comptes de régularisation et actifs divers		425 957	365 224
Autres actifs	9	219 369	212 453
Comptes de régularisation	9	206 588	152 771
TOTAL ACTIF		18 446 286	17 876 764

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Opérations interbancaires et assimilées		18 046	13 125
Banques centrales		4 702	0
Dettes envers les établissements de crédit	11	13 344	13 125
Opérations internes au Crédit Agricole	11	9 079 849	8 693 461
Comptes créditeurs de la clientèle	12	5 277 001	4 896 269
Dettes représentées par un titre	13	962 976	1 293 761
Comptes de régularisation et passifs divers		373 302	368 646
Autres passifs	14	176 079	151 345
Comptes de régularisation	14	197 223	217 301
Provisions et dettes subordonnées		303 591	282 096
Provisions	14-15-16	212 083	190 588
Dettes subordonnées	18	91 508	91 508
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	17	61 000	58 000
Capitaux propres hors FRBG	19	2 370 521	2 271 406
Capital souscrit		128 732	128 732
Primes d'émission		969 017	969 017
Réserves		1 149 094	1 047 658
Ecart de réévaluation		0	0
Provisions réglementées et subventions d'investissement		9 580	12 137
Report à nouveau		-270	0
Résultat de l'exercice		114 368	113 862
TOTAL PASSIF		18 446 286	17 876 764

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
ENGAGEMENTS DONNÉS		3 121 366	2 916 170
Engagements de financement	27	2 090 981	1 929 759
Engagements de garantie	27	1 026 156	982 338
Engagements sur titres	27	4 229	4 073

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
ENGAGEMENTS REÇUS		4 852 695	4 400 154
Engagements de financement	27	350 074	350 030
Engagements de garantie	27	4 498 392	4 046 051
Engagements sur titres	27	4 229	4 073

(1) Depuis août 2012, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine bénéficie d'un accord de refinancement complémentaire à hauteur de 350 000 milliers d'euros, octroyé par Crédit Agricole SA, et entrant dans le calcul du coefficient de liquidité.

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 24
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 25

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2013

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts et produits assimilés	28	606 663	633 769
Intérêts et charges assimilées	28	-297 769	-340 423
Revenus des titres à revenu variable	29	6 530	10 740
Commissions (produits)	30	245 765	248 773
Commissions (charges)	30	-38 228	-36 628
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	31	428	445
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	32	2 651	7 334
Autres produits d'exploitation bancaire	33	2 122	4 128
Autres charges d'exploitation bancaire	33	-3 084	-6 842
Produit net bancaire		525 078	521 296
Charges générales d'exploitation	34	-267 613	-269 914
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-12 762	-13 355
Résultat brut d'exploitation		244 703	238 027
Coût du risque	35	-43 738	-23 945
Résultat d'exploitation		200 965	214 082
Résultat net sur actifs immobilisés	36	-1 922	-11 546
Résultat courant avant impôt		199 043	202 536
Résultat exceptionnel		0	-1
Impôt sur les bénéfices	37	-84 232	-75 429
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		-443	-13 244
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		114 368	113 862

NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Cadre juridique et financier

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code monétaire et financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, 103 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2013, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,18 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,58 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 6 022 703 actions propres au 31 décembre 2013, soit 0,24 % de son capital, contre 7 319 186 actions propres au 31 décembre 2012.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25 % du capital sous la forme de Certificats Coopératifs d'Associés.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2 Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole S.A. sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des certificats coopératifs d'investissement et des certificats coopératifs d'associées (CCI/CCA) émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie Switch est un engagement de hors-bilan donné par les Caisses régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole S.A.. La rémunération globale de la garantie est étalée sur la durée du contrat et comptabilisée en Produit net bancaire dans la marge d'intérêt. En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales en résultat dans l'agrégat coût du risque. La clause de retour à meilleure fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole S.A. dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

Par avenant signé le 19 décembre 2013, Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales ont décidé d'étendre l'assiette des garanties déjà accordées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. le 23 décembre 2011 à la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA). Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014 et permettent désormais un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels

Dans ce contexte, les dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. ont été complétés en date du 2 janvier 2014. Les dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A. L'échéance des garanties globales reste identique (1er mars 2027).

Le mécanisme général du dispositif est similaire au premier volet de l'opération, et le traitement comptable reste inchangé.

1.3 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2013

En mai dernier, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a migré vers la plateforme informatique communautaire Nouvelle Informatique Convergente Evolutive « NICE ». Ce projet, décidé lors du congrès de la Fédération Nationale du Crédit Agricole de NICE a permis de construire un système d'information unique.

Cette bascule informatique s'est déroulée sans incident significatif de nature à avoir un impact sur les comptes annuels.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine n'a pas bénéficié au cours de l'exercice 2013 de dividendes de la part de la SAS Rue La Boétie.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a procédé au 31/12/2013 à la constitution d'un complément au Fond pour Risques Bancaires Généraux de 3 millions d'euros.

Une dotation supplémentaire de 14,9 millions d'euros sur la provision collective a été constatée sur l'exercice.

Par ailleurs une dotation supplémentaire de 1,3 millions d'euros a été enregistrée en 2013 à la demande du Groupe afin de couvrir une baisse de la valorisation du titre Sacam International. Au 31/12/2013, la dépréciation des titres Sacam International de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine s'établit à 14,7 millions d'euros.

La résiliation anticipée de swaps de macro couverture a généré une soulte négative de 4,16 millions d'euro intégralement enregistrée en charges (impact PNB).

Suite aux réaménagements d'avances globales, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a enregistré une soulte négative de 13,8 millions d'euros.

Un engagement de financement de 66,3 millions d'euros a été enregistré au titre de l'extension de la garantie Switch décidée le 19 décembre 2013. Il correspond au complément de liquidité à apporter pour la constitution du dépôt.

1.4 Evénements postérieurs à l'exercice 2013

Aucun événement postérieur à la clôture de nature à avoir un impact significatif sur les comptes n'est à signaler.

NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1 ^{ère} application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans la Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Aquitaine
Règlement ANC relatif au plan comptable des organismes de placement collectif en valeurs mobilières	30/12/2011 N° 2011-5	1er janvier 2013	Non
Règlement ANC relatif à la comptabilisation des quotas d'émission de gaz à effet de serre et unités assimilés	28/12/2012 N° 2012-03	1er janvier 2013	Non
Règlement ANC relatif à la comptabilisation des certificats d'économie d'énergie modifié par le règlement N° 2013-02 du 7 novembre 2013	28/12/2012 N° 2012-04	1er janvier 2015	Non
Règlement ANC modifiant l'article 380-1 du règlement CRC n°99-03 sur les ventes en l'état futur d'achèvement	28/12/2012 N° 2012-05	1 ^{er} janvier 2013 ou par anticipation	Non
Recommandation ANC Relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises	07/11/2013 N° 2013-02	1er janvier 2014 ou par anticipation au 1 ^{er} janvier 2013	Oui
Règlement ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes des établissements de monnaie électronique	30/10/2013 N° 2013-01	31-déc-13	Non
Règlement ANC relatif aux règles de comptabilisation des valeurs amortissables visées à l'article R.332-20 du code des assurances, R.931-10-41 du code de la sécurité sociale et R.212-53 du code de la mutualité	13/12/2013 N° 2013-03	31-déc-13	Non

L'application à compter du 01.01.2013 de la Recommandation ANC relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires a eu une incidence de -270 K€ sur les capitaux propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine au 01.01.2013.

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC 2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés sortent des créances douteuses. Ils font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont reclassés en créances douteuses dès le premier impayé.

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine s'élève à 1 566 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre 1 904 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Sur ces prêts des décotes sont comptabilisées pour un montant de 193 milliers d'euros.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant

en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des décotes et dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrits dans la marge d'intérêt.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors-bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

2.2 Portefeuille Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité. Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Pensions livrées

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine n'a pas opéré, en 2013, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.3 Immobilisations

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 ans
Second œuvre	30 ans
Installations techniques	12 ans
Agencements	10 à 12 ans
Matériel informatique	3 à 10 ans (linéaire)
Matériel spécialisé	2 à 5 ans (linéaire)
Mobilier	Linéaire 10 ans

Enfin, les éléments dont dispose La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 Provisions

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine applique le règlement du CRC 2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de l'Autorité de contrôle prudentiel et de Résolution (ex Commission Bancaire).

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé, assimilé, de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Opérations complexes :

Une opération complexe se définit comme une combinaison synthétique d'instruments (de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents) comptabilisée en un seul lot ou comme une opération dont la comptabilisation ne relève pas d'une réglementation explicite et qui implique, de la part de l'établissement, un choix de principe.

2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89-01, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine s'établit à 3,2 milliers d'euros.

2.10 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 24 et 25.

2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par les accords d'entreprise du 29 juin 2010, qui définissent notamment une enveloppe globale pour l'intéressement et la participation.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies :

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine applique, à compter du 1^{er} janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

En application de cette recommandation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a opté pour la méthode 2 de la recommandation 2013-02 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatées au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

La recommandation autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- majoré des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a opté pour une externalisation auprès de la compagnie d'assurance PREDICA, qui assure le versement des indemnités de fin de carrière des salariés de la Caisse et le paiement des retraites supplémentaires des cadres dirigeants.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies :

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés «employeurs». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.13 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 % ainsi que la majoration exceptionnelle d'impôt sur les sociétés de 5 % due par les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

**NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR
DUREE RESIDUELLE**

	31/12/2013						31/12/2012
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Établissements de crédit							
Comptes et prêts :							
à vue	17				17	0	74
à terme	11 643	19	8 481	0	20 143	9	9 354
Valeurs reçues en pension					0		0
Titres reçus en pension livrée					0		0
Prêts subordonnés				7 583	7 583	28	7 785
Total	11 660	19	8 481	7 583	27 743	37	17 213
Dépréciations							
VALEUR NETTE AU BILAN							27 780
Opérations internes au Crédit Agricole							
Comptes ordinaires	74 312				74 312		10 692
Comptes et avances à terme	72 102	162 708	266 644	310 773	812 227	2681	873 098
Titres reçus en pension livrée					0		0
Prêts subordonnés				68 200	68 200	24	68 222
Total	146 414	162 708	266 644	378 973	954 739	2 705	952 012
Dépréciations							
VALEUR NETTE AU BILAN							957 444
TOTAL							985 224
							969 225

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 75 835 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 25 493 milliers d'euros.

Parmi les créances sur les établissements de crédit, aucune n'est éligible au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

4.1 Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2013						31/12/2012	
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	38 905	9 902	0	0	48 807		48 807	30 260
Autres concours à la clientèle	1 137 562	1 649 524	4 871 123	7 072 071	14 730 280	87 852	14 818 132	14 524 142
Valeurs reçues en pension livrée					0		0	0
Comptes ordinaires débiteurs	89 480				89 480	1215	90 695	95 371
Dépréciations							-319 402	-310 128
VALEUR NETTE AU BILAN							14 638 232	14 339 645

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 18 597 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 3 039 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 2 735 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2013 contre 2 948 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

(en milliers d'euros)	31/12/2013					31/12/2012				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	6 942 716	103 959	60 794	66 985	39 369	6 117 810	76 125	36 494	47 671	23 212
Agriculteurs	1 881 227	121 565	69 451	88 022	55 621	1 818 521	158 225	82 837	132 418	72 091
Autres professionnels	1 602 108	61 828	39 833	41 847	29 394	1 813 843	57 716	34 182	37 882	26 200
Clientèle financière	310 670	8 179	3 517	5 555	2 123	339 201	14 491	2 480	9 641	2 164
Entreprises	3 245 982	151 907	81 786	116 820	68 944	3 538 157	117 276	46 266	82 337	37 596
Collectivités publiques	933 924					983 690	14	14	14	14
Autres agents économiques	41 007	178	149	174	145	38 552	166	82	166	82
TOTAL	14 957 634	447 616	255 530	319 403	195 596	14 649 774	424 013	202 355	310 129	161 359

**NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT
ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE**

	31/12/2013					31/12/2012
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées :		66 834		37 343	104 177	75 422
- dont surcote restant à amortir					0	0
- dont décote restant à amortir					0	0
Créances rattachées		278		351	628	188
Dépréciations		0			0	0
VALEUR NETTE AU BILAN	0	67 112	0	37 694	104 805	75 610
Obligations et autres titres à revenu fixe (1) :						
Emis par organismes publics				77 496	77 496	57 734
Autres émetteurs		60 493		449 729	510 222	516 225
- dont surcote restant à amortir				2 675	2 675	2 675
- dont décote restant à amortir				2 552	2 552	2 552
Créances rattachées		291		10 815	11 106	12 368
Dépréciations		-133			-133	-106
VALEUR NETTE AU BILAN	0	60 651	0	538 040	598 691	586 221
Actions et autres titres à revenu variable		599 459			599 459	477 858
Créances rattachées					0	0
Dépréciations		-797			-797	-554
VALEUR NETTE AU BILAN	0	598 662	0	0	598 662	477 304
TOTAL	0	1 452 850	0	1 156 695	1 302 158	1 139 135
Valeurs estimatives	0	778 623	0	608 319	1 386 942	1 223 563

(1) : Dont 29 014 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2013 et 42 106 milliers d'euros au 31 décembre 2012

Commentaires :

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 51 837 milliers d'euros au 31 décembre 2013, contre 45 616 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 43 750 milliers d'euros au 31 décembre 2013, contre 50 706 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille
(hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Administration et banques centrales (y compris Etats)	54 648	26 388
Etablissements de crédit	370 997	366 089
Clientèle financière	602 060	462 023
Collectivités locales	22 848	31 346
Entreprises, assurances et autres clientèles	136 625	165 972
Divers et non ventilés		
Total en principal	1 187 178	1 051 818
Créances rattachées	11 105	12 367
Dépréciations	-930	-660
VALEUR NETTE AU BILAN	1 197 353	1 063 525

Remarque : A noter qu'un changement a été apporté sur les données publiées en 2012. Les créances rattachées et les dépréciations sont maintenant isolées du principal.

5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(en milliers d'euros)	31/12/2013				31/12/2012			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	587 719	104 177	599 459	1 291 355	573 959	75 423	477 858	1 127 240
dont titres cotés	522 766	104 177		626 943	502 793	75 423		578 216
dont titres non cotés (1)	64 953		599 459	664 412	71 166		477 858	549 024
Créances rattachées	11 105	629		11 734	12 368	187		12 555
Dépréciations	133		797	930	-106		-554	-660
VALEUR NETTE AU BILAN	598 691	104 805	598 662	1 302 159	586 221	75 610	477 304	1 139 135

Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français : 569 312 milliers d'euros

dont OPCVM français de capitalisation : 567 959 milliers d'euros

OPCVM étrangers : 29 350 milliers d'euros

dont OPCVM étrangers de capitalisation : 29 350 milliers d'euros

Les OPCVM sous contrôle exclusif « Aquitains Rendement » figurent à l'actif du bilan pour 40 006 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2013 s'élève 41 966 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2013:

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	406 054	422 149
OPCVM obligataires	113 074	126 324
OPCVM actions		
OPCVM autres	80 298	90 570
TOTAL	599 426	639 043

5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013							31/12/2012
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	33 561	66 772	355 252	132 134	587 719	11 105	598 824	586 327
Dépréciations	-133				-133		-133	-106
VALEUR NETTE AU BILAN					587 586	11 105	598 691	586 221
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute			72 756	31 420	104 176	629	104 805	75 610
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN					104 176	629	104 805	75 610

NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31/12/2013.

INFORMATIONS FINANCIERES				Devise	Capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)
FILIALES ET PARTICIPATIONS							Brutes	Nettes		
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Aquitaine							68 892	55 127	9 581	
Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit :										
CA GRANDS CRUS (1)		EUR	189 782	21,43	44 445	44 445				1 621
CREDIT AGRICOLE AQUITAINE AGENCE IMMOBILIERE C3AI (1)		EUR	2 009	100	14 306	541			9 581	-3 500
CREDIT AGRICOLE AQUITAINE EXPANSION C2AE (2)		EUR	7 800	100	7 800	7 800				1 925
SAS AQUITAINE IMMOBILIER INVESTISSEMENT		EUR	2 341	100	2 341	2 341				En création
Autres titres de participations :					786 760	770 388			53 429	
GRAND SUD-OUEST CAPITAL (1)		EUR	39 714	33,85	17 249	17 249				2 931
GRANDS CRUS INVESTISSEMENTS (GCI) (1)		EUR	23 963	8,24	2 551	2 551				169
SACAM AVENIR (1)		EUR	113 464	3,47	3 939	3 939				-17
SACAM FIA-NET EUROPE (1)		EUR	47 184	3,52	1 662	915				-14 300
SACAM IMMOBILIER		EUR	136 759	3,31	4 529	4 529				En création
SACAM PARTICIPATIONS (1)		EUR	62 558	3,26	2 360	2 360				868
SAS SACAM DEVELOPEMENT (1)		EUR	725 471	5,01	36 602	36 392			15 853	927
SAS RUE LA BOETIE (1)		EUR	17 371 345	3,92	681 065	681 065			37 576	-3 361
SACAM FIRECA (1)		EUR	22 510	3,33	1 488	788				457
SACAM INTERNATIONAL (EX SACAM EXPANSION) (1)		EUR	631 828	3,92	35 315	20 600				-109 800
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de la Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Aquitaine										
Parts dans les entreprises liées dans les établissements de crédit		EUR				184	184			
Participations dans des établissements de crédit		EUR				1 377	1 377			
Autres parts dans les entreprises liées		EUR				915	344			
Autres titres de participations		EUR				7 721	6 646		2 454	
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS					865 849	834 066			65 464	

(1) arrêté au 31/12/2012

(2) arrêté au 30/06/2013

6.1 Valeur estimative des titres de participation

(en milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	69 990	58 480	61 217	50 177
Titres cotés				
Avances consolidables	9 581	3 876	9 581	3 877
Créances rattachées				
Dépréciations	-20 040		-17 145	
VALEUR NETTE AU BILAN	59 531	62 356	53 653	54 054
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	795 865	977 991	790 287	1 039 871
Titres cotés				
Avances consolidables	55 881	55 739	56 077	56 077
Créances rattachées	339		347	347
Dépréciations	-17 588		-16 019	
Sous-total titres de participation	834 497	1 033 730	830 692	1 096 295
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	3 861	3 861	3 861	3 861
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations				
Sous-total autres titres détenus à long terme	3 861	3 861	3 861	3 861
VALEUR NETTE AU BILAN	838 358	1 037 591	834 553	1 100 156
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	897 889	1 099 947	888 206	1 154 210

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	01/01/2013	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2013
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	61 217	8 904	-1 840	1 709	69 990
Avances consolidables	9 581				9 581
Créances rattachées					
Dépréciations	-17 145	-2 695	502	-702	-20 040
VALEUR NETTE AU BILAN	53 653	6 209	-1 338	1 007	59 531
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation					
Valeurs brutes	790 287	7 594	307	-1 709	795 865
Avances consolidables	56 077	36	232		55 881
Créances rattachées	347	339	347		339
Dépréciations	-16 019	-2 474	-202	703	-17 588
Sous-total titres de participation	830 692	5 495	684	-1 006	834 497
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	3 861				3 861
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
Sous-total autres titres détenus à long terme	3 861	0	0	0	3 861
VALEUR NETTE AU BILAN	834 553	5 495	684	-1 006	838 358
TOTAL	888 206	11 704	-654	1	897 889

Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	01/01/2013	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2013
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	259 338	10 158	-1 427		268 069
Amortissements et dépréciations	-165 025	-12 739		1 157	-176 607
VALEUR NETTE AU BILAN	94 313	-2 581	-1 427	1 157	91 462
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	6 716	48	-78		6 686
Amortissements et dépréciations	-4 190	-22			-4 212
VALEUR NETTE AU BILAN	2 526	26	-78	0	2 474
TOTAL	96 839	-2 555	-1 505	1 157	93 936

NOTE 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés	8 625	9 916
Comptes de stock et emplois divers	2 906	2 787
Débiteurs divers	207 772	199 295
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	66	455
VALEUR NETTE AU BILAN	219 369	212 453
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	135 914	56 925
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	1	85
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		1 613
Charges constatées d'avance	634	814
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	1 484	1 721
Autres produits à recevoir	59 426	61 169
Charges à répartir	713	830
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires		
Autres comptes de régularisation	8 416	29 614
VALEUR NETTE AU BILAN	206 588	152 771
TOTAL	425 957	365 224

(1) les montants incluent les créances rattachées.

NOTE 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2013	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2013
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle	310 128	123 322	109 661	4 387		319 402
Sur opérations sur titres	660	595	325			930
Sur valeurs immobilisées	33 163	5 169	704			37 628
Sur autres actifs	1 117	1 302	1 053			1 366
TOTAL	345 068	130 388	111 743	4 387	0	359 326

**NOTE 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE
PAR DUREE RESIDUELLE**

(en milliers d'euros)	31/12/2013							31/12/2012
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
· à vue	5 739				5 739	1	5 740	5 349
· à terme				7 583	7 583	21	7 604	7 776
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	5 739	0	0	7 583	13 322	22	13 344	13 125
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	61 840				61 840		61 840	176 447
Comptes et avances à terme	1 386 464	2 583 723	2 461 534	2 566 366	8 998 087	19 923	9 018 009	8 517 014
Titres donnés en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	1 448 304	2 583 723	2 461 534	2 566 366	9 059 927	19 923	9 079 849	8 693 461
TOTAL	1 454 043	2 583 723	2 461 534	2 573 949	9 073 249	19 945	9 093 193	8 706 586

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine.

NOTE 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

11.1 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2013							31/12/2012
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	3 555 511				3 555 511	908	3 556 420	3 094 553
Comptes d'épargne à régime spécial :	55 293				55 293		55 293	53 557
· à vue	55 293				55 293		55 293	53 557
· à terme								
Autres dettes envers la clientèle :	190 745	259 713	1 012 911	152 937	1 616 306	48 982	1 665 288	1 748 159
· à vue	13 341				13 341		13 341	20 444
· à terme	177 404	259 713	1 012 911	152 937	1 602 965	48 982	1 651 947	1 727 715
Valeurs données en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	3 801 549	259 713	1 012 911	152 937	5 227 110	49 890	5 277 001	4 896 269

11.2 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Particuliers	2 251 415	2 155 190
Agriculteurs	749 702	769 441
Autres professionnels	332 904	378 122
Clientèle financière	85 649	52 943
Entreprises	1 602 214	1 311 097
Collectivités publiques	67 766	50 602
Autres agents économiques	137 460	132 336
Total en principal	5 227 110	4 849 731
Dettes rattachées	49 891	46 538
VALEUR AU BILAN	5 277 001	4 896 269

Remarque : A noter qu'un changement a été apporté sur les données publiées en 2012. Les dettes rattachées sont maintenant isolées du principal.

NOTE 12 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

Dettes représentées par un titre – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2013							31/12/2012
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse								
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables	202 000	500 924	108 000	147 000	957 924	5 052	962 976	1 293 761
Emprunts obligataires								
Autres dettes représentées par un titre								
VALEUR AU BILAN	202 000	500 924	108 000	147 000	957 924	5052	962 976	1 293 761

NOTE 13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	53	76
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers	154 436	133 010
Versements restant à effectuer sur titres	21 590	18 259
VALEUR AU BILAN	176 079	151 345
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	22 711	26 261
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers		775
Produits constatés d'avance	61 126	64 367
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	5 574	6 230
Autres charges à payer	87 254	98 037
Autres comptes de régularisation	20 558	21 631
VALEUR AU BILAN	197 223	217 301
TOTAL	373 302	368 646

(1) les montants incluent les dettes rattachées.

NOTE 14 PROVISIONS

<i>(en milliers d'euro)</i>	Solde au 01/01/2013	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements (6)	Solde au 31/12/2013
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	575	3 228	-2 646	-1 191	270	236
Provisions pour autres engagements sociaux	1 318	217	-138	-36		1 361
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	5 172	5 122		-7 680		2 614
Provisions pour litiges fiscaux (1)	1 561			-8		1 553
Provisions pour autres litiges	11 694	7 877	-167	-1 029		18 374
Provision pour risques pays						
Provisions pour risques de crédit (2)	119 996	14 959				134 955
Provisions pour restructurations						
Provisions pour impôts						
Provisions sur participations						
Provisions pour risques opérationnels (3)	23 814	1 653		-5 265		20 202
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (4)	7 470	5 184		-379		12 275
Autres provisions (5)	18 988	8 445	-4 680	-2 238		20 515
VALEUR AU BILAN	190 588	46 685	-7 631	-17 826	270	212 085

- (1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.
- (2) Une dotation de 15 millions d'euros sur la provision collective a été constatée sur l'exercice.
- (3) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.
- (4) Voir la note 15 ci-après.
- (5) Y compris les provisions pour risques sur DAT à taux progressif pour 11 890 milliers d'euros.
- (6) Suite à l'application de la recommandation ANC 2013-02 du 07 novembre 2013 au 1er janvier 2013, le mode de détermination de la provision a changé. Elle est désormais déterminée selon la méthode du « corridor ». Cette évolution donne lieu à une variation de la provision de -270 milliers d'euros.

NOTE 15 EPARGNE LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	423 360	259 330
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	900 700	1 359 780
Ancienneté de plus de 10 ans	801 850	463 270
Total plans d'épargne-logement	2 125 910	2 082 380
Total comptes épargne-logement	409 956	433 090
TOTAL ENCOURS COLLECTES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	2 535 866	2 515 470

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement	11 392	14 869
Comptes épargne-logement	52 443	64 508
TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	63 835	79 377

A noter qu'une correction a été apportée par rapport aux données publiées en 2012 qui correspondaient aux montants des réalisations des comptes et plans d'épargne logement depuis 1993. En 2013, les montants représentent le capital restant dû sur les comptes et plans d'épargne-logement.

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	614	
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 935	1 660
Ancienneté de plus de 10 ans	8 726	5 430
Total plans d'épargne-logement	12 275	7 090
Total comptes épargne-logement		380
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	12 275	7 470

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2013	Dotations	Reprises	31/12/2013
Plans d'épargne-logement :	7 090	5 185		12 275
Comptes épargne-logement :	380		380	0
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	7 470	5 185	380	12 275

NOTE 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Définitions :

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Variations de la dette actuarielle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Dette actuarielle au 31/12/N-1	30 445	27 028
Coût des services rendus sur l'exercice	1 969	1 955
Coût financier	858	1 290
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	-26	323
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	-1 868	-1 198
(Gains) / pertes actuariels	-63	1047
DETTE ACTUARIELLE AU-31/12/N	31 315	30 445

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Coût des services rendus	1 969	1 955
Coût financier	858	1 290
Rendement attendu des actifs	-811	
Coût des services passés		33
Amortissement des (Gains) / pertes actuariels net (1)	12	
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes		
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif		
CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT	2 028	3 278

- (1) Les écarts actuariels jusqu'au 31 décembre 2012 ont été comptabilisé immédiatement en résultat. Depuis le 1er janvier 2013 ils sont enregistrés au cours de l'exercice suivant leur détermination de façon étalée sur la durée de vie active résiduelle moyenne.

Variations de juste valeur des actifs des régimes

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	29 602	27 756
Rendement attendu des actifs	811	909
Gains / (pertes) actuariels	72	-914
Cotisations payées par l'employeur	2 637	2 726
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	-26	323
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	-1 868	-1 198
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N	31 228	29 602

Composition des actifs des régimes

Les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurance éligibles.

Position Nette

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Dette actuarielle au 31/12/N	-31 315	-30 445
Impact de la limitation d'actifs	0	-270
Gains et (pertes) actuariels restant à étaler (1)	-149	0
Juste valeur des actifs fin de période	31 227	29 602
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N	-236	-574

- (1) Les écarts actuariels jusqu'au 31 décembre 2012 ont été comptabilisé immédiatement en résultat. Depuis le 1er janvier 2013 ils sont enregistrés au cours de l'exercice suivant leur détermination de façon étalée sur la durée de vie active résiduelle moyenne.

Rendement des actifs des régimes

Rendements des actifs des régimes	2013	2012
Rétraites des cadres dirigeants	2,85%	3,60%
Retraites des présidents	2,80%	3,50%
Indemnités de fin de carrière dirigeants	2,85%	3,60%

Hypothèses actuarielles utilisées

Taux d'actualisation	2013	2012
Rétraites des cadres dirigeants (1)	3,05%	2,85%
Retraites des présidents (2)	2,09%	2,80%
Indemnités de fin de carrière (3)	3,05%	2,85%
Indemnités de fin de carrière dirigeants (4)	3,05%	2,85%

NOTE 17 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Fonds pour risques bancaires généraux	61 000	58 000
Valeur au bilan	61 000	58 000

NOTE 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2013							31/12/2012
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Dettes subordonnées à terme				77 000	77 000	1 063	78 063	78 063
Euro				77 000	77 000	1 063	78 063	78 063
Titres et emprunts participatifs								
Autres emprunts subordonnés à terme								
Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)								
Euro								
C/C bloqués des Caisses Locales				13 437	13 437		13 437	13 437
Dépôts de Garantie à caractère mutuel				8	8		8	8
VALEUR AU BILAN				90 445	90 445	1 063	91 508	91 508

(1) Durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminées positionnées par défaut en > 5 ans

Les dettes subordonnées sont toutes émises en euros et à taux fixe.

Les comptes courants bloqués des Caisses Locales sont rémunérés à 2.46% en 2013.

Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 4 698 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre 4 754 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Détails des dettes subordonnées :

Dettes subordonnées	Echéance	Nominal	Taux facial
Radian FR0115996821	29/12/2018	21 000	6,195%
Radian FR0010762781	26/06/2019	33 000	6,145%
Radian FR0010827089	29/12/2013	23 000	4,545%

En cas de liquidation de l'émetteur, les titres subordonnés seront remboursés à un prix égal au pair et son remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, mais avant le remboursement des prêts participatifs accordés à l'émetteur et des titres participatifs émis par lui.

NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

	Capitaux propres							
	Capital	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau	Ecarts conversion/ réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Solde au 31 Décembre 2011	128 732	790 014		1 120 518		12 893	119 915	2 172 072
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2011							-13 773	-13 773
Variation de capital								0
Variation des primes et réserves		79 607		26 536				106 143
Affectation du résultat social 2011							-106 142	-106 142
Report à nouveau débiteur								0
Résultat de l'exercice 2012							113 862	113 862
Autres variations						-756		-756
Solde au 31 Décembre 2012	128 732	869 621	0	1 147 054	0	12 137	113 862	2 271 406
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2012							-12 425	-12 425
Variation de capital								0
Variation des primes et réserves		76 077		25 359				101 436
Affectation du résultat social 2012							-101 437	-101 437
Report à nouveau débiteur							-270	-270
Résultat de l'exercice 2013							114 368	114 368
Autres variations						-2 557		-2 557
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2013	128 732	945 698	0	1 172 413	0	9 580	114 098	2 370 521

Composition du capital social :

29 837 880 parts sociales pour un montant de 91 006 milliers d'euros.

12 369 310 CCA pour un montant de 37 726 milliers d'euros.

Droits de vote :

Les parts sociales confèrent 537 droits de vote.

NOTE 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Capitaux propres	2 370 521	2 271 406
Fonds pour risques bancaires généraux	61 000	58 000
Dettes subordonnées et titres participatifs	91 500	91 500
Dépôts de garantie à caractère mutuel	8	8
TOTAL DES FONDS PROPRES	2 523 029	2 420 914

**NOTE 21 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET
LES PARTICIPATIONS**

	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
	Opérations avec les entreprises liées et les participations	Opérations avec les entreprises liées et les participations
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Créances	65 641	65 660
Sur les établissements de crédit et institutions financières		
Sur la clientèle (1)	65 641	65 660
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Dettes	16 503	15 454
Sur les établissements de crédits et institutions financières		
Sur la clientèle (2)	16 503	15 454
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		
Engagements donnés	0	0
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Garanties données à des établissements de crédit		
Garanties données à la clientèle		
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		0

- (1) Dont CAAAI pour 9 581 milliers d'euros, SACAM Développement pour 15 853 milliers d'euros et SAS Rue La Boétie pour 35 575 milliers d'euros.
- (2) Dont CAAE pour 1 875 milliers d'euros, CA Grands Crus pour 12 500 milliers d'euros et SACAM International pour 1 154 milliers d'euros.

NOTE 22 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine n'a pas conclu, au cours de l'année 2013, de transactions avec les parties liées à des conditions anormales de marché.

NOTE 23 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

Contributions par devise au bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro				
Autres devises de l'Union Europ.	1 805	1 805	1 942	1 942
Franc Suisse	440	439	569	568
Dollar	16 264	16 264	13 269	13 268
Yen	1 447	1 445	1 060	1 059
Autres devises	1 067	1 067	1 421	1 421
Valeur brute	21 023	21 020	18 261	18 258
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation				
Dépréciations				
TOTAL	21 023	21 020	18 261	18 258

NOTE 24 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Opérations de change au comptant	0	0	0	0
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	70 972	70 920	94 980	94 894
Devises	35 128	35 128	47 050	47 050
Euros	35 844	35 792	47 930	47 844
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	70 972	70 920	94 980	94 894

NOTE 25 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

	31/12/2013			31/12/2012
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Opérations fermes	2 736 757	476 516	3 213 273	2 706 759
Opérations sur marchés organisés (1)				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations de gré à gré (1)	2 736 757	476 516	3 213 273	2 706 759
Swaps de taux d'intérêt	2 736 757	476 516	3 213 273	2 706 759
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
FRA				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles	218 121	96 892	315 013	251 014
Opérations sur marchés organisés				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés				
Vendus				
Opérations de gré à gré	218 121	96 892	315 013	251 014
Options de swap de taux				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés	214 364		214 364	244 840
Vendus	3 757		3 757	6 174
Instruments de taux de change à terme				
Achetés		48 446	48 446	
Vendus		48 446	48 446	
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
Dérivés de crédit				
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés				
Vendus				
TOTAL	2 954 878	573 408	3 528 286	2 957 773

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

25.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2013			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
Futures									
Options de change									
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	597 614	2 076 975	538 685	597 614	2 076 975	538 685			
Caps, Floors, Collars	3 572	3 941	210 607	3 572	3 941	210 607			
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices	13 043	83 848		13 043	83 848				
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Sous total	614 229	2 164 764	749 292	614 229	2 164 764	749 292			
Swaps de devises	141 892			141 892					
Opérations de change à terme									
Sous total	141 892			141 892					
TOTAL	756 121	2 164 764	749 292	756 121	2 164 764	749 292	0	0	0

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2012			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
Futures									
Options de change									
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	285 682	1 170 576	1 250 501	285 682	1 170 576	1 250 501			
Caps, Floors, Collars	4 000	8 348	238 666	4 000	8 348	238 666			
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Sous total	289 682	1 178 924	1 489 167	289 682	1 178 924	1 489 167			
Swaps de devises	189 875			189 875					
Opérations de change à terme	189 875			189 875					
TOTAL	479 557	1 178 924	1 489 167	479 557	1 178 924	1 489 167	0	0	0

25.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

(en milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
Futures				
Options de change				
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
Options de taux				
F.R.A.				
Swaps de taux d'intérêt	-78 222	3 213 273	-117 127	2 706 759
Forward taux				
Caps, Floors, Collars	6 063	218 120	3 559	251 014
Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux				
Sous total	-72 159	3 431 394	-113 568	2 957 772
Swaps de devises		141 892		189 875
Opérations de change à terme				
Sous total		141 892		189 875
TOTAL	-72 159	3 573 286	-113 568	3 147 648

25.3 Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

<i>(en milliers d'euros)</i>	Position ouverte isolée (2)	Micro- couverture	Macro- couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux Contrats assimilés (1)	476 516	139 495	2 597 262	

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 1er du règlement 90-15 du CRBF.

(2) Il s'agit de swaps soucrits par la clientèle et retournés systématiquement avec CA.SA. (swaps d'intermédiation).

Transfert de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille

Aucun transfert de contrats d'échange de taux d'intérêt entre deux catégories de portefeuille

NOTE 26 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

En milliers d'euros		31/12/2013		31/12/2012	
	Notation interne	Valeur de marché (en K€)	Risque de crédit Potentiel (en K€)	Valeur de marché (en K€)	Risque de crédit Potentiel (en K€)
Etablissements financiers		-91 908	27 271	-145 543	143 616
CREDIT AGRICOLE S.A.	CAM	-44 526	12 558	-73 670	74 147
Autres Etablissement Financier		-47 382	14 713	-71 873	69 469
<i>BNP</i>	<i>B+</i>	<i>-21 735</i>	<i>5 537</i>	<i>-33 240</i>	<i>32 170</i>
<i>SOCIETE GENERALE</i>	<i>B</i>	<i>-2 239</i>	<i>3 811</i>	<i>-4 015</i>	<i>9 664</i>
<i>BPCE NATIXIS</i>	<i>B</i>	<i>-19 787</i>	<i>4 233</i>	<i>-30 297</i>	<i>25 335</i>
<i>BARCLAYS</i>	<i>B</i>	<i>-3 621</i>	<i>1 132</i>	<i>-4 321</i>	<i>2 300</i>
Autres (1)		19 749	22 786	29 867	62 120
TOTAL		-72 159	50 057	-115 676	205 736

(1) Ce montant correspond à 52 swaps souscrits par la clientèle et retournés à l'identique auprès de Crédit Agricole SA

NOTE 27 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Engagements donnés		
Engagements de financement	2 090 981	1 929 759
. Engagements en faveur d'établissements de crédit (1)	207 580	
. Engagements en faveur de la clientèle	1 883 401	1 929 759
Ouverture de crédits confirmés	1 317 761	1 284 741
- Ouverture de crédits documentaires	10 744	10 027
- Autres ouvertures de crédits confirmés	1 307 017	1 274 714
Autres engagements en faveur de la clientèle	565 640	645 018
Engagements de garantie	1 026 156	982 338
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	578 455	578 455
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties (2)	578 455	578 455
. Engagements d'ordre de la clientèle	447 701	403 883
Cautions immobilières	68 838	71 324
Autres garanties d'ordre de la clientèle	378 863	332 559
Engagements sur titres	4 229	4 073
. Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements à donner	4 229	4 073
Engagements reçus		
Engagements de financement	350 074	350 030
. Engagements reçus d'établissements de crédit	350 074	350 030
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	4 498 392	4 046 051
. Engagements reçus d'établissements de crédit	1 315 889	1 253 568
. Engagements reçus de la clientèle	3 182 503	2 792 483
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	319 700	328 236
Autres garanties reçues	2 862 803	2 464 247
Engagements sur titres	4 229	4 073
. Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements reçus	4 229	4 073

(1) Complément de liquidité à apporter pour la constitution de dépôt de garantie dans le cadre du Switch Assurance (66 373 K€)

Engagement donné à Crédit Agricole SA dans le cadre de la dégradation d'un cran de la notation court terme de CA. SA (141 207 K€)

(2) Garantie SWITCH

NOTE 28 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Sur opérations avec les établissements de crédit	9 242	11 615
Sur opérations internes au Crédit Agricole	45 370	52 565
Sur opérations avec la clientèle	525 784	541 383
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	22 657	25 062
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Sur dettes représentées par un titre	214	2 845
Autres intérêts et produits assimilés	3 396	299
Intérêts et produits assimilés	606 663	633 769
Sur opérations avec les établissements de crédit	9 101	11 174
Sur opérations internes au Crédit Agricole	168 744	211 369
Sur opérations avec la clientèle	72 571	70 187
Charge nette sur opérations de macro-couverture	34 924	33 380
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Sur dettes représentées par un titre	11 973	13 305
Autres intérêts et charges assimilées	456	1 008
Intérêts et charges assimilées	297 769	340 423
TOTAL PRODUITS NETS D'INTERÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS (1)	308 894	293 346

(1) Le montant des produits nets d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2013 est de - 4 347 milliers d'euros, il était de - 4 369 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

NOTE 29 REVENUS DES TITRES

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Titres de placement	1 973	1 959
Livret développement durable		
Titres d'investissement	20 684	23 103
Opérations diverses sur titres	214	2 845
Revenus des titres à revenus fixes	22 871	27 907
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	6 530	10 740
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille		
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres à revenus variables	6 530	10 740
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	29 401	38 647

NOTE 30 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2013			31/12/2012		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	640	-125	515	526	-101	425
Sur opérations internes au crédit agricole	44 832	-24 124	20 708	46 377	-23 247	23 130
Sur opérations avec la clientèle	66 049	-820	65 229	60 916	-412	60 504
Sur opérations sur titres						
Sur opérations de change	212		212	340		340
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	111	-76	35	550	-9	541
Sur prestations de services financiers	133 122	-11 626	121 496	139 526	-10 837	128 689
Provision pour risques sur commissions	799	-1 457	-658	538	-2 022	-1 484
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	245 765	-38 228	207 537	248 773	-36 628	212 145

NOTE 31 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Solde des opérations sur titres de transaction		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	501	647
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	-73	-202
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	428	445

**NOTE 32 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE
PLACEMENT ET ASSIMILES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	-596	-373
Reprises de dépréciations	325	8 385
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-271	8 012
Plus-values de cession réalisées	3 418	3 720
Moins-values de cession réalisées	-429	-4 340
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	2 989	-620
Frais d'acquisition	-67	-58
Solde des opérations sur titres de placement	2 651	7 334
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotation ou reprise nette aux dépréciations		
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées		
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille		
GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	2 651	7 334

NOTE 33 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Produits divers	307	378
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges	1 815	2 223
Reprises provisions		1 527
Autres produits d'exploitation bancaire	2 122	4 128
Charges diverses	-1 022	-3 358
Quote part des opérations faites en commun	-2 061	-1 957
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions		-1 527
Autres charges d'exploitation bancaire	-3 083	-6 842
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-961	-2 714

NOTE 34 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Frais de personnel		
Salaires et traitements :	95 688	95 150
Charges sociales :	42 699	43 876
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	12 285	11 890
Intéressement et participation	18 871	19 632
Impôts et taxes sur rémunérations	19 893	17 591
Total des charges de personnel	177 151	176 249
Refacturation et transferts de charges de personnel	-5 467	-7 609
Frais de personnel nets	171 684	168 640
Frais administratifs		
Impôts et taxes	12 827	13 333
Services extérieurs et autres frais administratifs	83 967	88 357
Total des charges administratives	96 794	101 690
Refacturation et transferts de charges administratives	-865	-416
Frais administratifs nets	95 929	101 274
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	267 613	269 914

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Suite à la mise en place du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (conformément à l'article 244 quater C du Code général des impôts, applicable à compter du 1er janvier 2013), LA Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a constaté en déduction de ses charges de frais de personnel, au niveau de la rubrique « Charges sociales » un montant de 2 573 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

Ce CICE fera l'objet d'une restitution lors de la liquidation de l'impôt sur les sociétés en mai 2014 et sera utilisé conformément à l'article 244 quater C du Code Général des Impôts au cours de l'exercice 2014.

Effectif moyen

Effectif par catégorie

(Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2013	31/12/2012
Cadres	503	493
Non cadres	1 906	1 902
TOTAL	2 409	2 395

Rémunération des dirigeants

(en milliers d'euros)		
Rémunération à court terme		3 205
Conseil de Direction	2 998	
Conseil d'Administration	207	
Rémunération postérieure à l'emploi		1 617
Conseil de Direction (*)	1 553	
Conseil d'Administration	64	

(*) y compris IFC : 145 milliers d'euros

NOTE 35 COUT DU RISQUE

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Dotations aux provisions et dépréciations	147 225	126 968
Dépréciations de créances douteuses	117 809	117 116
Autres provisions et dépréciations	29 416	9 852
Reprises de provisions et dépréciations	-115 231	-123 056
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	-103 224	-108 048
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	-12 007	-15 008
Variation des provisions et dépréciations	31 994	3 912
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	2 015	1 562
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	10 668	19 558
Décote sur prêts restructurés	362	97
Récupérations sur créances amorties	-1 306	-1 184
Autres pertes	5	
COÛT DU RISQUE	43 738	23 945

(1) Dont reprises utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 8 247 milliers d'euros

Dont utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromises : 2 254 milliers d'euros

(2) Dont 167 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) Dont 417 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) Dont 8 247 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

NOTE 36 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	-5 168	-22 689
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-5 168	-22 689
Reprises de dépréciations	704	10 552
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	704	10 552
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-4 464	-12 137
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-4 464	-12 137
Plus-values de cessions réalisées	895	6
Sur titres d'investissement		6
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	895	
Moins-values de cessions réalisées	0	0
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		
Pertes sur créances liées à des titres de participation		
Solde des plus et moins-values de cessions	895	6
Sur titres d'investissement	0	6
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	895	0
Solde en perte ou en bénéfice	-3 569	-12 131
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	1 654	1 470
Moins-values de cessions	-7	-885
Solde en perte ou en bénéfice	1 647	585
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	-1 922	-11 546

NOTE 37 IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2013 s'élève à 76 889 milliers d'euros.

La totalité de l'impôt provient du résultat ordinaire.

Remarque : l'écart avec le compte de résultat provient essentiellement du crédit d'impôt sur crédit PTZ et de l'économie d'impôt sur les sociétés liée au régime d'intégration fiscale.

L'augmentation de la contribution exceptionnelle à l'IS de 5 à 10,7% a majoré la charge d'impôt 2013 de 4 372 milliers d'euros.

NOTE 38 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine exerce la totalité de son activité en France et dans le secteur de la Banque de proximité. Ceci implique que les tableaux fournis pour l'explication de la formation du résultat n'ont pas à être ventilés selon d'autres critères d'activité ou de zones géographiques.

NOTE 39 AFFECTATION DES RESULTATS

Bénéfice net 2013	114 368
Report à nouveau	-270
Total à affecter	114 098
Réserve spéciale mécénat	0
Intérêts aux parts sociales	2 239
Dividendes CCA	9 895
Réserve légale	76 473
Réserves générales	25 491

en milliers d'€

Le report à nouveau de -270 K€ est due au changement de méthode comptable des engagements de retraites applicable au 01.01.2013.

NOTE 40 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ernst & Young	%	Audial	%
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	105	88%	70	100%
Missions accessoires	15	13%		0%
Sous-total	120	100%	70	100%
Autres prestations				
Juridique, fiscal et social		0%		0%
Technologie de l'information		0%		0%
Audit interne		0%		0%
Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit		0%		0%
Sous-total	0	0%	0	0%
TOTAL	120	100%	70	100%

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES RELATIF AUX COMPTES
INDIVIDUELS**

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre caisse régionale à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode exposé dans les notes 2 et 2.12 de l'annexe concernant la recommandation ANC 2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Comme indiqué dans les notes 2.1 et 14 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués par votre caisse régionale à leur valeur d'utilité en retenant une approche fondée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre caisse régionale détient des titres en portefeuille. La note 2.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à ces titres. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre caisse régionale et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes annuels qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 2.6 et 2.12 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

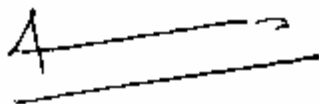
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Mérignac et Bordeaux, le 7 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

AUDIAL EXPERTISE ET CONSEIL

A stylized signature consisting of a large 'A' followed by a horizontal line and a small flourish.

Frédéric Quennepoix

ERNST & YOUNG ET ASSOCIES

A stylized signature with a large loop at the top and a horizontal line at the bottom.

Frank Astoux

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES**

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Aux Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

a) Avec la S.A.S. Diode Invest

Personnes concernées

La Caisse Régionale d'Aquitaine, actionnaire.
M. Jack BOUIN, président.

Nature et objet

Avance en compte courant par votre Caisse Régionale.

Modalités

Conformément à la décision de votre Conseil d'Administration du 28 novembre 2013, la Caisse Régionale a consenti une nouvelle avance en compte courant de 121 000 € reconductible 2 ans à

DIODE INVEST. Au 31 décembre 2013, le montant total des avances consenties à DIODE INVEST s'établit à 181 000 € et leur rémunération est fixée au taux de 1,28 %. La nouvelle avance en compte courant a été débloquée à hauteur de 32 968,81 €. Au 31 décembre 2013, le montant total des avances versées s'élève à 92 968,81 € et les intérêts de ces avances s'élèvent à 1 039,49 €.

b) Avec la S.A.S. Crédit Agricole Aquitaine Agence Immobilière (CAAAI)

Personnes concernées

La Caisse Régionale d'Aquitaine, actionnaire unique.
M. Laurent MARTIN, président.

Nature et objet

Augmentation de capital.

Modalités

Conformément aux décisions du 29 mars 2013 et du 26 juillet 2013 de votre Conseil d'Administration, la Caisse Régionale a souscrit à hauteur de 3 054 060 €, par apport en numéraire, à une augmentation de capital de Crédit Agricole Aquitaine Agence Immobilière.

c) Avec la S.A.S. Crédit Agricole Aquitaine Expansion (CAAE)

Personnes concernées

La Caisse Régionale d'Aquitaine, actionnaire unique.
M. Laurent MARTIN, président.

Nature et objet

Augmentation de capital.

Modalités

Conformément à la décision de votre Conseil d'Administration du 20 décembre 2013, la Caisse Régionale a souscrit à hauteur de 2 500 000 €, par apport en numéraire, à une augmentation de capital de Crédit Agricole Aquitaine Expansion.

d) Avec la S.A.S. Aquitaine Immobilier Investissement (A2I)

Personnes concernées

La Caisse Régionale d'Aquitaine, actionnaire unique.
M. Laurent MARTIN, président.

Nature et objet

Apport initial et augmentation de capital.

Modalités

Conformément à la décision de votre Conseil d'Administration du 26 juillet 2013, la Caisse Régionale a apporté une somme de 500 000 € en numéraire lors de la création de la société Aquitaine Immobilier Investissement, et a souscrit à une augmentation de capital par apport de titres (PUGLISI et CAAI) à hauteur de 1 840 500 €.

e) Avec le directeur général de la Caisse Régionale d'Aquitaine

Personnes concernées

La Caisse Régionale d'Aquitaine
M. Jack BOUIN, Directeur Général.

Nature et objet

Suspension du contrat de travail.

Modalités

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale d'Aquitaine, en date du 29 mars 2013, a décidé de formaliser avec Monsieur Jack BOUIN, compte tenu de son ancienneté dans le groupe, un contrat de travail en tant que Directeur Général Adjoint à compter du 1er avril 2013, et de suspendre ce contrat à cette même date.

Dans ce cadre, sa rémunération en tant que Directeur général adjoint a été suspendue au niveau prévu par son contrat de travail et, en cas de réactivation de son contrat de travail, sa rémunération annuelle fixe serait revalorisée sur la base de l'évolution de la rémunération moyenne des Directeurs généraux adjoints de Caisses Régionales.

En cas de réactivation du contrat de travail suspendu, il est également prévu que la durée de son activité en qualité de mandataire social soit ajoutée à l'ancienneté acquise au titre du contrat de travail pour le calcul de toutes les indemnités et autres avantages dus au titre du contrat de travail.

2. Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

a) Avec le G.I.E. CA Technologie

Personne concernée

Jusqu'au 31 mars 2013, M. Guy Château, administrateur.

Nature et objet

Financement par des avances en compte courant et des appels de fonds.

Modalités

Au 31 décembre 2013, les avances en comptes courants consenties par la Caisse Régionale au GIE CA TECHNOLOGIE s'établit à 644 553 €. Les intérêts correspondant à cette avance, réglés à la Caisse d'Aquitaine, se sont élevés en 2013 à 15 855,99 €.

Au 31 décembre 2013, la Caisse Régionale avait dans ses comptes une créance sur le GIE CA TECHNOLOGIE de 24 653 322 € correspondant à 12 appels de fonds réalisés de janvier à décembre 2013 ; elle avait également dans ses comptes des charges à payer pour un montant de 24 521 858 € au titre de l'exercice 2013.

La facturation globale du GIE CA TECHNOLOGIE s'est élevée en 2013 à 29 123 811 €.

b) Avec la S.C.I. Immocam 47

Personne concernée

La Caisse Régionale d'Aquitaine, gérante.

Nature et objet

Avance en compte courant par votre Caisse Régionale.

Modalités

Au 31/12/2013, l'avance en compte courant de la SCI IMMOCAM 47 s'établit à 170 000 €. Cette avance est rémunérée au taux de 1,04 %. Le montant des intérêts s'élève à 1768 € en 2013.

c) Avec la SEM Route des Lasers

Personne concernée

M. Rémy Garuz, administrateur.

Nature et objet

Avance en compte courant par votre Caisse Régionale.

Modalités

La Caisse régionale détient 150 000 € d'avances en comptes courants rémunérées au taux de 0,71 % (1067,92 € à percevoir au titre de 2013).

d) Avec Crédit Agricole Aquitaine Agence Immobilière (CAAAI)

Personnes concernées

La Caisse Régionale d'Aquitaine, actionnaire unique.
M. Laurent MARTIN, président.

Nature et objet

Avance en compte courant par votre Caisse Régionale.

Modalités

L'avance en compte courant de la SAS Crédit Agricole Agence Immobilière (CAAAI) accordée par la Caisse Régionale s'établit au 31 décembre 2013 à 9 580 765,69 € et est rémunérée au taux de 0,71 %. Les intérêts de cette avance se sont élevés à 68 023,44 € au titre de 2013.

e) Avec la S.A.S. Diode Invest

Personnes concernées

La Caisse Régionale d'Aquitaine, actionnaire.
M. Jack BOUIN, président.

Nature et objet

Augmentation de capital.

Modalités

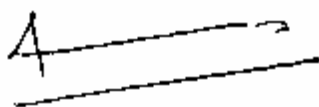
Exécution de la convention sur l'exercice 2013 : la Caisse Régionale a souscrit le 22 mars 2013 à une augmentation de capital par apport en numéraire d'un montant de 89 925 €.

Mérignac et Bordeaux, le 7 mars 2014

Les commissaires aux Comptes

AUDIAL EXPERTISE ET CONSEIL

ERNST & YOUNG ET ASSOCIES



Frédéric Quennepoix



Frank Astoux

***CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL
D'AQUITAINE***

COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2013

**Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole
d'Aquitaine en date du 31 janvier 2014 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale en
date du 27 03 2014**

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

La Caisse régionale de Crédit Agricole d'Aquitaine est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Elle est immatriculée au RCS de bordeaux sous le numéro 434 651 246 et son siège social est situé 304, boulevard du Président Wilson à Bordeaux.

Depuis le 26/11/2009, la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Aquitaine n'est plus cotée à l'Euronext Paris.

Sont rattachées à la Caisse régionale d'Aquitaine, 103 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale d'Aquitaine est un établissement de crédit, de code NAF 6419Z, avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

La Caisse régionale d'Aquitaine fait partie avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole.

Pour sa part, Crédit Agricole SA détient 29,31 % du capital de la Caisse régionale d'Aquitaine suite à une souscription de Certificats Coopératifs d'Association.

Organigramme simplifié du Crédit Agricole

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 7,4 millions de sociétaires qui élisent quelques 31 921 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

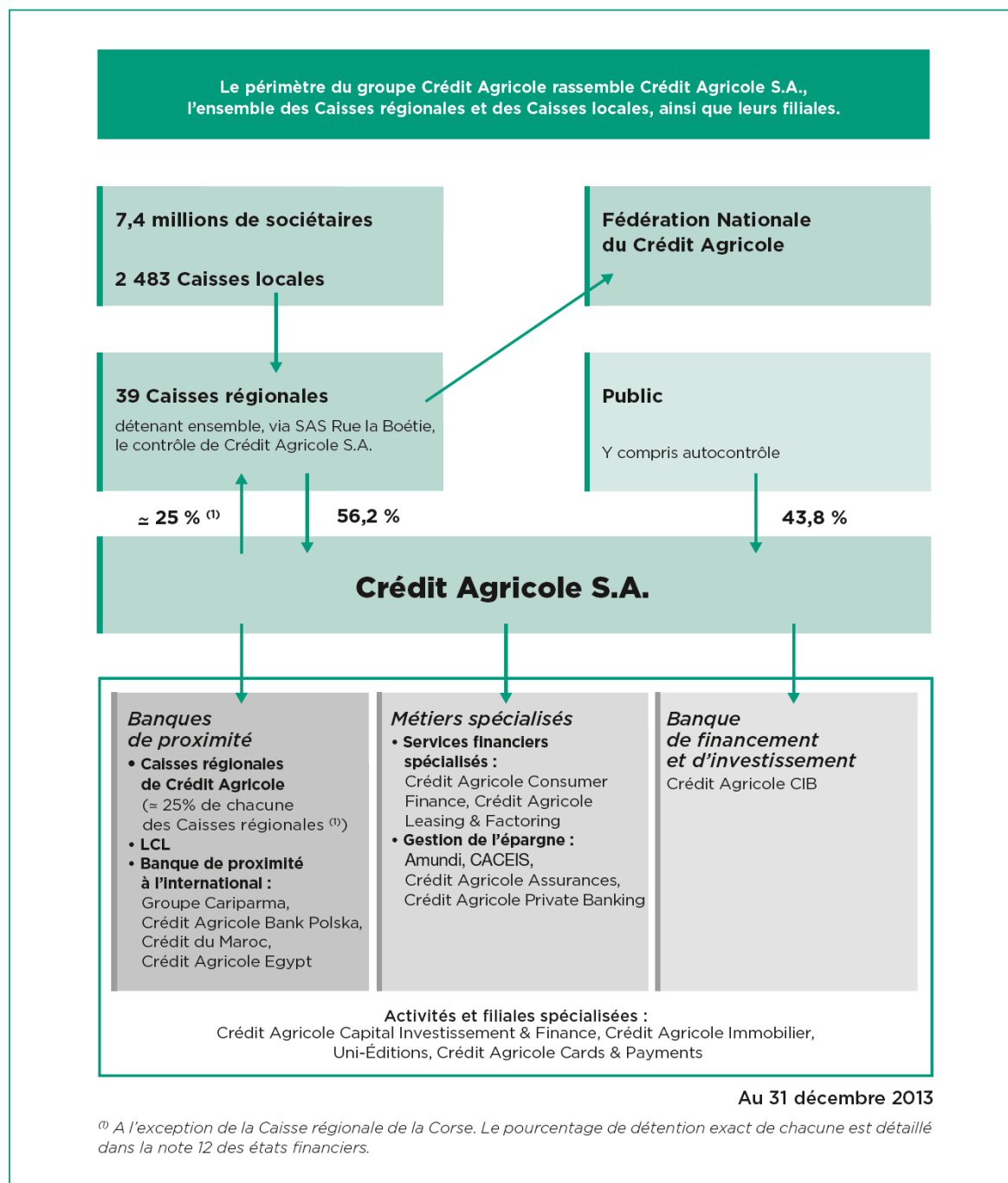
La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle

administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.



Relations internes au Crédit agricole

➤ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

• Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

• Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

• Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « *avances-miroir* » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

- **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)**

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Crédit Agricole S.A. consolide par mise en équivalence ses participations dans les Caisses régionales. Ces participations sont des risques pondérés à 290% (CCI) ou 370% (CCA) dans le ratio de solvabilité de Crédit Agricole S.A.

A travers le dispositif Switch, les Caisses régionales s'engagent à supporter les exigences en Fonds Propres et les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A.

Ainsi le dispositif protège Crédit Agricole S.A. dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

En conséquence, sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses régionales;
- Les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Ce contrat s'analyse en substance comme un droit complémentaire attaché aux 25 % de CCI/CCA détenus par Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, et par conséquent il est lié à l'influence notable que Crédit Agricole S.A. exerce sur les Caisses régionales.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes consolidés, le traitement comptable repose sur l'analyse en substance de la transaction : cela conduit à considérer que l'indemnisation issue de la mise en jeu des garanties et son remboursement lors du retour à meilleure fortune s'analysent comme un partage des résultats dont les impacts sont enregistrés en réserves consolidées au niveau des Caisses régionales et en résultat sur sociétés mises en équivalences dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.,

compte tenu de l'influence notable exercée par Crédit Agricole S.A. . Le dépôt de garantie constitue une créance au coût amorti pour les Caisses régionales et symétriquement une dette au coût amorti pour Crédit Agricole S.A. Les rémunérations sont respectivement enregistrées en Produit net bancaire, à l'exception de la rémunération de la garantie qui est affectée au résultat des entreprises mises en équivalence chez Crédit Agricole S.A.

Par avenant signé le 19 décembre 2013, Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales ont décidé d'étendre l'assiette des garanties déjà accordées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. le 23 décembre 2011 à la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA). Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014 et permettent désormais un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

Dans ce contexte, les dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. ont été complétés en date du 2 janvier 2014. Les dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A.

L'échéancier des garanties globales reste identique (1^{er} mars 2027).

Le mécanisme général du dispositif est similaire au premier volet de l'opération, mais la substance du contrat s'analyse désormais comme un contrat d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

➤ Informations relatives aux parties liées

- Depuis 2005, la Caisse régionale intègre dans son périmètre de consolidation la société CA Grands Crus. Cette société est consolidée par mise en équivalence.

Elle a été constituée sous la forme d'une société par actions simplifiée, et est immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris le 11 avril 2003 sous le numéro 447 963 539.

Son siège social est situé à Paris, 100 boulevard du Montparnasse.

La répartition entre les actionnaires est la suivante :

Associés	Nombre d'actions de 10€	% de détention du capital
CACIF	11 204 000	54,02 %
CRCA d'Aquitaine	4 444 480	21,43 %
CRCA Languedoc	648 484	3,12 %
Predica	4 444 480	21,43 %
TOTAUX	20 741 194	100,00 %

Par l'intermédiaire de CA Grands Crus, le groupe Crédit Agricole s'est porté acquéreur d'actifs viticoles conformément à sa stratégie d'investissements patrimoniaux.

- Les parts sociales de la Caisse régionale sont détenues par les Caisses Locales à hauteur de 90.906 K€. Les comptes courants bloqués des Caisses locales s'élèvent à 13.437 K€. L'ensemble de ces éléments a fait l'objet d'une élimination intra-groupe.
- Depuis juin 2010, la Caisse régionale consolide ses filiales immobilières, Crédit Agricole Aquitaine Agence Immobilière et Crédit Agricole Aquitaine Immobilier.

- La Caisse régionale a souscrit 30 millions d'euros dans le fonds dédié AQUITAUX RENDEMENT créé en juin 2011, détenant ainsi 99,99% du fonds. Un apport complémentaire de 10 millions d'euros a été réalisé en 2013. Il est consolidé selon la méthode de l'intégration globale depuis le 30 juin 2011.
Les informations relatives à ce fonds sont mentionnées dans le paragraphe 2.4.
- Concernant l'information relative aux parties liées que sont les principaux dirigeants, les rémunérations sont citées dans le paragraphe 7.6.
- Les engagements donnés à Crédit Agricole S.A au titre des conventions de garantie sont les suivants :
 - sur les fonds propres : 2 246 844 K€
 - SWITCH : 578.455 K€
- En décembre 2013, la Caisse régionale a créé une filiale immobilière, AQUITAINE IMMOBILIER INVESTISSEMENT (A2I), dont le capital social s'élève à 2,3 millions d'euros au 31 décembre 2013. Elle est détenue à 100% et consolidée selon la méthode de l'intégration globale. L'objet social de cette société est de porter, à terme, l'ensemble des participations du secteur immobilier rattaché à la Caisse régionale. Dans cette optique, les titres C2AI ont été transférés de la Caisse régionale d'Aquitaine à A2I en décembre 2013.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Intérêts et charges assimilées	4.1	313 834	303 087
Commissions (produits)	4.2	245 763	247 247
Commissions (charges)	4.2	-37 728	-35 271
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	2 796	-2 173
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	3 446	-26 101
Produits des autres activités	4.5	13 062	12 932
Charges des autres activités	4.5	-4 043	-8 975
PRODUIT NET BANCAIRE		537 130	490 746
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4	-276 562	-279 472
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-13 497	-13 358
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		247 071	197 916
Coût du risque	4.8	-44 062	-23 968
RESULTAT D'EXPLOITATION		203 009	173 948
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2.3	-130	8
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	1 652	200
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2.6	-183	0
RESULTAT AVANT IMPOT		204 348	174 156
Impôts sur les bénéfices	4.10	-75 403	-72 697
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET		128 945	101 459
Participations ne donnant pas le contrôle			
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		128 945	101 459

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Résultat net		128 945	101 459
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		136	-1 961
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence		136	-1 961
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, des entités mises en équivalence			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence		-47	675
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat		89	-1 286
Gains et pertes sur écarts de conversion			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		4 351	25 686
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		403	-176
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence		4 754	25 510
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe, des entités mises en équivalence		-1 445	188
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence		-2 355	-5 096
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence		-217	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat		738	20 602
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.11	827	19 316
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		129 772	120 775
Dont participations ne donnant pas le contrôle			
Dont part du Groupe		129 772	120 775

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue la Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A. Les opérations sur les titres non cotés SAS Rue la Boétie sont encadrées par une convention de liquidité qui détermine le prix de référence qui devrait s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses régionales ou lors des augmentations de capital de SAS Rue la Boétie.

Au plan comptable, les titres SAS Rue La Boétie sont classés en titres disponibles à la vente (AFS) et doivent être valorisés à leur juste valeur dans les comptes des Caisses régionales. Dans la mesure où ces titres ne sont pas cotés sur un marché actif, cette juste valeur doit être établie sur la base de techniques de valorisation. Si aucune juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, la norme prévoit que les titres soient maintenus à leur prix de revient. Jusqu'en 2012 et pour refléter les spécificités des titres SAS Rue La Boétie, la valeur retenue pour l'établissement des comptes consolidés des Caisses régionales a été alignée sur la convention de liquidité qui détermine le prix de référence qui doit s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses régionales. Ce prix de référence est déterminé par une formule qui intègre trois composantes : le cours de bourse des titres Crédit Agricole S.A., le coût de revient de l'action Crédit Agricole S.A. dans les comptes de la SAS Rue La Boétie et l'actif net consolidé par action de Crédit Agricole S.A.

Toutefois, dans un contexte de marché dégradé, la baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A. s'est traduit par un écart croissant constaté durablement entre le cours de l'action Crédit Agricole S.A. et le prix de l'action SAS Rue La Boétie fixé par la convention de liquidité. En l'absence de transaction sur le titre entre les Caisses régionales, ce prix fixé par la convention n'a plus semblé pouvoir être considéré comme une référence de prix représentative de leur juste valeur au sens de la norme IAS 39.

La mise en œuvre d'une valorisation qui permettrait de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie soulève de nombreuses incertitudes, en particulier en ce qui concerne la valorisation d'éléments intangibles et incessibles comme :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- La mise en commun de moyens et,
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole,

En conséquence, et comme le prévoit la norme IAS 39 dès lors que le recours à un modèle de valorisation ne permet pas d'établir une valorisation fiable, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût depuis le 31 décembre 2012. En cas de cession ou de dépréciation, les gains et pertes latents précédemment constatés en gains et pertes directement en capitaux propres sont transférés en résultat. En cas d'indication objective de perte de valeur les titres sont dépréciés dès lors que la valeur comptable du titre est supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère basée sur la valeur de marché des différentes activités de Crédit Agricole S.A. Ainsi, les travaux de valorisation, réalisés par un expert externe, s'appuient sur une approche fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Ainsi, depuis le 31 décembre 2012, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués à leur coût. Ce dernier correspondait à la juste valeur des titres au 30 septembre 2012, soit 14 euros.

La valeur fondée sur des paramètres de marché et déterminée pour le test de dépréciation selon la méthodologie décrite ci-avant ressortait à 13,64 euros au 31 décembre 2012.

En conséquence, les impacts en 2012 pour la Caisse régionale d'Aquitaine ont été les suivants :

- Constatation d'une dépréciation de 17 524 milliers d'euros déterminée à partir de la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 soit 14 euros par action et la valeur déterminée pour le test de dépréciation soit 13,64 euros par action.
- Reclassement partiel en résultat des gains latents constatés en capitaux propres pour 409 milliers d'euros, montant correspondant à la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 et la valeur des titres servant de base au calcul de la dépréciation au 31 décembre 2012 soit 13,64 euros par titre.

Soit un impact global sur le résultat consolidé au 31 décembre 2012 de -17 115 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2013, les titres SAS Rue La Boétie ont fait l'objet de test de dépréciation, il en résulte que la valeur de l'action SAS Rue La Boétie est estimée à 17,56 euros à fin 2013, contre 13,64 euros à fin 2012. Dès lors, aucune dépréciation complémentaire n'a été à constater.

BILAN ACTIF

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Caisse, banques centrales	6.1	98 197	78 499
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	25 659	36 553
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	6 999	4 732
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.7	1 559 047	1 407 487
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.7	984 335	969 607
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.7	14 564 842	14 280 554
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		57 456	93 247
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.7-6.9	575 735	551 107
Actifs d'impôts courants et différés	6.13	89 474	77 331
Comptes de régularisation et actifs divers	6.14	327 897	286 435
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation aux bénéfices différée			
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2.3	43 112	45 170
Immeubles de placement	6.16	3 262	3 148
Immobilisations corporelles	6.17	93 978	95 886
Immobilisations incorporelles	6.17	2 690	3 348
Ecart d'acquisition	2.6	2 391	2 574
TOTAL DE L'ACTIF		18 435 074	17 935 678

BILAN PASSIF

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	48 387	60 820
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	70 035	105 532
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.8	9 032 194	8 653 497
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.8	5 271 842	4 891 756
Dettes représentées par un titre	3.3-6.10	942 976	1 273 761
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôts courants et différés			
Comptes de régularisation et passifs divers	6.13	290 980	304 521
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	6.16	77 324	70 540
Dettes subordonnées	3.3-6.10	77 359	77 241
TOTAL DETTES		15 811 097	15 437 668
CAPITAUX PROPRES		2 623 977	2 498 010
Capitaux propres - part du Groupe		2 623 976	2 498 009
Capital et réserves liées		1 105 654	1 095 863
Réserves consolidées		1 350 269	1 262 406
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		39 107	38 281
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés			
Résultat de l'exercice		128 945	101 459
Participations ne donnant pas le contrôle		1	1
TOTAL DU PASSIF		18 435 074	17 935 678

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe						Participations ne donnant pas le contrôle						
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		Résultat net	Capitaux propres	Capital réserves consolidées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		Capitaux propres	Capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
(en milliers d'euros)													
Capitaux propres au 1er janvier 2012	111 599	2 237 089		2 348 688	-1 304	20 268	12 974	2 380 626				0	2 380 626
Augmentation de capital	9 586			9 586			0	9 586				0	9 586
Variation des titres auto détenus				0			0	0				0	0
Dividendes versés en 2012				0			0	0				0	0
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				0			-12 974	-12 974				0	-12 974
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle				0			0	0				0	0
Mouvements liés aux stock options				0			0	0				0	0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	9 586	0	0	9 586	0	0	-12 974	-3 388	0	0	0	0	-3 388
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				0	-1 286	20 603	0	19 317				0	19 317
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0			0	0				0	0
Résultat au 31/12/2012				0			101 459	101 459				0	101 459
Autres variations		-5		-5			0	-5				0	-5
Capitaux propres au 31 décembre 2012	121 185	2 237 084	0	2 358 269	-2 590	40 871	101 459	2 498 009	0	0	0	0	2 498 009
Affectation du résultat 2012		101 459		101 459			-101 459					0	0
Capitaux propres au 1er janvier 2013	121 185	2 338 543	0	2 459 728	-2 590	40 871	0	2 498 009	0	0	0	0	2 498 009
Augmentation de capital	8 281			8 281			0	8 281				0	8 281
Variation des titres auto détenus				0			0	0				0	0
Dividendes versés en 2013		-11 966		-11 966			0	-11 966				0	-11 966
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				0			0	0				0	0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle				0			0	0				0	0
Mouvements liés aux stock options				0			0	0				0	0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	8 281	-11 966	0	-3 685	0	0	0	-3 685	0	0	0	0	-3 685
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (2)				0	89	737	0	826				0	826
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0			0	0				0	0
Résultat au 31/12/2013				0			128 945	128 945				0	128 945
Autres variations (3)		-119		-119			0	-119				0	-119
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2013	129 466	2 326 458	0	2 455 923	-2 501	41 608	128 945	2 623 976	0	0	0	0	2 623 976

(1) réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

(2) la ligne "Quote-part dans les variations de CP capitaux propres des entreprises associées mises en équivalence" inclut la quote-part des variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises associées mises en équivalence présentée dans l'état du "résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres" pour un montant de -1662 K€ en 2013 et 188 K€ en 2012

(3) Une variation d'un montant de 176 milliers d'euros est due à l'application de l'amendement d'IAS 19 au 1er janvier 2013.

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

Parmi les variations des capitaux propres au cours de l'exercice, les plus significatives portent sur la progression du capital des Caisses Locales pour 8 281 milliers d'euros et l'élimination des dividendes internes pour -11.966 milliers d'euros soit -3 685 milliers d'euros de mouvements liés aux opérations avec les porteurs de titres de capital.

L'impact de la variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres est de 826 milliers d'euros au 31 décembre 2013 et le résultat consolidé s'élève à 128.945 milliers d'euros.

TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse régionale d'Aquitaine y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

	31/12/2013	31/12/2012
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Résultat avant impôts	204 348	174 156
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	13 497	13 354
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	183	
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	45 456	53 444
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	130	-8
Résultat net des activités d'investissement	-1 667	-200
Résultat net des activités de financement	4 484	4 498
Autres mouvements	-19 852	4 255
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	42 231	75 343
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	546 737	-920 374
Flux liés aux opérations avec la clientèle	69 333	-9 524
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-496 087	684 574
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-47 295	-3 771
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence (1)	267	222
Impôts versés	-90 006	-67 451
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-17 051	-316 324
Flux provenant des activités abandonnées		
TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)	229 528	-66 825
Flux liés aux participations (2)	-7 230	-95
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-9 279	-9 529
Flux provenant des activités abandonnées		
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-16 509	-9 624
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (3)	-3 685	-3 394
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-4 366	-4 380
Flux provenant des activités abandonnées		
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	-8 051	-7 774
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	204 968	-84 223
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	-39 077	45 146
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	78 476	79 462
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	-117 553	-34 316
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	165 891	-39 077
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	98 188	78 476
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	67 703	-117 553
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	204 968	-84 223

* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.9. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Pour l'année 2013, ce montant représente le versement des dividendes de CA Grands Crus à la Caisse régionale d'Aquitaine.

(2) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours de l'année 2013, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse régionale d'Aquitaine s'élève à 7,2 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes :

- augmentation de capital de CAAE pour 2 500 milliers d'euros
- participation à l'augmentation de capital de SACAM IMMOBILIER pour 4 529 milliers d'euros
- participation à l'augmentation de capital de Grands Crus Investissement pour 570 milliers d'euros,

(3) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des porteurs de titres de capital comprend le paiement des intérêts aux parts et du dividende sur CCA versés par la Caisse régionale d'Aquitaine à ses sociétaires et à son porteur de CCA, à hauteur de 11 966 milliers d'euros pour le premier semestre 2013.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2013 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2012.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2013 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2013. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Amendement de la norme IAS 1, relatif à la présentation des autres éléments du résultat global, nouvelle décomposition des autres capitaux	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1 ^{er} janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IAS 19 relatif aux engagements de retraite (régimes à prestations définies)	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1 ^{er} janvier 2013	Oui
Norme IFRS 13 relative à l'évaluation de la juste valeur	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IAS 12 sur les impôts différés – Recouvrement des actifs sous-jacents	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013	Non
Interprétation IFRIC 20 sur les frais de déblaiement engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013	Non
Amendement d'IFRS 1 sur l'hyperinflation grave	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013	Non
Amendements d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1 ^{er} janvier 2013	Oui

Amendement de la norme IFRS 1 (prêts publics)	04 mars 2013 (UE n°183/2013)	1 ^{er} janvier 2013	Non
Amendements portant sur les améliorations annuelles des IFRS, cycle 2009-2011 modifiant les normes suivantes : IFRS 1, IAS 1, IAS 16, IAS 32, IAS 34, IFRIC 2	27 mars 2013 (UE n°301/2013)	1 ^{er} janvier 2013	Oui

La norme IFRS 13 donne un cadre général à l'évaluation de la juste valeur, en s'appuyant sur une nouvelle définition basée sur un prix de sortie et prévoit des informations supplémentaires à communiquer en annexe sur les évaluations à la juste valeur.

La principale portée de cette norme est la prise en compte du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debit Value Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre), et selon une approche symétrique à l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Value Adjustment ou CVA).

L'impact de la première application d'IFRS 13 au sein de la Caisse régionale d'Aquitaine s'élève à -225 milliers d'euros en Produit net bancaire (CVA = -275 milliers d'euros/DVA = 50 milliers d'euros)

L'application des autres nouveaux textes du référentiel IFRS n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

En effet :

- L'amendement de la norme IAS 1 prévoit, au sein des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, la distinction des éléments recyclables/non recyclables. La mise en œuvre de cet amendement se résume à un impact de présentation.
- L'amendement de la norme IAS 19 prévoit principalement l'obligation d'enregistrer les écarts actuariels, relatifs aux régimes à prestations définies, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Cette méthode étant déjà appliquée par le Groupe (optionnelle dans la version précédente d'IAS 19), les effets de cet amendement sont très limités et non significatifs (enregistrement en capitaux propres dans les comptes au 31 décembre 2013 pour -179 milliers d'euros).
- L'amendement d'IFRS 7 qui vise à réconcilier les règles de compensation IFRS telles que définies dans IAS 32, avec les règles de compensations américaines selon le référentiel US Gaap, prévoit que soient mentionnés les effets des accords de compensation sur les actifs et les passifs financiers. La traduction de cet amendement est l'intégration d'une note complémentaire (note 6.11 « Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers ») au niveau des notes annexes des états financiers au 31 décembre 2013.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable ultérieurement dans le Groupe
Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Non
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendement d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendements relatifs aux dispositions transitoires pour les normes IFRS 10 : Consolidation des états financiers, IFRS 11 : Partenariat et IFRS 12 : Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	04 avril 2013 (UE n° 313/2013)05	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendement des normes IFRS 10 et 12 par rapport aux entreprises d'investissement	20 novembre 2013 (UE n° 1174/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Non
Amendement de la norme IAS 36 sur les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers	19 décembre 2013 (UE n° 1374/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendements de la norme IAS 39 sur les instruments financiers, par rapport à la comptabilisation et l'évaluation de la novation de dérivés et le maintien de la comptabilité de couverture	19 décembre 2013 (UE n° 1375/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui

La Caisse régionale d'Aquitaine n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et ses capitaux propres.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2013.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse régionale d'Aquitaine utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 07 novembre 2013.

1.3. Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances irrécouvrables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entités mises en équivalence ;

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

○ Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse régionale d'Aquitaine.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, la Caisse régionale d'Aquitaine a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les actifs suivants : BMTN structuré de placement acquis en 2012.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

o Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse régionale d'Aquitaine a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse régionale d'Aquitaine a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

o Prêts et créances

La catégorie «Prêts et créances» enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

o Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A.

La fixation de paramètres permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est complexe et ne permet pas de déterminer une juste valeur fiable au sens de la norme IAS 39. Cela concerne des éléments tels que :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- La mise en commun de moyens et,
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole,

En conséquence, et en application de l'exception prévue par la norme IAS 39, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût dans les comptes des Caisses régionales. Les titres

font l'objet d'un test de dépréciation annuel et, le cas échéant, en cas d'indice de pertes de valeur (cf partie principes et méthodes comptables – dépréciation des titres).

- Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse régionale d'Aquitaine utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse régionale d'Aquitaine prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, la Caisse régionale d'Aquitaine constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 3 ans.

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

Les titres SAS Rue la Boétie, valorisés au coût, font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation annuel et en cas d'indices de pertes de valeurs.

A titres d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :

- Annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre Groupe Crédit Agricole S.A.,
- Baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A.,
- Diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole S.A.,
- Constatation d'un résultat net déficitaire,
- Dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A. ...

Une dépréciation sera enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable du titre sera inférieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futures attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
 - pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.
- Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓ **Reclassements d'actifs financiers**

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
-
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par la Caisse régionale d'Aquitaine en application de la norme IAS 39 sont données dans la note 9 « Reclassements d'instruments financiers ».

✓ **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt

effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- Dépréciations de créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- o Dépréciations sur base individuelle

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant

une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

o Dépréciations sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse régionale d'Aquitaine a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Dépréciations calculées à partir de modèles Bâle 2.

Dans le cadre de la réglementation Bâle 2, la Caisse régionale d'Aquitaine détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles Bâle 2, d'un coefficient de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat

- Restructurations de créances

Les créances restructurées pour cause de défaillance classées en défaut au moment de la restructuration pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

Sont exclues les créances réaménagées pour des raisons commerciales, dans le but de développer ou conserver une relation commerciale, et non du fait de difficultés financières de la contrepartie.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, qui peut notamment provenir du report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;

- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement dès le premier impayé.

- Encours en souffrance

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;

- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif
 - o Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dettes ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

✓ Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.16.

✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur: seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture de flux de trésorerie: l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture d'investissement net à l'étranger: Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permettent et font l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

La Caisse régionale d'Aquitaine considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Juste valeur des dérivés

La Caisse régionale d'Aquitaine intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée repose sur des paramètres de marché lorsque la contrepartie dispose d'un CDS coté directement ou indirectement observable (Credit Default Swap) ou des paramètres historiques de défaut pour les autres contreparties.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

- Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation

- o Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse régionale d'Aquitaine retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- o Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit

de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- o Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Pour la Caisse régionale d'Aquitaine, cela concerne le titre SAS Rue la Boétie, titre de participation de société non cotée sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse régionale d'Aquitaine compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ **Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

➤ Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse régionale d'Aquitaine identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, la Caisse régionale d'Aquitaine a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.16.

➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participation et primes dont leur règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondants;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel elles ont été acquises, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

- Régimes à prestations définies

La Caisse régionale d'Aquitaine détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale d'Aquitaine a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique "Provisions". Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels de la Caisse régionale d'Aquitaine, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

- Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse régionale d'Aquitaine n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice

imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas, soit la France pour la Caisse régionale d'Aquitaine.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie

d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse régionale d'Aquitaine a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du CGI) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

➤ **Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)**

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions

de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 ans
Second œuvre	30 ans
Installations techniques	12 ans
Agencements	10 à 12 ans
Matériel informatique	3 à 10 ans (linéaire)
Mobilier	10 ans (linéaire)
Matériel spécialisé	2 à 5 ans (linéaire)

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse régionale d'Aquitaine sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
- b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

➤ Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

➤ **Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)**

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

➤ **Périmètre de consolidation**

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale d'Aquitaine et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse régionale d'Aquitaine dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse régionale d'Aquitaine détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole d'Aquitaine représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale d'Aquitaine et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse régionale d'Aquitaine détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse régionale d'Aquitaine détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse régionale d'Aquitaine est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ **Consolidation des entités ad hoc**

La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12 (Standing Interpretations Committee).

En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par la Caisse régionale d'Aquitaine, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de la Caisse régionale d'Aquitaine selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que la Caisse régionale d'Aquitaine obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
- la Caisse régionale d'Aquitaine a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme «de pilotage automatique », la Caisse régionale d'Aquitaine a délégué ses pouvoirs de décision ;
- la Caisse régionale d'Aquitaine a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ;
ou,

- la Caisse régionale d'Aquitaine conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

✓ Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

➤ Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse régionale d'Aquitaine sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale d'Aquitaine ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale d'Aquitaine ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable la Caisse régionale d'Aquitaine constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un « écart d'acquisition » complémentaire,
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession / dilution en résultat.

➤ **Retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

➤ **Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)**

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère). ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle de l'entité. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte du contrôle.

2. Informations significatives de l'exercice

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2013 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12 «Périmètre de consolidation au 31 décembre 2013 ».

2.1 Événements significatifs de la période

En mai 2013, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a migré vers la plateforme informatique communautaire Nouvelle Informatique Convergente Evolutive « NICE ». Ce projet, décidé lors du congrès de la Fédération Nationale du Crédit Agricole de NICE a permis de construire un système d'information unique.

Cette bascule informatique s'est déroulée sans incident significatif de nature à avoir un impact sur les comptes annuels.

S'agissant des dépréciations, la Caisse régionale d'Aquitaine a constaté des dépréciations durables sur titres de participations, notamment sur les titres SAS SACAM International pour 1.295 milliers d'euros. Au 31/12/2013, la dépréciation des titres Sacam International de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine s'établit à 14,7 millions d'euros.

Un engagement de financement de 66,3 millions d'euros a été enregistré au titre de l'extension de la garantie Switch décidée le 19 décembre 2013. Il correspond au complément de liquidité à apporter pour la constitution du dépôt.

En décembre 2013, la Caisse régionale a procédé à la restructuration de son pôle immobilier : elle a ainsi créé la filiale immobilière AQUITAINE IMMOBILIER INVESTISSEMENT et a transféré les titres C2AI vers cette société.

La Caisse régionale de Crédit Agricole d'Aquitaine a procédé au cours de l'exercice 2013 au remboursement de 143,6 millions d'euros d'avances globales, entraînant l'enregistrement d'une soulte négative de 13,8 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Enfin, la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Aquitaine a enregistré une dotation de 14,9 millions d'euros au titre de la provision collective Bâle II.

2.2 Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice

Néant

2.3 Participations dans les entreprises mises en équivalence

(en milliers d'euros)	31/12/2013					
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Total actif	PNB	Résultat net	Quote part de résultat
Sociétés non financières :	43 112	0	208 306	-753	-605	-130
CA Grands Crus	43 112	0	208 306	-753	-605	-130
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence	43 112	0	208 306	-753	-605	-130

(en milliers d'euros)	31/12/2012					
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Total actif	PNB	Résultat net	Quote part de résultat
Sociétés non financières :	45 170	0	216 869	357	37	8
CA Grands Crus	45 170		216 869	357	37	8
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence	45 170	0	216 869	357	37	8

La valeur boursière figurant sur le tableau ci-dessus correspond à la cotation des titres sur le marché au 31 décembre 2013. Cette valeur peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation car la valeur d'utilité des entreprises mises en équivalence peut être différente de la valeur de mise en équivalence déterminée en conformité avec IAS 28.

2.4 Opérations de titrisation et fonds dédiés

La Caisse régionale a souscrit 30 millions d'euros dans le fonds dédié AQUITAUX RENDEMENT créé en juin 2011, détenant ainsi 99,99% du fonds. En 2013, un apport complémentaire de 10 millions d'euros a été réalisé. Il est consolidé selon la méthode de l'intégration globale depuis le 30 juin 2011.

Ce fonds est ouvert dans les livres d'Edmond de Rothschild Investment Managers, qui gère son portefeuille en procédant à des placements diversifiés, selon les opportunités du marché et dans les intérêts de la Caisse régionale.

2.5 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement

Au 31 décembre 2013, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % et dont la valeur au bilan est significative sont les suivantes :

Titres de participations non consolidés	31/12/2013		31/12/2012	
	Valeur au bilan	% de capital detenu dans le Groupe	Valeur au bilan	% de capital detenu dans le Groupe
CREDIT AGRICOLE AQUITAINE EXPANSION (CAAE)	10 314	100,00%	5 111	100,00%
SCI CAM 2	184	100,00%	184	100,00%
SAS DIODE INVEST	1 228	65,61%	825	60,00%
TOOKETS.COOP	90	49,52%	90	50,00%
MONAGENCECA.COM	10	50,00%	4	50,00%
GRAND SUD-OUEST CAPITAL	24 356	33,85%	27 844	33,85%
ALTERNATIVE FONCIERE DU SUD OUEST	676	33,78%	676	33,78%
IMMERSIVE LAB (SARL)	163	25,00%	64	25,00%
SAS DIODE IMMOB	10	25,00%	10	25,00%
GRANDS CRUS INVESTISSEMENT	3 658	8,23%	3 051	8,14%
SCI CAM Société Immobilière du Crédit Agricole Mut	2 651	3,81%	2 469	3,81%
SACAM FIRECA	1 646	3,33%	1 631	3,33%
CREDIT AGRICOLE TITRES	1 433	2,17%	1 554	2,35%
CTCAM	984	2,13%	957	2,13%
Autres titres non consolidés	6 905		4 333	
Valeur au bilan des titres de participations non consolidés (1)	54 308		48 803	

(1) dont 2957 K€ de provision pour dépréciation durable au 31/12/2013 contre 2212 K€ au 31/12/2012

2.6 Ecarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	31/12/2012 BRUT	31/12/2012 NET	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	31/12/2013 BRUT	31/12/2013 NET
Crédit Agricole Aquitaine Agences Immobilières	3 612	2 574			-183	3 612	2 391
Total	3 612	2 574	0	0	-183	3 612	2 391

(en milliers d'euros)	31/12/2011 BRUT	31/12/2011 NET	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	31/12/2012 BRUT	31/12/2012 NET
Crédit Agricole Aquitaine Agences Immobilières	3 612	2 574				3 612	2 574
Total	3 612	2 574	0	0	0	3 612	2 574

La dépréciation correspond à l'écart entre :

- la valeur de marché des fonds de commerce et titres de la filiales CAAAI, calculée en fonction de leurs chiffres d'affaires moyens prévisionnels, auxquels sont appliqués des coefficients fonction de l'activité (ex : 0,35 pour la transaction immobilière),
- et le coût d'acquisition de ces immobilisations incorporelles.

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La gestion des risques bancaires au sein de la Caisse régionale d'Aquitaine est assurée par la Direction des contrôles permanents et risques qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risques », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1. Risque de crédit

(cf. Rapport de gestion : paragraphe 3b)

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	25 659	36 553
Instruments dérivés de couverture	6 999	4 732
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	678 810	542 111
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	37 617	18 488
Prêts et créances sur la clientèle	14 635 205	14 280 554
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	575 735	551 107
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	15 960 025	15 433 545
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	1 883 401	1 929 759
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	440 393	390 847
Provisions - Engagements par signature	-2 614	-5 172
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	2 321 180	2 315 434
Exposition maximale au risque de crédit	18 281 205	17 748 979

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)		
Prêts et créances sur la clientèle	401 505	451 373
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)		
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes)		

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

Concentrations par agent économique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole) :

(en milliers d'euros)	31/12/2013				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	2 607	2 607			2 607
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	28 998				28 998
Institutions non établissements de crédit	1 200 767	6 204	4 492		1 196 275
Grandes entreprises	3 310 985	155 301	111 464	31 431	3 168 090
Clientèle de détail	10 504 984	285 057	203 590	103 524	10 197 870
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	15 048 341	449 169	319 546	134 955	14 593 840

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 54 209 milliers d'euros

(en milliers d'euros)	31/12/2012				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	172				172
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	18 488				18 488
Institutions non établissements de crédit	1 287 056	11 833	7 669		1 279 387
Grandes entreprises	3 592 313	119 687	81 476	27 173	3 483 664
Clientèle de détail	9 831 138	292 493	220 983	92 824	9 517 331
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	14 729 167	424 013	310 128	119 997	14 299 042

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 1905 milliers d'euros

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	172 751	230 124
Grandes entreprises	804 633	678 160
Clientèle de détail	906 017	1 021 475
Total Engagements de financement	1 883 401	1 929 759
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales		1 693
Institutions non établissements de crédit	143 557	21 166
Grandes entreprises	221 345	322 639
Clientèle de détail	82 800	58 384
Total Engagements de garantie	447 702	403 882

Dettes envers la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	58 013	90 264
Grandes entreprises	1 666 580	1 295 538
Clientèle de détail	3 547 249	3 505 954
Total Dettes envers la clientèle	5 271 842	4 891 756

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	31/12/2013				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	14 984 682	447 743	318 492	134 955	14 531 235
Autres pays de l'UE	36 461	1 156	927	0	35 534
Autres pays d'Europe	3 577	37	4	0	3 573
Amérique du Nord	5 396	1	1	0	5 395
Amériques Centrale et du Sud	300	1	1	0	299
Afrique et Moyen Orient	12 596	219	118	0	12 478
Asie et Océanie (hors Japon)	5 329	12	3	0	5 326
Japon					0
Organismes supranationaux					0
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	15 048 341	449 169	319 546	134 955	14 593 840

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 54 209 milliers d'euros

(en milliers d'euros)	31/12/2012				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	14 651 462	422 660	309 107	119 997	14 222 358
Autres pays de l'UE	39 909	1 143	929		38 980
Autres pays d'Europe	15 554	19	5		15 549
Amérique du Nord	5 155	9	9		5 146
Amériques Centrale et du Sud	335				335
Afrique et Moyen Orient	11 291	181	77		11 214
Asie et Océanie (hors Japon)	5 460	1	1		5 459
Japon	1				1
Organismes supranationaux					0
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	14 729 167	424 013	310 128	119 997	14 299 042

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 1905 milliers d'euros

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	1 880 954	1 928 568
Autres pays de l'UE	2 010	817
Autres pays d'Europe	124	77
Amérique du Nord	58	73
Amériques Centrale et du Sud	13	13
Afrique et Moyen Orient	202	162
Asie et Océanie (hors Japon)	34	43
Japon	6	6
Total Engagements de financement	1 883 401	1 929 759
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	444 286	403 280
Autres pays de l'UE	297	72
Autres pays d'Europe	2 592	0
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient	427	430
Asie et Océanie (hors Japon)	100	100
Japon		
Total Engagements de garantie	447 702	403 882

Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
France (y compris DOM-TOM)	5 230 387	4 849 479
Autres pays de l'UE	23 401	25 486
Autres pays d'Europe	2 548	2 391
Amérique du Nord	4 178	4 234
Amériques Centrale et du Sud	977	819
Afrique et Moyen Orient	7 238	6 780
Asie et Océanie (hors Japon)	2 954	2 316
Japon	159	251
Organismes supra-nationaux		
Total Dettes envers la clientèle	5 271 842	4 891 756

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

	31/12/2013						Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
(en milliers d'euros)							
Instruments de capitaux propres						686 778	35 233
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	0
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0		
Clientèle de détail					0		
Prêts et avances	252 642	6 663	8 701	0	268 006	129 623	454 501
Administrations centrales					0	2 607	
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit	16 677				16 677	1 712	4 492
Grandes entreprises	89 664	2 120	6 724		98 508	43 837	142 895
Clientèle de détail	146 301	4 543	1 977		152 821	81 467	307 114
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	252 642	6 663	8 701	0	268 006	816 401	489 734

	31/12/2012						Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
(en milliers d'euros)							
Instruments de capitaux propres						687 221	33 191
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	0
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0		
Clientèle de détail					0		
Prêts et avances	322 479	8 572	2 559	0	333 610	113 885	430 125
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit	42 380				42 380	4 164	7 669
Grandes entreprises	118 500	216	1 274		119 990	38 211	108 649
Clientèle de détail	161 599	8 356	1 285		171 240	71 510	313 807
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	322 479	8 572	2 559	0	333 610	801 106	463 316

3.2. Risque de marché

(cf. Rapport de gestion : paragraphe 3b)

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31/12/2013							31/12/2012
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	3	511	6 485	6 999	4 732
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				3	511		514	
. Options de taux								
. Caps-floors-collars						6485	6 485	4 732
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	3	511	6 485	6 999	4 732
. Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif	0	0	0	3	511	6 485	6 999	4 732

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31/12/2013							31/12/2012
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	2 467	55 130	12 438	70 035	105 532
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				2 467	55 130	12 016	69 613	104 359
. Options de taux							0	
. Caps-floors-collars						422	422	1 173
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	2 467	55 130	12 438	70 035	105 532
. Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif	0	0	0	2 467	55 130	12 438	70 035	105 532

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31/12/2013							31/12/2012
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	20	1 887	17 855	19 762	30 001
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				20	1 881	17 855	19 756	29 995
. Options de taux								
. Caps-floors-collars					6		6	6
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	46	0	0	50	0	0	96	1 313
. Dérivés sur actions & indices boursiers	46						46	1 313
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres				50			50	
Sous total	46	0	0	70	1 887	17 855	19 858	31 314
. Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif	46	0	0	70	1 887	17 855	19 858	31 314

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31/12/2013							31/12/2012
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	20	6 421	22 443	28 884	43 838
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				20	6 415	22 443	28 878	43 832
. Options de taux							0	
. Caps-floors-collars					6		6	6
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	275	0	0	0	0	0	275	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers	275						275	
. Dérivés sur métaux précieux							0	
. Dérivés sur produits de base							0	
. Dérivés de crédits							0	
. Autres							0	
Sous total	275	0	0	20	6 421	22 443	29 159	43 838
. Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif	275	0	0	20	6 421	22 443	29 159	43 838

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	3 431 394	2 957 773
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	3 213 273	2 706 759
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	218 121	251 014
. Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or :	96 890	0
. Opérations fermes de change		
. Options de change	96 890	
Autres instruments :	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers		
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres		
Sous total	3 528 284	2 957 773
. Opérations de change à terme	141 892	189 875
Total Notionnels	3 670 176	3 147 648

Risque de change

(cf. Rapport de gestion : paragraphe 3b)

Contribution des différentes devises au bilan consolidé

(en milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	18 413 974	18 414 054	17 917 417	17 917 420
Autres devises de l'UE	1 805	1 805	1 772	1 771
USD	16 341	16 264	13 269	13 268
JPY	1 447	1 445	1 060	1 059
Autres devises	1 507	1 506	2 160	2 160
Total bilan	18 435 074	18 435 074	17 935 678	17 935 678

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

(en milliers d'euros)	31/12/2013			31/12/2012		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	0	76 288	0	0	76 170	0
Autres devises de l'UE	0	0	0	0	0	0
USD	0	0	0	0	0	0
JPY	0	0	0	0	0	0
Autres devises	0	0	0	0	0	0
Total (1)	0	76 288	0	0	76 170	0

(1) Total en principal , hors dettes rattachées non ventilables)

3.3. Risque de liquidité et de financement

(cf. Rapport de gestion : paragraphe 3b)

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun ou de renouveler ses emprunts à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2013					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé (1)	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	159 926	162 727	282 709	310 773	68 200	984 335
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	1 422 841	1 635 952	4 884 365	7 060 331	15 854	15 019 343
Total	1 582 767	1 798 679	5 167 074	7 371 104	84 054	16 003 678
Dépréciations						-454 501
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						15 549 177

(1) La catégorie indéterminée regroupe :

- le prêt subordonné à durée indéterminée accordé à CASA en 2001, pour un montant de 68 200 milliers d'euros,
- l'avance en compte courant accordée à SACAM Développement en 2009 pour un montant de 15 854 milliers d'euros.

Cette catégorie de ventilation a été créée en 2013. Ces encours avaient été classés en supérieurs à 5 ans en 2012.

(en milliers d'euros)	31/12/2012				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	101 970	125 254	357 972	384 411	969 607
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	1 330 918	1 578 717	4 833 785	6 967 259	14 710 679
Total	1 432 888	1 703 971	5 191 757	7 351 670	15 680 286
Dépréciations					-430 125
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle					15 250 161

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2013					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 412 147	2 583 723	2 461 534	2 574 790		9 032 194
Dettes envers la clientèle	3 847 380	259 214	1 012 311	152 937		5 271 842
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	5 259 527	2 842 937	3 473 845	2 727 727	0	14 304 036

(en milliers d'euros)	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 262 162	2 161 712	2 765 477	2 464 146		8 653 497
Dettes envers la clientèle	3 327 473	124 406	1 272 692	167 185		4 891 756
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	4 589 635	2 286 118	4 038 169	2 631 331	0	13 545 253

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2013					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse						0
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables :	207 052	500 924	108 000	127 000		942 976
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre						0
Total Dettes représentées par un titre	207 052	500 924	108 000	127 000	0	942 976
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	1 063			76 288		77 351
Dettes subordonnées à durée indéterminée						0
Dépôt de garantie à caractère mutuel	8					8
Titres et emprunts participatifs						0
Total Dettes subordonnées	1 071	0	0	76 288	0	77 359

(en milliers d'euros)	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse						0
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables :	411 542	628 300	108 924	124 995		1 273 761
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre						0
Total Dettes représentées par un titre	411 542	628 300	108 924	124 995	0	1 273 761
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	1 063		76 170	0		77 233
Dettes subordonnées à durée indéterminée	0			0		0
Dépôt de garantie à caractère mutuel	8					8
Titres et emprunts participatifs						0
Total Dettes subordonnées	1 071	0	76 170	0	0	77 241

3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(cf. Rapport de gestion : paragraphe 3b)

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devises étrangères.

Instruments dérivés de couverture

	31/12/2013			31/12/2012		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Couverture de juste valeur	6 999	69 223	2 879 869	4 732	104 318	2 306 654
Taux d'intérêt	6 999	69 223	2 879 869	4 732	104 318	2 306 654
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture de flux de trésorerie	0	812	109 890	0	1 214	13 000
Taux d'intérêt		812	13 000		1 214	13 000
Capitaux propres						
Change			96 890			
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger						
Total Instruments dérivés de couverture	6 999	70 035	2 989 759	4 732	105 532	2 319 654

3.5. Risques opérationnels

(cf. Rapport de gestion : paragraphe 3b)

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », la Caisse régionale d'Aquitaine est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse régionale d'Aquitaine est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la Caisse régionale d'Aquitaine a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a maintenu jusqu'au 31 décembre 2011 les exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 2 ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle 1). En 2012, le niveau plancher a été supprimé cependant l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (Tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (Tier 2), limités à 100 % du montant des fonds

- propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (Tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du Tier 1 et du Tier 2, conformément à la réglementation.

En application de la réglementation, la Caisse régionale d'Aquitaine doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4 % et un ratio de solvabilité de 8 %. En 2013 comme en 2012, la Caisse régionale d'Aquitaine a répondu aux exigences réglementaires.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Sur opérations avec les établissements de crédit	9 254	11 613
Sur opérations internes au Crédit Agricole	45 370	52 565
Sur opérations avec la clientèle	529 550	544 461
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	1 808	1 870
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	21 187	24 766
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	5 615	8 910
Sur opérations de location-financement	0	
Autres intérêts et produits assimilés	13	96
Produits d'intérêts (1) (2)	612 797	644 281
Sur opérations avec les établissements de crédit	-9 185	-11 316
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-168 363	-210 902
Sur opérations avec la clientèle	-64 085	-61 441
Sur dettes représentées par un titre	-11 473	-10 279
Sur dettes subordonnées	-4 367	-4 380
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-41 427	-42 710
Sur opérations de location-financement	0	0
Autres intérêts et charges assimilées	-63	-166
Charges d'intérêts	-298 963	-341 194

(1) dont 12 186 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2013 contre 13 154 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

(2) dont 4 099 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2013 contre 5 764 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

4.2. Commissions nettes

	31/12/2013			31/12/2012		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Sur opérations avec les établissements de crédit	640	-125	515	526	-101	425
Sur opérations internes au Crédit Agricole	44 832	-24 124	20 708	46 377	-23 247	23 130
Sur opérations avec la clientèle	66 848	-1 777	65 071	61 454	-1 077	60 377
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	212		212	340		340
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	111	-76	35	550	-9	541
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	129 632	-11 546	118 086	134 736	-10 785	123 951
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	3 488	-80	3 408	3 264	-52	3 212
Produits nets des commissions	245 763	-37 728	208 035	247 247	-35 271	211 976

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	3 970	-2674
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	-1 684	-196
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	510	697
Résultat de la comptabilité de couverture		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2 796	-2 173

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2013		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	22 684	22 684	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	9 667	12 982	-3 315
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	13 017	9 702	3 315
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	142 503	142 503	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	52 465	86 849	-34 384
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	90 038	55 654	34 384
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Total Résultat de la comptabilité de couverture	165 187	165 187	0

(en milliers d'euros)	31/12/2012		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	12 914	12 914	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	12 914	54	12 860
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)		12 860	-12 860
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	156 284	156 284	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	95 310	59 930	35 380
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	60 974	96 354	-35 380
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Total Résultat de la comptabilité de couverture	169 198	169 198	0

4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Dividendes reçus	1 676	6 231
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente * (1)	3 812	-509
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres) (2)	-2 042	-31 829
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		6
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	3 446	-26 101

* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8

(1) dont 881 milliers d'euros de plus-value latente sur opération d'échange de titres de participation MONECAM FINANCES / C2MS. Les autres plus ou moins values portent essentiellement sur des cessions d'OPCVM.

(2) dont dotation aux dépréciations durables sur titres de participation SACAM International pour 1.295 milliers d'euros.

4.5. Produits et charges nets des autres activités

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance	-50	-79
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	113	251
Autres produits (charges) nets (1)	8 957	3 785
Produits (charges) des autres activités	9 019	3 957

(1) les autres produits (charges) nets intègrent les produits et charges divers d'exploitation.

4.6. Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Charges de personnel	177 378	173 323
Impôts et taxes	13 236	15 227
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	85 948	90 922
Charges générales d'exploitation	276 562	279 472

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse régionale d'Aquitaine.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2013 est donnée ci-dessous :

(en milliers d'euros hors taxe)	2013			2012
	Ernst & Young	Audial	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	129	70	199	208
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes	15		15	
Total Honoraires des commissaires aux comptes	144	70	214	208

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Dotations aux amortissements	13 497	13 358
- immobilisations corporelles	13 438	13 336
- immobilisations incorporelles	59	22
Dotations aux dépréciations	0	0
- immobilisations corporelles		
- immobilisations incorporelles		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	13 497	13 358

4.8. Coût du risque

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-147 666	-127 000
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	-132 910	-117 116
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	-1 317	
Engagements par signature	-5 122	-3 935
Risques et charges	-8 317	-5 949
Reprises de provisions et de dépréciations	104 680	103 507
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	93 775	97 478
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	53	15
Engagements par signature	7 680	1 423
Risques et charges	3 172	4 591
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-42 986	-23 493
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-1 092	-1 200
Récupérations sur prêts et créances amortis	1 306	1 184
Décotes sur crédits restructurés	-362	-97
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes	-928	-362
Coût du risque	-44 062	-23 968

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	1 652	200
Plus-values de cession	1 683	1 077
Moins-values de cession	-31	-877
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1 652	200

4.10. Impôts

Charge d'impôt :

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Charge d'impôt courant	-82 219	-73 468
Charge d'impôt différé	6 816	771
Charge d'impôt de la période	-75 403	-72 697

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2013

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	204 661	38,00%	77 771
Effet des différences permanentes			-818
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-15
Effet de l'imposition à taux réduit			-370
Effet des autres éléments			-1 166
Taux et charge effectifs d'impôt		36,84%	75 403

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2013.

Les effets des autres éléments comprennent notamment l'impact des avoirs-fiscaux, crédits d'impôts et crédits d'impôts sur PTZ (-1.628 milliers d'euros), la régularisation d'IS sur exercice antérieur (1.198 milliers d'euros) ainsi que l'économie d'impôt suite à l'intégration fiscale (-2.756 milliers d'euros).

Au 31 décembre 2012

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	205 092	36,10%	74 038
Effet des différences permanentes			-1 785
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			1 431
Effet de l'imposition à taux réduit			0
Effet des autres éléments			-987
Taux et charge effectif d'impôt		35,45%	72 697

Les dotations aux provisions sur titres de participations ont été neutralisées au niveau de la base, et n'ont donc pas d'impact sur les différences permanentes.

Les effets des autres éléments comprennent notamment l'impact des avoirs-fiscaux, crédits d'impôts et crédits d'impôts sur PTZ (-2.868 milliers d'euros), la régularisation d'IS sur exercice antérieur (2.692 milliers d'euros) ainsi que l'économie d'impôt suite à l'intégration fiscale (-3.135 milliers d'euros).

4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période,

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)		31/12/2013	31/12/2012
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat			
Gains et pertes sur écarts de conversion		0	0
Ecart de réévaluation de la période			
Transferts en résultat			
Autres reclassifications			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		4 351	25 687
Ecart de réévaluation de la période		7 890	-3 785
Transfert en résultat		-3 641	29 471
Autres reclassifications		102	
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		403	-176
Ecart de réévaluation de la période		403	-176
Transferts en résultat			
Autres reclassifications			
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Ecart de réévaluation de la période			
Transferts en résultat			
Autres reclassifications			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence		-1 445	188
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence		-2 355	-5 096
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence		-217	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat		737	20 603
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat			
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		136	-1 961
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence		-47	675
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables en résultat		89	-1 286
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres		826	19 317
Dont part Groupe		826	19 317
Dont participations ne donnant pas le contrôle			

Détail des effets d'impôt relatifs aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	31/12/2012				Variation				31/12/2013			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat												
Gains et pertes sur écarts de conversion			0	0			0	0	0	0	0	0
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	51 201	-13 310	37 891	37 891	4 351	-2 216	2 135	2 135	55 552	-15 526	40 026	40 026
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-1 182	407	-775	-775	403	-139	264	264	-779	268	-511	-511
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0	0			0	0	0		0	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence	50 019	-12 903	37 116	37 116	4 754	-2 355	2 399	2 399	54 773	-15 258	39 515	39 515
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence	3 755		3 755	3 755	-1 445	-217	-1 662	-1 662	2 310	-217	2 093	2 093
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat	53 774	-12 903	40 871	40 871	3 309	-2 572	737	737	57 083	-15 475	41 608	41 608
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-3 950	1 360	-2 590	-2 590	136	-47	89	89	-3 814	1 313	-2 501	-2 501
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0				0	0			0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	-3 950	1 360	-2 590	-2 590	136	-47	89	89	-3 814	1 313	-2 501	-2 501
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			0				0				0	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables en résultat	-3 950	1 360	-2 590	-2 590	136	-47	89	89	-3 814	1 313	-2 501	-2 501
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	49 824	-11 543	38 281	38 281	3 445	-2 619	826	826	53 269	-14 162	39 107	39 107

5. Informations sectorielles

La Caisse régionale d'Aquitaine exerce son activité principalement en France et dans le secteur de la Banque de proximité.

Ceci implique que les tableaux fournis pour l'explication de la formation du résultat n'ont pas à être ventilés selon d'autres critères d'activité ou de zone géographique.

6. Notes relatives au bilan

6.1. Caisse, banques centrales

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	84 428		70 631	
Banques centrales	13 769		7 868	
Valeur au bilan	98 197	0	78 499	0

6.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	19 858	31 314
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	5 801	5 239
Valeur au bilan	25 659	36 553
<i>Dont Titres prêtés</i>	0	0

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction		
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Actions et autres titres à revenu variable		
Instruments dérivés	19 858	31 314
Valeur au bilan	19 858	31 314

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Titres à la juste valeur par résultat sur option	5 801	5 239
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	5 801	5 239
- Actions et autres titres à revenu variable		
Valeur au bilan	5 801	5 239

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	29 159	43 838
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	19 228	16 982
Valeur au bilan	48 387	60 820

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	29 159	43 838
Valeur au bilan	29 159	43 838

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

	31/12/2013		31/12/2012	
	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Dépôts d'établissements de crédit				
Autres dépôts				
Titres de dette	19 228	-772	16 982	-3 018
Passifs subordonnés				
Autres passifs financiers				
Total Passifs financiers à la juste valeur	19 228	-772	16 982	-3 018

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt.

6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change.

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/2013			31/12/2012		
	Valeur comptable	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Valeur comptable	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées	77 334	557		72 804	25	210
Obligations et autres titres à revenu fixe	601 476	30 667	53	469 307	30 880	17
Actions et autres titres à revenu variable	94 446	11 069	777	85 464	5 111	521
Titres de participation non consolidés (2)	785 791	15 366	1 276	779 912	16 790	857
Total des titres disponibles à la vente	1 559 047	57 659	2 106	1 407 487	52 806	1 605
Créances disponibles à la vente						
Total des créances disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	1 559 047	57 659	2 106	1 407 487	52 806	1 605
Impôts		-15 751	-222		-13 568	-257
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net d'impôts)		41 908	1 884		39 238	1 348

(1) dont - 35 233 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

(2) dont les titres SAS Rue la Boétie, évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 663 950 milliers d'euros.

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	21 387	10 704
dont comptes ordinaires débiteurs sains	1 235	1 350
dont comptes et prêts au jour le jour sains	0	0
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	7 611	7 784
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Valeur brute	28 998	18 488
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	28 998	18 488
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	72 205	9 800
Comptes et avances à terme	814 908	873 098
Prêts subordonnés	68 224	68 221
Titres non cotés sur un marché actif		
Valeur brute	955 337	951 119
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole	955 337	951 119
Valeur au bilan	984 335	969 607

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	48 807	30 260
Autres concours à la clientèle	14 799 572	14 505 649
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	18 597	18 597
Titres non cotés sur un marché actif	3 548	3 547
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	56 158	56 362
Comptes ordinaires débiteurs	92 661	96 264
Valeur brute	15 019 343	14 710 679
Dépréciations	-454 501	-430 125
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	14 564 842	14 280 554
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Valeur brute	0	0
Dépréciations		
Valeur nette des opérations de location financement	0	0
Valeur-au bilan	14 564 842	14 280 554

6.6. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	31/12/2013
Créances sur les établissements de crédit					0
Créances sur la clientèle	430 126		138 422	-114 047	454 501
dont dépréciations collectives (1)	119 997		14 958		134 955
Opérations de location financement					0
Titres détenus jusqu'à l'échéance					0
Actifs disponibles à la vente (2)	33 191		2 042		35 233
Autres actifs financiers	1 210		1 319	-1 133	1 396
Total Dépréciations des actifs financiers	464 527	0	141 783	-115 180	491 130

- (1) La dotation sur dépréciation collective est liée principalement à la dégradation de notation sur le segment retail (dotation de 10,7 millions d'euros)
- (2) Les titres SACAM International ont été dépréciés au cours de l'exercice pour un montant de 1 295 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	31/12/2012
Créances sur les établissements de crédit	0				0
Créances sur la clientèle	436 798		122 381	-129 053	430 126
dont dépréciations collectives	128 883			-8 886	119 997
Opérations de location financement	0				0
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0				0
Actifs disponibles à la vente (1)	1 688		31 829	-326	33 191
Autres actifs financiers	1 218		7	-15	1 210
Total Dépréciations des actifs financiers	439 704	0	154 217	-129 394	464 527

- (1) Les titres SAS Rue La Boétie ont été dépréciés au cours de l'exercice 2012 pour un montant de 17.524 milliers d'euros.

6.7. Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance

Compte tenu du contexte économique confirmant les difficultés de certains pays de la zone euro à maîtriser leurs finances publiques, l'exposition de la Caisse régionale d'Aquitaine sur certains pays européens est présentée ci-après :

Exposition au risque non souverain sur la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Italie, l'Espagne, Chypre, la Hongrie.

L'exposition de la Caisse régionale d'Aquitaine au risque non souverain sur les pays européens sous surveillance est détaillée ci-dessous. Elle porte sur les portefeuilles d'instruments de dettes et les prêts et créances accordés à la clientèle et aux établissements de crédit. Les expositions comptabilisées en trading et les engagements hors bilan sont exclues de cette analyse. La ventilation par pays est réalisée par pays de risque de la contrepartie.

Activité bancaire – Instruments de dettes

Les montants présentés comprennent la valeur au bilan des instruments de dettes classés en actifs financiers disponibles à la vente et en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

(en milliers d'euros)	31/12/2013			31/12/2012
	Exposition sur obligations nette de dépréciation	Exposition sur autres instruments de dettes nette de dépréciation	Exposition nette des instruments de dettes	Exposition nette des instruments de dettes
Italie	16 398	0	0	16 349
Banque	16 398			16 349
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques				
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
Espagne	4 142	0	0	4 139
Banque				
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	4 142			4 139
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
Total Exposition sur pays à risque - Instruments de dettes	20 540	0	0	20 488

Au 31 décembre 2013, les expositions portent exclusivement sur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, dont les maturités sont les suivantes :

- inférieures à 3 ans : 15 435 K€
- inférieures à 5 ans : 5 105 K€

6.8. Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	14 185	13 202
dont comptes ordinaires créditeurs	5 738	5 423
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	14 185	13 202
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	0	123 281
Comptes et avances à terme	9 018 009	8 517 014
Total	9 018 009	8 640 295
Valeur au bilan	9 032 194	8 653 497

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Comptes ordinaires créditeurs	3 552 360	3 092 029
Comptes d'épargne à régime spécial	55 293	53 557
Autres dettes envers la clientèle	1 663 188	1 745 249
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	1 001	921
Valeur au bilan	5 271 842	4 891 756

6.9. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Effets publics et valeurs assimilées	37 694	15 535
Obligations et autres titres à revenu fixe	538 041	535 572
Total	575 735	551 107
Dépréciations		
Valeur au bilan	575 735	551 107

6.10. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	942 976	1 273 761
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Valeur au bilan	942 976	1 273 761
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	77 351	77 233
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel	8	8
Titres et emprunts participatifs		
Valeur au bilan	77 359	77 241

La Caisse régionale d'Aquitaine n'a pas émis de dettes subordonnées au cours de l'année 2013.

6.11. Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

Compensation – Actifs financiers

31/12/2013	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des opérations	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	26 857		26 857	3 063		23 794
Prises en pension de titres			0			0
Prêts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des actifs financiers soumis à compensation	26 857	0	26 857	3 063	0	23 794

31/12/2012	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des opérations	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	36 046		36 046	1 179		34 867
Prises en pension de titres			0			0
Prêts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des actifs financiers soumis à compensation	36 046	0	36 046	1 179	0	34 867

Les compensations réalisées portent exclusivement sur les opérations internes au Groupe Crédit Agricole

Compensation – Passifs financiers

31/12/2013	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des opérations	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	99 194		99 194	3 063		96 131
Mises en pension de titres			0			0
Emprunts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des passifs financiers soumis à compensation	99 194	0	99 194	3 063	0	96 131

31/12/2012	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires				
Nature des opérations	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions	
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)	
					(e)=(c)-(d)
Dérivés	149 370		149 370	1 179	148 191
Mises en pension de titres			0		0
Emprunts de titres			0		0
Autres instruments financiers			0		0
Total des passifs financiers soumis à compensation	149 370	0	149 370	1 179	148 191

Les compensations réalisées portent exclusivement sur les opérations internes au Groupe Crédit Agricole

6.12. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Impôts courants	9 053	3 743
Impôts différés	80 421	73 588
Total Actifs d'impôts courants et différés	89 474	77 331
Impôts courants		
Impôts différés		
Total Passifs d'impôts courants et différés	0	0

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalsages temporaires comptables-fiscaux	82 100	2 625	73 397	2 619
Charges à payer non déductibles	3 275		3 114	
Provisions pour risques et charges non déductibles	73 210	2 507	65 532	2 507
Autres différences temporaires	5 615	118	4 751	112
Impôts différés / Réserves latentes	268	3 017	605	3 038
Actifs disponibles à la vente	0	2 970	0	3 038
Couvertures de Flux de Trésorerie	268		407	
Gains et pertes / Ecart actuariels		47	198	
Impôts différés / Résultat	3 695	0	5 243	0
Effet des compensations	-5 642	-5 642	-5 657	-5 657
Total Impôts différés	80 421	0	73 588	0

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.13. Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Autres actifs	133 819	138 192
Comptes de stocks et emplois divers	2 906	2 787
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	130 847	134 950
Comptes de règlements	66	455
Capital souscrit non versé		0
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	194 078	148 243
Comptes d'encaissement et de transfert	135 022	56 926
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1	85
Produits à recevoir	57 768	60 772
Charges constatées d'avance	902	850
Autres comptes de régularisation	385	29 610
Valeur au bilan	327 897	286 435

Comptes de régularisation et passifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Autres passifs (1)	107 843	93 664
Comptes de règlements		
Créditeurs divers	86 253	75 405
Versement restant à effectuer sur titres	21 590	18 259
Autres passifs d'assurance		
Autres		
Comptes de régularisation	183 137	210 857
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	21 820	26 262
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits constatés d'avance	61 126	64 367
Charges à payer	87 662	98 598
Autres comptes de régularisation	12 529	21 630
Valeur au bilan	290 980	304 521

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées

(2) Les montants sont indiqués en net

6.14. Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2013
Valeur brute	4 806		243				5 049
Amortissements et dépréciations	-1 658		-129				-1 787
Valeur au bilan (1)	3 148	0	114	0	0	0	3 262

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2012
Valeur brute	6 404		552	-2 150			4 806
Amortissements et dépréciations	-1 978		-126	446			-1 658
Valeur au bilan (1)	4 426	0	426	-1 704	0	0	3 148

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

Juste valeur des immeubles de placement par modèle de valorisation

(en milliers d'euros)	Valeur de marché estimée au 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Immeubles de placement non évalués à la Juste valeur au bilan				
Immeubles de placement	3 262		3 262	
Total Immeubles de placement dont la juste valeur est indiquée	3 262	0	3 262	0

6.15. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2013
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	260 543		12 886	-2 705			270 724
Amortissements et dépréciations (1)	-164 657		-13 438	1 349			-176 746
Valeur au bilan	95 886	0	-552	-1 356	0	0	93 978
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	7 654		17	-654		-3	7 014
Amortissements et dépréciations	-4 306		-59	38		3	-4 324
Valeur au bilan	3 348	0	-42	-616	0	0	2 690

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2012
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	255 561		11 207	-9 559		3 334	260 543
Amortissements et dépréciations (1)	-159 380		-13 334	8 057			-164 657
Valeur au bilan	96 181	0	-2 127	-1 502	0	3 334	95 886
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	7 774		24	-144			7 654
Amortissements et dépréciations	-4 430		-20	144			-4 306
Valeur au bilan	3 344	0	4	0	0	0	3 348

6.16. Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31/12/2013
Risques sur les produits épargne logement	7 470		5 185		-380		12 275
Risques d'exécution des engagements par signature	5 172		5 122		-7 680		2 614
Risques opérationnels (1)	23 814		1 653		-5 265		20 202
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (2)	1 958		3 445	-2 784	-652	-213	1 754
Litiges divers	13 340		8 160	-167	-1 102		20 231
Participations							0
Restructurations							0
Autres risques (3)	18 786		8 170	-4 680	-2 028		20 248
Total	70 540	0	31 735	-7 631	-17 107	-213	77 324

(1) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement. Cette provision inclut notamment le risque CNASEA.

(2) Dont 1323 K€ au titre de la provision pour médaille du travail, 236 K€ au titre des engagements sur retraites et dont 270 K€ au titre de l'application de l'IAS 19

(3) dont 11.891 K€ au titre de la provision sur DAT à taux progressif

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31/12/2012
Risques sur les produits épargne logement	12 610				-5 140		7 470
Risques d'exécution des engagements par signature	2 660		3 935		-1 423		5 172
Risques opérationnels	21 090		6 656		-3 932		23 814
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	1 234		5 321	-1 716	-3 456	575	1 958
Litiges divers	11 741		3 506	-247	-1 660		13 340
Participations							0
Restructurations							0
Autres risques	15 206		14 594	-3 520	-7 494		18 786
Total	64 541	0	34 012	-5 483	-23 105	575	70 540

(1) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement. Cette provision inclut notamment le risque CNASEA.

(2) Dont 1292 K€ au titre de la provision pour médaille du travail et 575 K€ au titre des engagements sur retraites. L'augmentation des engagements sociaux au 31 décembre 2012 s'explique principalement par la baisse significative des taux de référence utilisés pour l'évaluation des engagements relatifs aux régimes à prestations définies et autres avantages à long terme.

(3) dont 10.223 K€ au titre de la provision sur DAT à taux progressif

Provision épargne-logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	423 360	259 330
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	900 700	1 359 780
Ancienneté de plus de 10 ans	801 850	463 270
Total plans d'épargne-logement	2 125 910	2 082 380
Total comptes épargne-logement	409 956	433 090
Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 535 866	2 515 470

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2013 pour les données au 31 décembre 2013 et à fin novembre 2012 pour les données au 31 décembre 2012 et hors prime d'Etat ;

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement :	11 392	168 629
Comptes épargne-logement :	52 443	536 364
Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	63 835	704 993

Une correction a été apportée sur les données publiées : en 2012, les montants publiés étaient les montants des réalisations des comptes et plans d'épargne logement. En 2013, les montants correspondent au capital restant dû sur les comptes et plans d'épargne-logement.

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	614	
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 935	1 660
Ancienneté de plus de 10 ans	8 726	5 430
Total plans d'épargne-logement	12 275	7 090
Total comptes épargne-logement		380
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	12 275	7 470

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2013
Plans d'épargne-logement :	7 090	5 185			12 275
Comptes épargne-logement :	380		380		0
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	7 470	5 185	380	0	12 275

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.17. Capitaux propres

➤Composition du capital au 31 décembre 2013

La Caisse régionale d'Aquitaine est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2013	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2013	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	0	0	0	0	0	0
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.						
Dont part Auto-détenue						
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	12 369 310	0	0	12 369 310	29,31	0
Dont part du Public	0					
Dont part Crédit Agricole S.A.	12 369 310			12 369 310	29,31	
Parts sociales	29 837 880	0	0	29 837 880	70,69	100,00
Dont 103 Caisses Locales	29 836 825			29 836 825	70,69	95,90
Dont 21 administrateurs de la CR	1 050			1 050	0,00	3,91
Dont Crédit Agricole S.A.	5			5	0,00	0,19
Total	42 207 190	0	0	42 207 190	100,00	100

La valeur nominale des titres est de 3,05€ (CCA et parts sociales) et le montant total du capital de la Caisse régionale (en tant qu'entité individuelle) est de 128 732 K€.

Le capital sur base consolidée s'élève à 129 466 K€.

➤ Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale d'Aquitaine sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

➤Dividendes

Au titre de l'exercice 2013, le Conseil d'administration de la Caisse régionale d'Aquitaine a proposé un intérêt par part sociale de 0,08 euros, et un dividende net de 0,8 € par CCA sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2010		0,88	0,09
2011		0,85	0,11
2012		0,80	0,08
Prévu 2013		0,80	0,08

Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 11 966 milliers d'euros en 2013.

➤Affectation du résultat et fixation du dividende 2013

L'affectation du résultat la fixation et la mise en paiement du dividende 2013 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse régionale d'Aquitaine du 27 mars 2014.

Le projet de la résolution est le suivant :

Affectation du résultat (en €)	
Résultat net 2013	114 367 577
Report à nouveau	-270 024
Total à affecter	114 097 553
Intérêts aux parts sociales	2 238 736
Dividendes aux CCA	9 895 448
Réserve légale	76 472 527
Autres réserves	25 490 842

6.18. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

(en milliers d'euros)	31/12/2013					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Caisse, banques centrales	98 197					98 197
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	96	20	7 688	17 855		25 659
Instruments dérivés de couverture		3	511	6 485		6 999
Actifs financiers disponibles à la vente	16 099	522	108 547	47 133	1 386 746	1 559 047
Prêts et créances sur les établissements de crédit	159 926	162 727	282 709	310 773	68 200	984 335
Prêts et créances sur la clientèle	1 260 352	1 590 979	4 777 908	6 919 749	15 854	14 564 842
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					57 456	57 456
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	36 732	64 775	313 273	160 955		575 735
Total Actifs financiers par échéance	1 571 402	1 819 026	5 490 636	7 462 950	1 528 256	17 872 270
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	275	20	6 421	41 671		48 387
Instruments dérivés de couverture	328	2 139	55 130	12 438		70 035
Dettes envers les établissements de crédit	1 412 147	2 583 723	2 461 534	2 574 790		9 032 194
Dettes envers la clientèle	3 847 380	259 214	1 012 311	152 937		5 271 842
Dettes représentées par un titre	207 052	500 924	108 000	127 000		942 976
Dettes subordonnées	1 071			76 288		77 359
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Total Passifs financiers par échéance	5 468 253	3 346 020	3 643 396	2 985 124	0	15 442 793

(en milliers d'euros)	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Caisse, banques centrales	78 499					78 499
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 318	339	1 320	33 576		36 553
Instruments dérivés de couverture				4 732		4 732
Actifs financiers disponibles à la vente	14 486	17 259	41 828	72 140	1 261 774	1 407 487
Prêts et créances sur les établissements de crédit	101 970	125 254	357 972	316 211	68 200	969 607
Prêts et créances sur la clientèle	1 182 250	1 525 433	4 734 789	6 822 229	15 853	14 280 554
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					93 247	93 247
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	37 613	31 682	308 352	173 460		551 107
Total Actifs financiers par échéance	1 416 136	1 699 967	5 444 261	7 422 348	1 439 074	17 421 786
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	17 038	406	6 566	36 810		60 820
Instruments dérivés de couverture		838	34 067	70 627		105 532
Dettes envers les établissements de crédit	1 262 162	2 161 712	2 765 477	2 464 146		8 653 497
Dettes envers la clientèle	3 327 473	124 406	1 272 692	167 185		4 891 756
Dettes représentées par un titre	411 542	628 300	108 924	124 995		1 273 761
Dettes subordonnées	1 071		76 170			77 241
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Total Passifs financiers par échéance	5 019 286	2 915 662	4 263 896	2 863 763	0	15 062 607

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1. Détail des charges de personnel

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Salaires et traitements (1) (2)	95 349	92 210
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	9 512	9 085
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	2 254	1 707
Autres charges sociales	31 499	33 098
Intéressement et participation	18 871	19 632
Impôts et taxes sur rémunération	19 893	17 591
Total Charges de personnel	177 378	173 323

(1) dont médailles du travail pour 169 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre 130 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Suite à la mise en place du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (conformément à l'article 244 quater C du Code générale des impôts, applicable à compter du 1er janvier 2013), la Caisse régionale d'Aquitaine a constaté en déduction de ses charges générales d'exploitation, au niveau de la rubrique « Autres charges sociales » un montant de 2 573 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

7.2. Effectif fin de période

Effectifs	31/12/2013	31/12/2012
France	2 465	2 389
Etranger		
Total	2 465	2 389

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

	Euro zone	Hors euro zone	Toutes zones	Toutes zones
(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2012
Variation dette actuarielle				
Dette actuarielle au 31/12/N-1	30 446		30 446	27 028
Ecart de change				
Coût des services rendus sur l'exercice	1 969		1 969	1 955
Coût financier	858			1 290
Cotisations employés				
Modifications, réductions et liquidations de régime				
Variation de périmètre	-26		-26	323
Prestations versées (obligatoire)	-1 868		-1 868	-1 198
Taxes, charges administratives et primes				
(Gains) / pertes actuariels $\pm$ liés aux hypothèses démographiques	-520			
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses financières	457			1 047
Dette actuarielle au 31/12/N	31 316	0	30 521	30 445

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2012
Détail de la charge comptabilisée au résultat				
Coût des services	1 969		1 969	1 988
Charge / produit d'intérêt net	47		47	381
Impact en compte de résultat au 31/12/N	2 016	0	2 016	2 369

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2012
Détail des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global non recyclables				
Réévaluation du passif (de l'actif) net				
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en autres éléments du résultat global non recyclables au 31/12/N-1	3 950		3 950	1 989
Ecart de change				
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	-72		-72	914
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses démographiques*	-520		-520	1 047
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses financières*	457		457	
Ajustement de la limitation d'actifs				
Total des éléments reconnus immédiatement en autres éléments du résultat global au 31/12/N	3 815	0	3 815	3 950

*dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2012
Variation de juste valeur des actifs				
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	29 601		29 601	27 756
Ecart de change				
Intérêt sur l'actif (produit)	811		811	909
Gains / (pertes) actuariels	72		72	-914
Cotisations payées par l'employeur	2 637		2 637	2 726
Cotisations payées par les employés				
Modifications, réductions et liquidations de régime				
Variation de périmètre	-26		-26	323
Taxes, charges administratives et primes				
Prestations payées par le fonds	-1 868		-1 868	-1 198
Juste valeur des actifs au 31/12/N	31 227	0	31 227	29 602

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2012
Position nette				
Dette actuarielle fin de période	-31 316		-31 316	-30 445
Impact de la limitation d'actifs				
Juste valeur des actifs fin de période	31 227		31 227	29 602
Position nette (passif) / actif fin de période	-89	0	-89	-843
Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus				269
Position nette (passif) / actif fin de période publiée au 31/12/2012				-574

Information sur les actifs des régimes Allocations d'actifs	Euro zone			Hors euro zone			Toutes zones		
	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté
Actions	7,9%	2 467					7,9%	2 339	
Obligations	86,1%	26 886					86,1%	25 487	
Immobiliers	6,0%	1 874					6,0%	1 776	
Autres actifs									

7.5. Autres avantages sociaux

Le bonus de performance de la Caisse régionale d'Aquitaine est basé sur une rémunération par métiers.

Il est fonction des résultats d'atteinte des objectifs collectifs, pour 80%, et individuels pour 20%.

Il est versé sous forme de 10 acomptes mensuels de 6% (hors février et décembre), et d'un solde en février de l'année suivante.

Sur une base de 100, le bonus varie de 75% (hors absence) à 124% du bonus de référence par métiers pour tous les salariés.

Au 31 décembre 2013, la provision « Médaille du travail » s'élève à 1 323 K€.

7.6. Rémunérations de dirigeants

Rémunération à court terme	3 205 036,00
Conseil de Direction	2 998 410,00
Conseil d'Administration	206 626,00
Rémunération postérieure à l'emploi	1 617 050,00
Conseil de Direction (*)	1 553 050,00
Conseil d'Administration	64 000,00

(*) y compris IFC : 145 838 €

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Engagements donnés		
Engagements de financement	2 090 981	1 929 759
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	207 580	
. Engagements en faveur de la clientèle	1 883 401	1 929 759
Ouverture de crédits confirmés	1 317 761	1 284 741
- Ouverture de crédits documentaires	10 744	10 027
- Autres ouvertures de crédits confirmés	1 307 017	1 274 714
Autres engagements en faveur de la clientèle	565 640	645 018
Engagements de garantie	1 026 157	982 337
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	578 455	578 455
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties	578 455	578 455
. Engagements d'ordre de la clientèle	447 702	403 882
Cautions immobilières	68 838	71 324
Autres garanties d'ordre de la clientèle	378 864	332 558
Engagements reçus		
Engagements de financement	350 074	350 030
. Engagements reçus d'établissements de crédit	350 074	350 030
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	4 498 393	4 046 051
. Engagements reçus d'établissements de crédit	1 315 890	1 253 568
. Engagements reçus de la clientèle	3 182 503	2 792 483
Garanties reçues des administrations publiques et	319 700	328 236
Autres garanties reçues	2 862 803	2 464 247

La Caisse régionale d'Aquitaine a enregistré un engagement de garantie donné de 578 455 K€ et un dépôt de garantie de 195 036 K€ au titre du dispositif Switch mis en place en 2011 et un engagement de garantie donné de 66 373 K€ fin 2013 au titre du dispositif Switch mis en place le 19.12.2013

Instruments financiers remis et reçus en garantie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (1) (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH ...)	5 104 772	5 054 207
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché	229	34
Titres et valeurs donnés en pension		
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	5 105 001	5 054 241
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés (2)		
Titres empruntés		
Titres & valeurs reçus en pension		
Titres vendus à découvert		
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	0	0

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2013, la Caisse régionale d'Aquitaine a apporté 50 565 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 1 360 977 milliers d'euros en 2012. La Caisse régionale d'Aquitaine conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale d'Aquitaine a réalisé les opérations suivantes :

- apport de 243 314 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 139 033 milliers d'euros en 2012 ;
- une diminution de 135 732 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre une augmentation de 1 419 901 milliers d'euros en 2012 ;
- une augmentation de 31 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre une diminution de 245 892 milliers d'euros en 2012 ;

- une diminution de 57 049 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre une augmentation de 47 936 milliers d'euros en 2012 ;

9. Reclassements d'instruments financiers

Comme les exercices précédents, la Caisse régionale d'Aquitaine n'a pas opéré en 2013 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

10. Juste valeur des instruments financiers

10.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	Juste valeur au 31 décembre 2013	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan				
Prêts et Créances	15 941 703	0	1 193 596	14 748 107
Créances sur les établissements de crédit (1)	1 054 464	0	1 054 464	0
Comptes ordinaires & prêts JJ	1 235		1 235	
Comptes et prêts à terme	963 957		963 957	
Valeurs reçues en pension				
Titres reçus en pension livrée				
Prêts subordonnés	89 272		89 272	
Titres non cotés sur un marché actif				
Autres prêts et créances				
Créances sur la clientèle	14 887 239	0	139 132	14 748 107
Créances commerciales	48 807			48 807
Autres concours à la clientèle	14 661 724			14 661 724
Titres reçus en pension livrée				
Prêts subordonnés	18 597		18 597	
Titres non cotés sur un marché actif	3 526		3 526	
Créances nées d'opérations d'assurance directe				
Créances nées d'opérations de réassurance				
Avances en comptes courants d'associés	61 924		24 348	37 576
Comptes ordinaires débiteurs	92 661		92 661	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	608 319	608 319	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	37 894	37 894		
Obligations et autres titres à revenu fixe	570 425	570 425		
Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	16 550 022	608 319	1 193 596	14 748 107

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation. La hiérarchie de juste valeur des actifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de CDS. Les pensions reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé, ou des paramètres de risque de taux lorsque les taux sont réglementés.

Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

	Juste valeur au 31 décembre 2013	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan				
Dettes envers les établissements de crédit	9 032 194	0	9 032 194	0
Comptes ordinaires & emprunts JJ	5 738		5 738	
Comptes et emprunts à terme	9 026 456		9 026 456	
Valeurs données en pension				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes envers la clientèle	5 222 860	0	5 167 567	55 293
Comptes ordinaires créditeurs	3 552 360		3 552 360	
Comptes d'épargne à régime spécial	55 293			55 293
Autres dettes envers la clientèle	1 614 206		1 614 206	
Titres donnés en pension livrée				
Dettes nées d'opérations d'assurance directe				
Dettes nées d'opérations de réassurance				
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	1 001		1 001	
Dettes représentées par un titre	942 976		942 976	
Dettes subordonnées	77 359		77 359	
Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	15 275 389	0	15 220 096	55 293

La hiérarchie de juste valeur des passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de CDS. Les pensions données portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé, ou des paramètres de risque de taux lorsque les taux sont réglementés.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue.
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

La Caisse régionale d'Aquitaine intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre),

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée repose sur des paramètres de marché lorsque la contrepartie dispose d'un CDS coté directement ou indirectement observable (Credit Default Swap) ou des paramètres historiques de défaut pour les autres contreparties.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

L'impact de la première application d'IFRS 13 au sein de la Caisse régionale d'Aquitaine s'élève à -225 milliers d'euros en Produit net bancaire (CVA = -275 milliers d'euros/DVA = 50 milliers d'euros).

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

	Total 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	19 858	0	19 858	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	19 858		19 858	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	5 801	0	5 801	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	5 801	0	5 801	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 801		5 801	
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	1 559 047	71 417	823 680	0
Effets publics et valeurs assimilées	77 334		77 334	
Obligations et autres titres à revenu fixe	601 476	71 417	530 059	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	880 237		216 287	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	6 999		6 999	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	1 591 705	71 417	856 338	0
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(1) Hors 663 950 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. note 1.3)

	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	31 314	0	31 314	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	31 314		31 314	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	5 239	0	5 239	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	5 239	0	5 239	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 239		5 239	
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	1 407 487	52 514	691 026	0
Effets publics et valeurs assimilées	72 804		72 804	
Obligations et autres titres à revenu fixe	469 307	52 514	416 793	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	865 376		201 429	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	4 732		4 732	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	1 448 772	52 514	732 311	0
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(1) Hors 663 950 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. note 1.3)

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

	Total 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	29 159	0	29 159	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	29 159		29 159	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	19 228		19 228	
Instruments dérivés de couverture	70 035		70 035	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	118 422	0	118 422	0
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	43 838	0	43 838	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	43 838		43 838	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	16 982		16 982	
Instruments dérivés de couverture	105 532		105 532	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	166 352	0	166 352	0
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3

Néant

11. Événements postérieurs à la clôture

Travaux de revue de la qualité des actifs menés par la Banque Centrale Européenne (AQR) :

Dans le cadre de la préparation du transfert de la supervision de 130 banques européennes vers la BCE en novembre 2014, les superviseurs européens ont annoncé qu'un exercice de revue de la qualité des bilans des banques, et en particulier de leurs actifs (AQR ou « Asset Quality Review »), allait être mené entre octobre 2013 et octobre 2014.

Le Groupe Crédit Agricole fait partie des banques concernées par cet exercice. Dans ce contexte, la Direction Financière et la Direction des Risques Groupe ont engagé des travaux visant à se préparer à l'exercice de revue qui sera mené par les Autorités de tutelle. Par ailleurs, le Groupe Crédit Agricole a arrêté ses comptes au 31 décembre 2013 conformément aux normes IFRS en vigueur et aux principes comptables applicables au sein du Groupe.

Aucun autre événement postérieur à la clôture de l'exercice 2013 susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes, n'est à signaler.

12. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2013

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	Implantation	Evolution du périmètre	Méthode au 31 décembre 2013	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Aquitaine	France		IG				
103 Caisses Locales de Crédit Agricole d'Aquitaine	France		IG				
Crédit Agricole Aquitaine Agence Immobilière	France		IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Crédit Agricole Aquitaine Immobilier	France		IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Fonds dédié Aquitains Rendement	France		IG	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
CA Grands Crus	France		MEE	21,43%	21,43%	21,43%	21,43%
Aquitaine Immobilier Investissement	France	Entrée	IG	100,00%		100,00%	

La société Aquitaine Immobilier Investissement est entrée en périmètre en décembre 2013, suite à sa création dans l'année.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES RELATIF AUX COMPTES
CONSOLIDÉS**

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 1.3 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions et des dépréciations individuelles et collectives.
- La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application des principes retenus par votre caisse régionale pour leur dépréciation.

- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers. Nous avons examiné et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par votre caisse régionale.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé en note 1.3 de l'annexe, qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

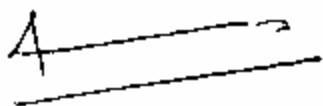
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Mérignac et Bordeaux, le 7 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

AUDIAL EXPERTISE ET CONSEIL

ERNST & YOUNG ET ASSOCIES



Frédéric Quennepoix



Frank Astoux

**RESOLUTIONS PRESENTEES A
L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 27 MARS 2014**

PREMIÈRE RÉOLUTION : approbation des comptes annuels de l'exercice 2013

L'Assemblée générale, après avoir :

- ◇ entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- ◇ pris connaissance des comptes annuels : compte de résultat, bilan et annexe,
- ◇ entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels,
- **approuve** les comptes annuels, arrêtés au 31 décembre 2013, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports,
- **donne**, en conséquence, quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de l'accomplissement de leur mandat au titre de l'exercice 2013.

DEUXIEME RÉOLUTION : approbation des comptes consolidés de l'exercice 2013

L'Assemblée générale, après avoir :

- ◇ pris connaissance des comptes consolidés : compte de résultat, bilan et annexe,
- ◇ entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés,
- **approuve** les comptes consolidés, arrêtés au 31 décembre 2013, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉOLUTION : Charges non déductibles

L'Assemblée générale, sur le rapport du Conseil d'Administration statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, **approuve** le montant global s'élevant à **24 260 €** des charges non déductibles, visées à l'article 39-4 de ce Code, ainsi que le montant s'élevant à **8 758 €** de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

QUATRIÈME RÉOLUTION : Approbation des conventions réglementées

En application de l'article L 511-39 du code monétaire et Financier, l'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce, **prend acte** des conclusions de ce rapport et **approuve** les conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIÈME RÉOLUTION : Affectation du résultat

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013, se soldant par un **bénéfice de 114 367 576,83 €**, diminué

du report à nouveau débiteur de 270 024,00 €, **soit 114 097 552,83 €**. Elle décide, en conséquence, d'affecter ce montant de la manière suivante :

au paiement d'un intérêt aux parts sociales de 2,46 % ce qui représente 0,07 Euro par part, soit	2 238 736,14
au paiement d'un dividende net égal à 0,80 Euros par certificat coopératif d'associé, soit	9 895 448,00
à la réserve légale, les $\frac{3}{4}$ du disponible, soit	76 472 526,52
à la réserve générale, soit	25 490 842,17
TOTAL ÉGAL AU MONTANT A AFFECTER	114 097 552,83

Le **dividende de l'exercice 2013** sera mis en paiement en numéraire le **22 avril 2014**, avec :

- Date de détachement du dividende : le **16 avril** 2014
- Date d'arrêté des positions : le **18 avril** 2014

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants (Intérêts servis aux parts sociales et dividendes versés aux CCI et CCA) :

Règlement intérêts et dividendes	2011	2012	2013
Parts sociales	2 821 171,08	3 257 997,58	2 529 953,84
CCI	0,00	0,00	0,00
CCA	10 884 992,80	10 513 914 ,00	9 895 448,00

SIXIÈME RÉSOLUTION : renouvellement du mandat des administrateurs

L'article 17 des statuts prévoit le renouvellement par tiers des membres du Conseil d'Administration.

Sept administrateurs sont sortants.

Quatre d'entre eux demandent leur renouvellement :

Danièle	BOURDENX
Didier	CUVELIER
Carole	ENGLEZIO
Rémi	GARUZ

(vote à bulletin secret)

SEPTIÈME RÉSOLUTION : remplacement des administrateurs sortants

L'Assemblée Générale constate que deux administrateurs sortants, **Christine CAMPI et Christian DUBROCA**, sont atteints par la limite d'âge.

Par ailleurs, le mandat de **Jean-Philippe JANOUEIX** est expiré mais il n'en sollicite pas le renouvellement

L'Assemblée Générale constate donc que trois postes sont à pourvoir.

Les candidatures suivantes ont été adressées au Président :

- **Marie-Claude VIEL** Présidente de la Caisse Locale Lot Tolzac
- **Jean-Marc ROSO** Président de la Caisse Locale Pays de Lauzun
- **Jacques CHOLLET** Président de la Caisse Locale de Monségur

(vote à bulletin secret)

HUITIÈME RÉSOLUTION : Indemnités compensatrices de temps passé

L'Assemblée générale, en application de l'article L 512-36 du Code monétaire et Financier, valide les indemnités compensatrices de temps passé versées aux administrateurs durant l'exercice 2013 pour un montant total net de **196 272 €**. Pour l'exercice 2014, elle donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour la fixation de ces indemnités conformément aux recommandations de la Fédération Nationale du Crédit Agricole.

NEUVIÈME RÉSOLUTION : Rémunérations ou indemnisation versées en 2013

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-41-1 B du Code monétaire et financier, l'Assemblée Générale émet un avis favorable relatif à l'enveloppe globale de rémunérations ou indemnisations versées aux dirigeants responsables (Président et Directeur Général) et aux membres du Comité de direction, pour un montant de **2 651 632,14 €** au titre de l'exercice 2013.

DIXIÈME RÉSOLUTION : Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités requises

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour procéder à l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité relatives ou consécutives aux décisions prises aux termes des résolutions qui précèdent.

RESULTATS FINANCIERS SUR LES 5 DERNIERS EXERCICES

■ RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE

(en milliers d'euros)

NATURE DES INDICATIONS	31/12/2009	31/12/10	31/12/11	31/12/12	31/12/13
1. SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE :					
a) Capital social	128 732	128 732	128 732	128 732	128 732
b) Nombre de parts sociales (1)	29 837 875	29 837 875	29 837 875	29 837 875	29 837 880
c) Nombre de Certificats Coopératifs d'Investissement (C.C.I.) (1)	0	0	0	0	0
d) Nombre de Certificats Coopératifs d'Associés (C.C.A.) (1)	12 369 310	12 369 310	12 369 310	12 369 310	12 369 310
e) Fonds propres après affectation	2 027 474	2 154 395	2 286 637	2 408 489	2 510 895
2. RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES :					
a) Chiffre d'affaires (H.T.)	929 622	882 676	891 487	905 189	864 159
b) Produit Net Bancaire	489 363	502 470	496 321	521 296	525 078
c) Revenu brut d'exploitation (après dotation aux amortissements)	248 080	247 895	229 463	238 026	244 703
d) Impôt sur les sociétés	59 996	58 170	59 731	75 429	84 232
e) Résultat net figurant au bilan	99 576	125 144	119 915	113 862	114 368
f) Intérêts aux parts sociales	2 926	2 821	3 258	2 530	1 969
g) Dividendes aux C.C.I.	0	0	0	0	0
h) Dividendes aux C.C.A.	7 669	10 885	10 514	9 895	9 895
3. RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UN SEUL TITRE (EN EUROS)					
a) Bénéfice après I.S. (1)	2,36	2,96	2,84	2,76	2,71
b) Dividende versé par C.C.I. (1)	0	0	0	0	0
c) Dividende versé par C.C.A. (1)	0,62	0,88	0,85	0,8	0,8
4. PERSONNEL					
a) Nombre de salariés	2 485	2 469	2 481	2 547	2 563
Dont C.D.I.	2 357	2 302	2 360	2 407	2 389
b) Montant de la masse salariale	78 674	79 434	82 429	86 551	90 427
c) Montant des sommes versées ou engagées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales etc)	57 442	63 340	63 760	66 442	67 161

(1) division du nominal des titres par 5 réalisées le 12 juin 2006